

Salle polyvalente, pôle culturel et aménagement des espaces extérieurs

Concours de projets d'architecture avec présélection, pour une équipe pluridisciplinaire
(architecte, architecte paysagiste, ingénieur-e civil-e)



Rapport du jury, 19 et 20 février 2025

Impressum

Adjudicateur:

Ville d'Onex

Organisation technique du concours & graphisme:

MIDarchitecture sàrl

Rue Louis-Favre 27

1201 Genève

Sommaire

Préfaces	7
Un projet ambitieux porté par les autorités de la Ville d'Onex	
La barque du concours était-elle trop chargée ?	
Démarche	11
Approbation du jury	25
Projets primés	27
Projets non primés	115



Journée de délibération du jury

Préfaces

Un projet ambitieux porté par les autorités de la Ville d'Onex

Ville de près de 19'000 habitant·e·s, Onex a connu une croissance fulgurante dans la fin des années 1950, nécessitant la construction rapide d'infrastructures publiques, parmi lesquelles une salle communale. Inaugurée en 1960, celle-ci est désormais vétuste, tant sur le plan énergétique que structurel. Au cœur de nombreuses activités associatives et événementielles, elle est depuis 1988 l'écrin des Spectacles Onésiens, dont la renommée dépasse les frontières cantonales, lui conférant ainsi le statut de salle polyvalente.

Un projet de cette envergure nécessite une adhésion aussi large que possible, à commencer par celle du Conseil municipal, dont les membres ont été élu·e·s par la population. Un·e représentant·e de chaque parti a ainsi été réuni·e au sein d'une commission ad hoc afin d'établir les grandes lignes du cahier des charges. Celle-ci a décidé d'étendre le périmètre du projet à l'ensemble du site propriété de la Ville d'Onex, considérant l'îlot de chaleur formé par le parking, le délabrement de la grange située dans le périmètre, la non-conformité de la terrasse couverte du café de La Poste et l'inscription de ce bâtiment au plan des rénovations depuis son acquisition, avec l'ambition d'en faire un pôle culturel vivant et créatif.

Ce futur lieu d'émulation et de rencontres renforcera le pouvoir d'agir à travers la culture, véritable force motrice à Onex qui a déjà libéré l'expression, stimulé la réflexion et encouragé les collaborations dans divers domaines artistiques. Nous sommes toutes et tous fier·ère·s de nos artistes, dont certain·e·s rayonnent bien au-delà de nos frontières. Elles et ils sont trop nombreuses et nombreux pour être toutes et tous cité·e·s, mais une chose est certaine : notre ville a largement prouvé que la culture est un puissant levier d'intégration sociale.

Malgré l'exiguïté du territoire à dédier à ce projet, un programme ambitieux a été formulé, afin de maximiser le potentiel de chaque espace et renforcer l'attractivité du lieu, qui est au cœur d'un plan de site visant à protéger le village historique d'Onex. Dans ses grandes lignes, le programme demandait la démolition et la reconstruction de la salle polyvalente, la création d'une salle de concert intimiste, l'aménagement d'un espace d'exposition et de salles de résidence dédiées à la jeunesse, ainsi que l'intégration au projet de la rénovation du café de la Poste. Il comprenait également la mise en souterrain du parking afin de libérer de la pleine terre et réduire l'îlot de chaleur généré par son revêtement actuel. Ces exigences ont été satisfaites avec brio par les quatorze concourant·e·s. L'engagement du jury a été exceptionnel. Au-delà d'un haut niveau de compétences dans des domaines très complémentaires, chaque membre a fait preuve d'une remarquable capacité d'écoute, ce qui a enrichi considérablement les échanges et la prise de décision. Cette expérience restera inoubliable, et je tiens à exprimer, au nom du Conseil administratif, ma profonde gratitude à toutes celles et tous ceux qui, parmi les membres de l'administration, du secteur professionnel et politique, ainsi que des quatorze bureaux concourants, ont contribué à faire battre le cœur de ce lieu emblématique d'une manière résolument prometteuse.

Anne Kleiner, Conseillère administrative en charge des Services Culture et Exploitation
Vice-présidente du jury

La barque du concours était-elle trop chargée ?

La Commune est propriétaire de terrains bien situés au centre d'Onex. Les parcelles en main de la collectivité sont évidemment cruciales pour assurer une mission qui comprend aussi bien des prestations très concrètes aux citoyen-ne-s que des services plus immatériels, comme la jouissance de places ou de parcs publics.

Ce patrimoine foncier est d'autant plus précieux qu'il est irremplaçable, surtout au voisinage du village historique et en face de la place des Deux-Eglises identifiée aujourd'hui comme une centralité pour Onex. Aménager ce lieu central représente une sérieuse responsabilité dont la Commune est bien consciente. Les Spectacles Onésiens sont une référence dans le paysage culturel genevois. L'expérience et les attentes légitimes de cette institution se sont traduites, pour les architectes participant au concours, par un «programme» avec des demandes précises assurant et renforçant le rayonnement du lieu. Après trois générations d'excellents services, la salle actuelle se trouve en effet dépassée par la progression constante des exigences, en termes de qualité d'accueil du public, de techniques scénographiques ou de diversité toujours plus large des types d'évènements, requérant une grande polyvalence.

A côté de la salle, la Commune se devait d'installer une panoplie d'autres activités : une petite salle pour des évènements destinés à un autre type de public (plus jeune), un espace d'exposition, sans oublier le parking restituant en souterrain les places de stationnement supprimées en surface. Enfin, la conservation de la grange était laissée au choix des concurrent-e-s. Au total, le programme de ce concours regorgeait d'enjeux et d'ambitions superposées sur un terrain somme toute limité.

La barque du concours était-elle trop chargée ? Certainement pas du point de vue d'une collectivité qui mise, à juste titre, sur la densité pour valoriser sa ressource foncière à l'échelle de plusieurs générations, comme l'exige le développement durable. Le MO souhaite également mutualiser les usages du site, autre manière d'utiliser et répartir équitablement cette précieuse ressource foncière. Les motifs et la légitimité des fortes exigences communales ne faisaient donc aucun doute.

Cependant, du point de vue des organisatrices du concours, la question d'une emprise excessive du programme restait préoccupante. Avant de le transmettre aux concurrent-e-s, il a fallu modéliser son impact : après vérification, le volumineux cahier des charges se logeait sur la parcelle, à condition toutefois que les concurrent-e-s optimisent parfaitement son emprise...

Finalement plusieurs projets ont convaincu le jury en répondant à la fois aux exigences quantitatives et qualitatives. Le défi était certes difficile, cependant relevé avec succès.

Quelle qualité caractérisait-elle ces projets ? Essentiellement la conciliation du bâti avec un excellent aménagement extérieur. Dans chaque projet, le jury a pu constater à quel point l'imbrication entre l'intérieur et l'extérieur comptait, à la manière de deux figures complémentaires. Ce constat n'a été possible que grâce au volume et à la valeur remarquables des propositions des concurrent-e-s, efforts qu'il convient de saluer et qui méritent la reconnaissance de la collectivité.

Le projet lauréat, bâtiment de plain-pied avec la ville (y compris une petite salle très accessible), rigoureux, souple et polyvalent, illustre ce propos avec une architecture affirmant sa présence urbaine en dialogue intelligent avec un enchaînement d'espaces extérieurs de grande qualité.

François Jolliet,
Président du jury

Démarche

1. Introduction

Le «Concours pour la création d'une salle polyvalente, d'un pôle culturel et aménagement des espaces extérieurs» propose un équipement culturel composé d'une grande salle et des espaces qui l'accompagnent, afin d'accueillir des spectacles et des concerts dans le cadre d'une programmation artistique éclectique, ainsi que des événements associatifs ou privés.

2. Organisatrice et maître d'ouvrage

Le maître d'ouvrage est la Ville d'Onex

Ville d'Onex
Mairie d'Onex
Charles-Borgeaud 27
1213 Onex

L'organisation technique du concours est assurée par MIDarchitecture sàrl, en qualité d'assistante à la maîtrise d'ouvrage (AMO).

3. Genre de concours et procédure

La mise en concurrence retenue est un concours de projets d'architecture à 1 degré, tel que défini par le règlement SIA 142 (2009), en procédure sélective ouverte à des équipes pluridisciplinaires comportant un-e architecte pilote, un-e ingénieur-e civil-e et un-e architecte paysagiste.

La première partie de la procédure est la phase de candidature, elle est sélective et n'est pas anonyme. La deuxième partie consiste en un concours anonyme.

4. Jugement des dossiers de candidature

Au terme d'une journée de sélection qui s'est tenue le 29 août 2024, le jury décide de retenir les quatorze équipes suivantes pour la suite de la procédure, soit le concours.

Architecte et pilote	Ingénieur-e civil-e	Architecte paysagiste
1. AAPA SA	Messi & Associati SA	Verzone Woods Architectes sàrl
2. Pierre-Alain Dupraz Architectes	AB Ingénieurs Civils	La Touche Verte, architectes paysagistes
3. Sylla Widmann Architectes SA	Dr Lüchinger + Meyer Ingénieurs civils SA	Maren Kühn_architecte paysagiste HES FSAP
4. 2b / stratégies urbaines concrètes	Kälin & Associés SA	In Situ SA
5. TRIBU architecture SA	2M ingénierie civile SA	INTERVAL Paysage Sàrl
6. Comte/Meuwly sàrl & Sujets Objets sàrl	Méry & Buffo Ingénieurs civils sàrl	En-Dehors, architectes paysagistes
7. atelier ba.le GmbH	Société Coopérative 2401	Uniola AG Architecture paysagère Urbanisme
8. Giorgis Rodriguez Architectes SA	Charpente Concept SA	Forster Paysages SA
9. Itten+Brechbühl SA	BOSS & Associés Ingénieurs Conseils SA	LANDERS
10. atelier bonnet architectes sàrl	B+S ingénieurs SA	Samuel Enjolras / Atelier plum
11. ON architecture Sarl	Nicolas Fehlmann Ingénieurs Conseils SA	Atelier Florent Clier
12. AUER+ WEBER + Assoziierte GMBH	Ingeni SA	Rainer Schmidt Landschaftsarchitekten GMBH
13. Atelier March SA	Perreten & Milleret SA	Approches SA
14. Atelier Prati Zwartbol Sarl	ZPF Structure AG	BÖE Studio

5. Situation et périmètre du concours

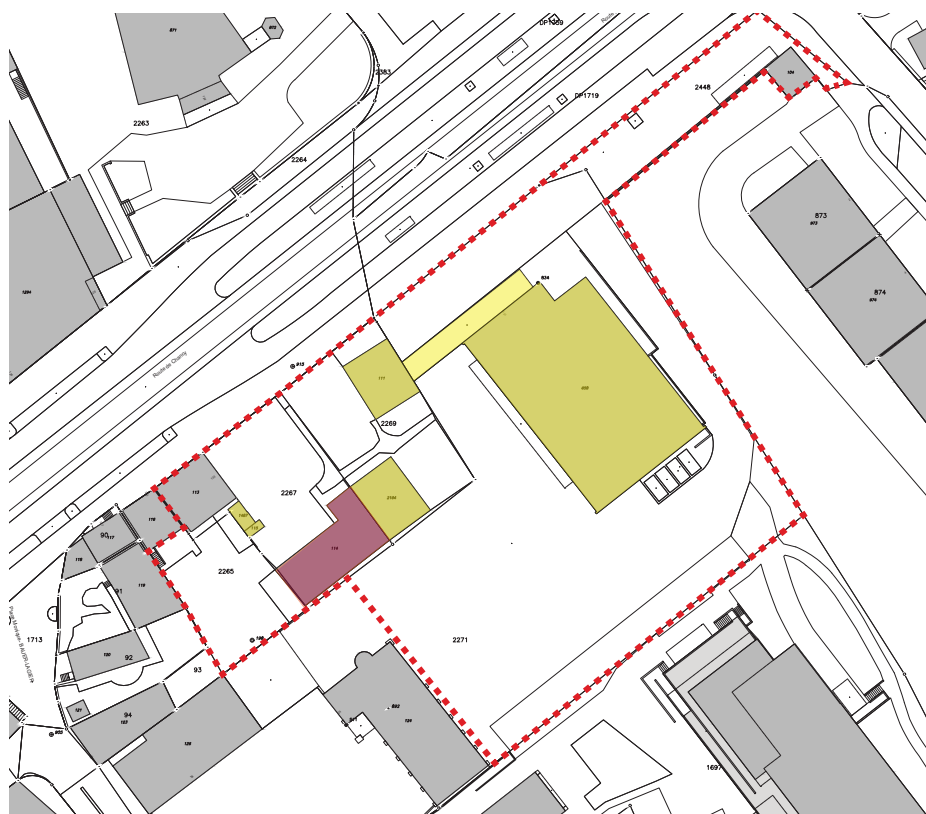
Le périmètre du concours figure en rouge ci-dessous. Il comprend les parcelles n° 2'271, n° 2'269, n° 2'267 et n° 2'265 à Onex, situées dans un environnement villageois et paysager jouxtant la place des Deux-Eglises.

Les parcelles appartiennent à la zone d'affectation 4B protégée. Les dispositions de la LCI en accord avec cette zone s'appliquent par conséquent sur tout le périmètre.

Le site se trouve à l'intérieur du périmètre de l'avant-projet du plan de site n° 30'003. Les nouvelles constructions doivent par conséquent respecter la Loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites (LPMNS).

Les bâtis n° 111, 658 et 2164 seront démolis (en jaune sur l'image ci-dessous).

Le mandat de projet et d'exécution attribué par le maître d'ouvrage au projet lauréat à la suite du concours comprend tout le périmètre d'intervention tel que défini pour le concours.



6. Objet et objectifs du concours

La Ville d'Onex souhaite construire un pôle culturel comprenant une nouvelle salle polyvalente significative et un espace culturel de qualité, réalisables dans le cadre juridique existant.

L'ensemble bâti et en particulier ses rapports avec les aménagements extérieurs doivent être repensés et optimisés en fonction de la distribution du programme culturel et associatif. La Commune souhaite que cette centralité dédiée à la culture devienne un espace de rencontre et de mixité sociale.

Il s'agit de créer un projet avec une identité architecturale forte qui soit capable de réinterpréter l'ensemble bâti en le transformant en un nouveau lieu public de référence pour Onex.

Les enjeux sont ici à la fois culturels, sociaux, environnementaux et patrimoniaux. Les concurrent-e-s doivent répondre de manière simple aux objectifs principaux et articuler le bâti existant et à valeur patrimoniale avec les nouvelles constructions.

Le projet de salle polyvalente d'Onex et de ses espaces publics répond aux besoins d'une infrastructure dont les missions sont les suivantes:

- Un espace culturel communal comprenant entre autres une salle de spectacle et ses espaces servants (y.c. un parking souterrain);
- Un lieu de spectacle proposant une programmation à l'année, adapté à une large palette de représentations (théâtre, musique, danse, humour) et proposant une jauge de 450 à 500 places assises, respectivement de 800 à 1'000 places debout ;

Ce lieu de spectacle doit aussi pouvoir accueillir des représentations scolaires, des soirées dansantes, des lotos...

7. Critères d'appréciation

Conformément au programme du concours, les projets ont été jugés sur la base des critères suivants :

- Concept architectural en adéquation avec la qualité des espaces intérieurs et extérieurs
- Respect et compréhension du programme
- Pertinence de l'organisation aux différentes échelles du projet
- Fonctionnement général et qualité spatiale de la proposition
- Qualité architecturale et structurelle
- Qualité paysagère et urbanistique
- Qualité d'usage des aménagements extérieurs existants et futurs
- Rationalité énergétique et économique (construction et coût du cycle de vie)
- Capacité du projet à favoriser les échanges et à générer du lien social
- Capacité du projet à intégrer les critères de durabilité énoncés dans le présent cahier des charges

Qualités patrimoniales

- Reconnaissance des valeurs du tissu bâti
- Qualité de l'espace paysager

L'ordre dans lequel ces critères sont mentionnés ne correspond pas nécessairement à un ordre de priorité.

8. Distinctions et prix

Le jury dispose d'une somme globale de CHF 180'000 HT pour l'attribution d'environ 5 prix ou mentions éventuelles.

9. Calendrier du concours

ETAPE 1

- | | |
|---|-------------------|
| • Lancement de la procédure | |
| • Publication sur le site Internet www.simap.ch | 24 juin 2024 |
| • Délai pour la remise des dossiers de candidature | 20 août 2024 |
| • Journée de jury phase sélective | 29 août 2024 |
| • Courrier aux candidat-e-s retenu-e-s et non retenu-e-s | 10 septembre 2024 |

ETAPE 2

- | | |
|--|-----------------------|
| • Envoi des documents aux candidat-e-s retenu-e-s | 11 octobre 2024 |
| • Délai pour poser les questions par écrit à l'organisatrice | 8 novembre 2024 |
| • Délai pour les réponses du jury | 22 novembre 2024 |
| • Remise des projets | 31 janvier 2025 |
| • Remise des maquettes | 18 février 2025 |
| • Journées de jury | 19 et 20 février 2025 |

10. Jury

Président

- 1 M. François Jolliet, architecte EPFL, Renens

Vice-présidente

- 2 Mme Anne Kleiner, magistrate déléguée Exploitation et Culture / conseillère administrative, Onex

Membres professionnel-le-s indépendant-e-s du MO

- 3 M. Franck-Johann Bodenmann, architecte paysagiste HES, Genève
- 4 Mme Michèle Pralong, auteure, metteuse en scène et dramaturge, Genève
- 5 M. Félix Lefebvre, scénographe, France
- 6 Mme Barbara Tirone, architecte EPFL, Genève
- 7 Mme Marie Gétaz, architecte EPFL, Vevey
- 8 M. Marco Forte, ingénieur civil EPFL, Genève
- 9 M. Alberto Figuccio, architecte AAM, Genève
- 10 M. Yves Vieuxloup, architecte DPLG, Genève

Membres dépendants du MO

- 11 M. Eric Donzé, architecte, co-responsable Service Exploitation, Onex
- 12 M. Nicolas Clémence, urbaniste, Service Aménagement, Onex
- 13 M. Mursel Veseli, président de la Commission ad hoc pour une nouvelle salle, Onex
- 14 M. Jérémie Decroux, responsable Service Culture, Onex

Membres suppléant-e-s

- M. Cédric Maye, Service Culture, Onex
- M. Fabien Delacquis, Service Exploitation, Onex
- Mme Aude Schwarz, architecte EAUG, Genève
- M. Luc Abbe-Decarroux, membre de la Commission ad hoc pour une nouvelle salle, Onex

11. Contrôle de conformité

Les contrôles de conformité ont été effectués préalablement au jugement par les collaboratrices de MIDarchitecture sàrl.

Celles-ci ont constaté que tous les dossiers sont parvenus conformes et dans les délais à l'adresse du maître d'ouvrage.

12. Expertises des projets rendus

Les expertises des projets du concours se sont référées au programme du concours ainsi qu'aux réponses du jury aux questions des concurrent·e·s.

Elles ont été conduites du 3 au 17 février 2025 par:

M. Alain Mathez, adjoint de direction, Office des autorisations de construire

M. Didier Gandini, ingénieur sécurité et expert en protection incendie AEAI

Mme Simone Dumas et M. Daniel Dorsaz, IEC SA, économistes de la construction

Mme Magali Clair, responsable secteur Développement Durable, Onex

M. Olivier Kohler, Service Exploitation Onex

13. Liste des projets rendus

14 projets ont été remis à l'organisatrice dans les délais.

n° projet	devise
1	Orygamy
2	Kalakuta
3	Sous le même toit
4	Après-demain
5	Pendrillon
6	Voglio vederti danzare
7	Onex en scène
8	Le Théâtre du Monde
9	Onex-Onex
10	Tempo
11	Erinaceus
12	Le cru et le cuit
13	Scène ouverte
14	Tous en scène

14. Jugement

Le jury a siégé les 19 et 20 février 2025.

En préambule, Mme Muriel Zimmermann, organisatrice, excuse l'absence de M. Jérémie Decroux, responsable du Service Culture à Onex, membre professionnel du jury, pour les journées du 19 et 20 février 2025.

M. Cédric Maye, membre suppléant, siège comme membre du jury à part entière pour ces deux journées. Le jury décide, à l'unanimité, d'admettre au jugement tous les projets.

Le projet n° 4 «Après-demain» déroge au programme qui demandait la démolition de la salle actuelle. Pour cette raison, le jury décide à l'unanimité de l'exclure de la planche des prix.

15. Prise de connaissance des projets

L'ensemble du jury procède à une première prise de connaissance des projets de manière individuelle. Avant de commencer le jugement des projets, le jury se divise en deux groupes pour analyser l'ensemble des planches exposées de manière approfondie.

L'ensemble du jury se réunit ensuite devant chacun des projets pour débattre des propositions présentées. Les grandes lignes de chaque projet sont mises en évidence par un-e des membres du jury.

A la lumière des connaissances acquises, tous les projets sont soigneusement examinés de manière collégiale, selon les critères d'appréciation du cahier des charges du concours et selon le fonctionnement général des propositions par rapport aux contraintes du programme et du site.

16. Premier tour de jugement

A l'issue de ce premier tour, le jury décide d'écarter les projets qui répondent le moins bien aux critères d'appréciation. En particulier les projets qui posent un problème majeur d'implantation (rapport au site) ou de répartition du programme.

Il s'agit des trois projets suivants :

n° projet	devise
1	Orygamy
5	Pendrillon
11	Erinaceus

17. Deuxième tour de jugement

Le jury au complet procède à une nouvelle analyse détaillée des projets retenus à l'issue du premier tour. Chaque projet est commenté, devant ses planches de rendu et sa maquette, en tenant compte de l'ensemble des critères d'appréciation.

A l'issue de ce deuxième tour de jugement, et après une fine analyse des projets restants, le jury décide d'écartier les projets suivants:

n° projet	devise
2	Kalakuta
3	Sous le même toit
6	Voglio verderti danzare
7	Onex en scène
9	Onex-Onex

18. Expertise

Le jury auditionne les expert·e·s suivant·e·s:

Mme Magali Clair, responsable secteur Développement Durable, Onex

M. Alain Mathez, adjoint de direction, Office des autorisations de construire, Genève

Mme Simone Dumas, IEC SA, économiste de la construction, Lausanne

Ces dernier·ère·s commentent les six projets retenus sous l'angle des aspects patrimoniaux, de la LCI et des coûts (construction et exploitation).

L'ensemble des autres expertises est transmis au jury.

M. Enis Arikok, architecte, Office du patrimoine et des sites, Genève, partage une description des six projets selon son regard, il en rédige une note.

19. Tour de repêchage

Avant de procéder au classement définitif, le jury effectue un tour de repêchage et réexamine l'ensemble des projets. A l'issue de ce tour, aucun projet n'est repêché.

20. Classement définitif

Le jury, après avoir rédigé le texte de commentaire pour chacun des six projets retenus, en fait une lecture commune.

Avant de procéder au classement définitif et à la répartition des prix, le jury réexamine une nouvelle fois les projets retenus.

A l'issue de cette lecture et en tenant compte de l'ensemble des critères d'appréciation et des rapports d'expertise, une discussion générale et un dernier examen comparatif des projets s'engagent.

Le jury procède au classement final.

21. Choix du projet lauréat, résultats et attribution des prix

Le jury considère à l'unanimité que le projet n°14 TOUS EN SCENE est le plus favorable, et décide de le classer au 1^{er} rang.

Le jury dispose d'une somme de FR 180'000.- HT. Conformément au point 1.5 du programme du concours, il décide, à l'unanimité, d'attribuer une indemnité de FR 4'000.- HT aux quatorze équipes candidates qui ont rendu une proposition, en reconnaissance du travail accompli.

Le solde de CHF 124'000.- HT du montant à disposition du jury est attribué comme suit:

1 ^{er} rang - 1 ^{er} prix	n° 14 Tous en Scène	CHF 40'000.00.- HT
2 ^e rang - 2 ^e prix	n° 13 Scène ouverte	CHF 27'000.00.- HT
3 ^e rang - 3 ^e prix	n° 10 Tempo	CHF 24'000.00.- HT
4 ^e rang - 4 ^e prix	n° 8 Le Théâtre du Monde	CHF 15'000.00.- HT
5 ^e rang - 5 ^e prix	n° 12 Le cru et le cuit	CHF 10'000.00.- HT
6 ^e rang - Mention	n° 4 Après-demain	CHF 8'000.00.- HT

22. Recommandations du jury

Le jury remercie les concurrent-e-s pour leur travail et souligne la qualité et la diversité des projets rendus. Après deux journées d'étude et d'analyse des propositions, le jury est convaincu que le projet n°14 TOUS EN SCENE, désigné à l'unanimité pour le 1^{er} rang, 1^{er} prix, possède toutes les qualités et les potentialités requises pour répondre aux attentes du maître de l'ouvrage. A l'unanimité, le jury recommande d'attribuer le mandat d'étude et de réalisation à ce projet.

En vue de la réalisation du projet lauréat TOUS EN SCENE le jury formule les recommandations suivantes:

- Malgré la proximité du cordon boisé, le jury recommande de maintenir l'implantation de la rampe et l'entrée du parking dans la topographie proposée ;
- Le jury demande à ce que soient vérifiés les vis-à-vis entre l'extension du café proposée et les logements voisins ;
- Le jury reconnaît la qualité et la sobriété de la construction et de sa matérialité. Il recommande que le processus de développement, en accord avec le MO, maintiennent ces qualités ;
- Le jury recommande une vigilance particulière pour la qualité acoustique des parois latérales de part et d'autre des gradins de la grande salle.

23. Levée de l'anonymat

Suite au classement et à l'attribution des rangs et prix, le jury procède à l'ouverture des enveloppes cachetées des équipes candidates et lève l'anonymat en suivant l'ordre de classement des primés et par ordre des numéros pour les autres projets.

TOUS EN SCENE / 1^{er} rang, 1^{er} prix: projet n°14

PIERRE-ALAIN DUPRAZ ARCHITECTES, rue des Cordiers 5, 1207 Genève

Bureau génie civil : AB Ingénieurs Civils SA

Bureau architecte paysagiste : La Touche Verte, architectes paysagistes

Consultant: The Space Factory

SCENE OUVERTE / 2^e rang, 2^e prix: projet n°13

Itten + Brechbühl SA et Gina Barcelona Architects, rue de Bourgogne 19, 1203 Genève

Bureau génie civil : BOSS & ASSOCIES INGENIEURS CONSEILS SA

Bureau architecte paysagiste : LANDERS

TEMPO / 3^e rang, 3^e prix: projet n°10

Giorgis Rodriguez Architectes SA, rue François-Meunier 1, 1227 Carouge

Bureau génie civil : Charpente Concept SA

Bureau architecte paysagiste : Forster Paysages SA

LE THEATRE DU MONDE / 4^e rang, 4^e prix: projet n°8

2b / stratégies urbaines concrètes, avenue du Rond-point 2/4/6, 1006 Lausanne

Bureau génie civil : Kalin & Associés SA

Bureau architecte paysagiste : In Situ SA

LE CRU ET LE CUIT / 5^e rang, 5^e prix: projet n°12

AAPA SA, rue de Veyrier 19, 1227 Carouge

Bureau génie civil : Messi & Associati SA

Bureau architecte paysagiste : Verzzone Woods Architectes Sàrl



APRES-DEMAIN / 6^e rang, mention: projet n°4

Consortium Sujets Objets sàrl + COMTE/MEUWLY sàrl, place De-Grenus 7, 1201 Genève

Bureau génie civil : Méry & Buffo Ingénieurs Civils Sàrl

Bureau architecte paysagiste : EN-DEHORS Sàrl, architectes paysagistes

Approbation du jury

MEMBRES	
M. Franck-J. Bodenmann	
M. Nicolas Clémence	
M. Jérémie Decroux	
M. Eric Donzé	
M. Alberto Figuccio	
M. Marco Forte	
Mme Marie Gétaz	
M. François Jolliet	
Mme Anne Kleiner	
M. Félix Lefebvre	
Mme Michèle Pralong	
Mme Barbara Tirone	
M. Mursel Veseli	
M. Yves Vieuxloup	
MEMBRES SUPPLEANT·E·S	
M. Luc Abbe-Decarroux	
M. Fabien Delacquis	
M. Cédric Maye	
Mme Aude Schwarz	

Le présent document a été approuvé par le jury fin mars

Projets primés

PROJET LAUREAT: TOUS EN SCENE

1^{ER} RANG, 1^{ER} PRIX: PROJET N°14

PIERRE-ALAIN DUPRAZ ARCHITECTES

Rue des Cordiers 5, 1207 Genève

Collaboratrices, collaborateurs :

- Pierre-Alain Dupraz
- Giorgio Braga
- Nicola Chang
- Charlène Dejean
- Chloé Masse
- Clément Patin
- David Amor Rodriguez
- Léa Sol
- Baris Kansu

BUREAU GÉNIE CIVIL : AB INGÉNIEURS CIVILS SA

BUREAU ARCHITECTE PAYSAGISTE : LA TOUCHE VERTE, ARCHITECTES PAYSAGISTES

CONSULTANT: THE SPACE FACTORY

L'équipe autrice du projet part de l'analyse du site, marqué par l'arrêt du réseau de tramway, caractérisé par un patrimoine mêlant «ruralité et modernité» : le village historique est concentré au sud de la route de Chancy, distinct par un tissu bâti compact de maisons basses, des commerces, des arrière-cours et des jardins extérieurs. L'édification de la Cité d'Onex a redéfini l'espace public du carrefour avec des églises et la salle communale. Le nouvel équipement s'inscrit dans ce contexte, avec une forte volonté d'intégration et de mise en dialogue de ces deux parties du tissu onésien, par la création de ce futur pôle culturel.

La reconstruction de la salle communale sur le même emplacement permet de la moderniser tout en la rendant plus visible et attractive. Les volumes principaux de la salle et de la scène sont placés au-dessus d'un volume périphérique bas, créant un contraste morphologique qui évoque son organisation fonctionnelle.

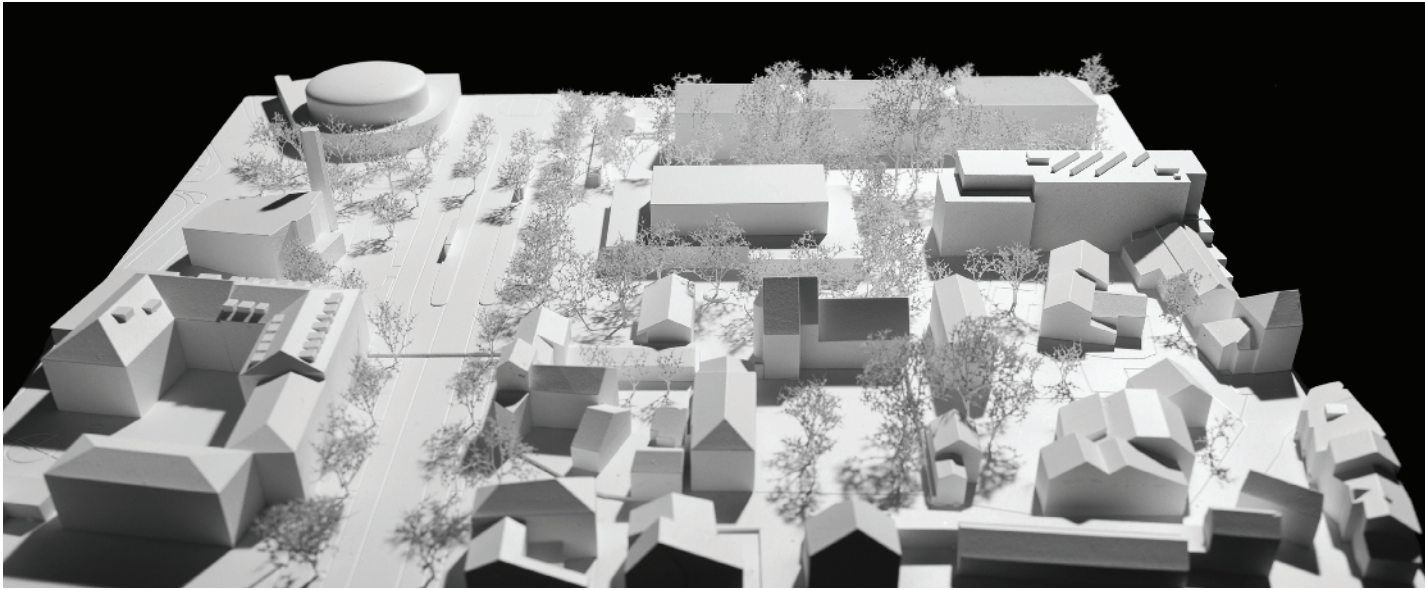
La nouvelle salle polyvalente intègre des espaces dédiés aux artistes, des loges, un foyer, un bar et des surfaces logistiques.

La grande salle et la petite salle se trouvent de plain-pied. Elles sont adjacentes tout en respectant la nécessité d'autonomie. Les entrées sont bien distinctes et indépendantes. Ces espaces sont organisés de manière à respecter les besoins fonctionnels tout en s'intégrant dans le contexte environnant.

L'entrée principale de la grande salle accueille le public depuis la route de Chancy et s'affiche en relation avec la place des Deux-Églises. Le foyer se déploie et s'ouvre vers une nouvelle place arborée.

La grande salle se distingue par sa distribution symétrique, ce qui permet une parfaite intégration avec l'extérieur du volume principal de la salle. Les rangs décaissés assurent une courbe de visibilité optimale, offrant ainsi à chaque spectateur·trice une vue dégagée sur la scène. De plus, tant la salle que la scène sont dotées de réseaux de passerelles techniques et d'un faux-plafond (faux-gril), garantissant une grande flexibilité pour l'installation de matériels techniques et de décors.

Les circulations périphériques autour de la scène sont bien dimensionnées, avec des accès permettant d'atteindre facilement les quatre angles du plateau scénique. Cette organisation favorise la fluidité des déplacements, tant pour les artistes que pour l'équipe technique. Le foyer des artistes, quant à lui, est conçu de manière ouverte, offrant ainsi un environnement de travail agréable et fonctionnel, un véritable atout pour le confort des intervenants.



Le dispositif permettant de refermer la fosse située devant la scène doit être étudié avec attention. Il est essentiel de s'assurer que son fonctionnement soit à la fois rapide, sûr et flexible pour permettre une gestion adéquate de l'espace en fonction des besoins des spectacles.

Une vigilance particulière doit être portée sur la nature des parois latérales de part et d'autre des gradins, qui pourraient générer des échos flottants, perturbant ainsi la qualité acoustique de la salle. Il est crucial de bien choisir les matériaux et de concevoir ces parois de manière à limiter ce phénomène acoustique, pour offrir une expérience sonore optimale aux spectateur·rice·s.

Le bâtiment a également été pensé pour répondre aux besoins logistiques avec un accès optimisé. L'intérieur est équipé d'un quai de déchargement, ce qui facilite la réception des matériaux et équipements pour les spectacles.

La petite salle, située au rez-de-chaussée, bénéficie d'un accès public totalement indépendant, permettant une gestion fluide et autonome des flux de spectateur·rice·s. Elle profite également d'une distribution directe depuis les loges, offrant ainsi une grande efficacité pour les préparatifs des artistes. Un couloir de séparation acoustique avec la grande salle assure une isolation sonore optimale, garantissant que l'activité de chaque espace reste indépendante de l'autre sans perturber l'expérience des spectateur·rice·s.

Les entrées volontairement distinctes des deux nouvelles salles de spectacle et de l'espace culturel sont hiérarchisées et rendues visibles depuis la route de Chancy. Cette position des accès se veut stratégique et participe à créer de l'animation grâce aux différents parvis et terrasses extérieurs proposés.

Le parking public de 43 places et les différents accès techniques et de service sont bien intégrés dans le volume du projet. L'accès au parking est traité avec pertinence par l'exploitation du terrain naturel, ce qui optimise le jeu des niveaux et diminue l'emprise de la rampe.

Le projet conserve la grange, qui est débarrassée de ses annexes et offre un grand volume pour la salle d'exposition. La conservation d'un groupe d'arbres existants permet d'intégrer une canopée naturelle et de maintenir l'aspect paysager du site.

Le regroupement des activités culturelles dans un volume plus bas qui relie le café de la Poste et la grange dans un volume continu permet de dynamiser ces activités culturelles et sociales dans un espace qui se veut commun et unitaire, tout en préservant l'identité historique du lieu.



Cette extension basse, sur un seul niveau, propose de relier la grange et le café de la Poste en formant un ensemble bâti cohérent. Cette extension respecte les règles de composition du village historique et répond aux besoins d'espaces supplémentaires pour la restauration et la culture.

L'aménagement extérieur bénéficie de la préservation des arbres et de la création de nouveaux parcours piétonniers. Une nouvelle centralité est placée sous la forme d'un parc arboré.

Ce parc arboré va s'insérer entre la salle et le bâtiment Hermès-Braillard adjacent, créant un espace majeur et redonnant ainsi une place centrale à la nature.

On retrouvera dans cet espace la structure de l'actuelle salle de spectacle qui est réemployée et devient mobilier urbain.

Le projet garantit des accès adaptés pour les personnes à mobilité réduite (PMR) et offre une perméabilité des espaces extérieurs, améliorant ainsi la fluidité des circulations.

L'équipe présente également une démarche constructive exemplaire et détaillée, axée sur la valorisation des matériaux issus de la démolition. Cette approche permet de réutiliser de manière optimisée les éléments récupérés, contribuant ainsi à la réduction de l'impact environnemental du projet. Grâce à un processus minutieux et bien conçu, chaque matériau démolé est soigneusement trié et réintégré dans les nouvelles constructions ou aménagements, faisant de cette démarche un modèle de recyclage et de durabilité dans le cadre de la réhabilitation du site.

Ce projet met l'accent sur l'intégration de l'existant avec une gestion durable des ressources, tout en favorisant la création d'espaces verts, la gestion naturelle de l'eau ainsi que l'installation d'une toiture végétalisée. Le réemploi des matériaux et l'utilisation d'éléments structurels recyclés contribuent à la réduction de l'empreinte écologique du projet.

L'équipe tire parti du site de manière stratégique en présentant des solutions pertinentes, qui reposent sur le programme ambitieux de la Commune. La proposition permet de valoriser pleinement les atouts du site tout en optimisant les aspects environnementaux et architecturaux. Les solutions proposées font ainsi émerger la véritable force du projet, créant une synergie entre la préservation du site et son développement. Le projet de renouvellement de l'actuelle salle à Onex vise à préserver l'héritage historique tout en introduisant de nouvelles structures adaptées aux besoins de la Commune.



La conservation des éléments naturels, l'extension du bâtiment culturel et la création de la salle polyvalente avec des espaces accessibles et fonctionnels visent à renforcer l'attractivité et la cohésion sociale de ce quartier tout en respectant son identité patrimoniale.

Ce projet démontre que les éléments existants majeurs du site ont défini l'implantation du nouveau bâtiment et non l'inverse. Grâce aux astuces déployées par les concepteur-riche-s, le projet se joue des contraintes et parvient même à les transformer en atouts. Le subtil jeu de décalage de la nouvelle enveloppe bâtie préserve totalement le houppier du cordon de chênes à l'Est, intègre l'espace de livraison sous couvert, définit des places aux dimensions mesurées côté bourg et offre un large parvis au nord pour se connecter à la place des Deux-Églises. Un point de vigilance consistera à démontrer que les travaux de décaissement de la rue d'accès au souterrain se feront dans le respect du système racinaire du cordon de chênes existant.

La démarche de réemploi de la démolition du site se prolonge dans la conception des aménagements paysagers, notamment avec le recyclage ludique des membrures de la vieille salle de spectacle pour former des gradins extérieurs. Le choix des autres matériaux proposés est cohérent avec la sémantique constructive du vieil Onex: mur en pierre, courette en gravier, pavé naturel.

Les fosses de Stockholm, parcimonieusement réparties le long de la route de Chancy, garantissent une prospection racinaire optimale pour les arbres plantés, tout en préservant en surface une aisance de circulation pour les véhicules tels que les food trucks.

Mis à part le choix de l'alignement de platanes hautes tiges le long de la route de Chancy, une palette végétale plus détaillée reste à proposer.

L'emploi de revêtements pavés en pierre naturelle semi-perméables et de revêtements stabilisés drainants prédomine sur le site. Ceci garantit une bonne infiltration des eaux de pluie au bénéfice des arbres plantés, tout en assurant un confort de circulation à pied ou avec des véhicules.

Les taux des surfaces de pleine terre et de canopée de 30% définis dans ce projet sont parfaitement respectables dans ce contexte urbain. Le projet convainc le jury par son attention sensible au site et à son patrimoine, tout en ayant la capacité d'absorber le programme scénique complexe et composite. Le nouveau bâtiment est innovant et efficient, il relève, en outre, la qualité et la maîtrise de toutes les dimensions du projet, qu'elles soient techniques, constructives, typologiques ou spatiales.



PLAN DE SITUATION 1 : 500



VUE SUR ESPLANADE D'ENTRÉE DE LA SALLE COMMUNALE

Situation et développements

Marqué par l'arrêt du réseau de tramway, ce quartier culturel d'Onex hérite de l'histoire de son urbanisation patrimoniale particulière, entre ruralité et modernité.

Il y a d'abord le long de la route de Chancy, les alignements de maisons basses et contiguës qui forment le tissu villageois. Le village historique est ainsi concentré au sud de la route, caractérisé par un tissu bâti compact, formant des arrière-cours et jardins extérieurs. Les nombreux commerces, historiquement déjà, se situent de part et d'autre de ce centre de gravité et fondent l'attachement social des onxiens à cette partie de la cité. Cette activité se déploie avec succès également sur la profondeur du tissu urbain bâti et les jours fériés sur la place des Deux-Églises. L'édification de la Cité Nouvelle est venue marquer l'espace public de ce carrefour par les positions ostentatoires des deux églises et de la salle communale. Ce face à face avec les édifices religieux, séparé par le réseau routier, laisse un espace de dégagement à l'équipement culturel qui demande à être mieux qualifié. Croisant l'axe routier principal, de nombreux parcours de mobilités douces relient la cité nouvelle à son noyau historique, en passant à travers les espaces extérieurs de la salle communale et la cour d'école primaire. A une échelle plus large, ces parcours forment un réseau de promenades en continuité avec ceux des parcs Brot, des Evaux et de la Mairie. La reconnaissance des caractéristiques du site induit une approche du projet architectural et paysager par **conservations, renforcements et renouvellements**.

Conservier

La proximité du Café de la Poste avec la grange et les arbres à conserver est l'occasion de regrouper et dynamiser les activités avec le programme d'espace culturel localisé dans cette partie

patrimoniale du site. La grange, débarrassée de ses annexes et de son plancher de l'étage, révèle un grand volume propice à accueillir la salle d'exposition. La conservation du groupe d'arbres sur le site, permet de bénéficier d'une canopée déjà présente et s'intègre aisément dans le projet paysager des aménagements extérieurs.

Renforcer

Afin de parfaire les surfaces d'activités de restauration du Café de la Poste avec celles sociales de l'espace culturel de la grange, **une extension basse sur un seul niveau reliant ces deux constructions vient former un ensemble bâti**. Développé selon les mêmes règles de compositions en mitoyenneté et dépendances du village historique, cet agrandissement répond aux besoins en surfaces de locaux et permet le fonctionnement idéal des espaces culturels et de restauration, **en favorisant les échanges, synergies et les mutualisations d'activités**.

Les accès, dessertes et facilités d'usages pour les PMR sont également mieux garanties. Le Café de la Poste, la grange d'exposition et le nouvel agrandissement contribuent à l'attachement collectif du lieu, renforcé par **la conservation complète du groupe d'arbres existants**. L'aménagement extérieur en terrasse et les activités qui s'y déploient profitent de cet espace agréable et ombragé.

L'élargissement de la route de Chancy devant le site de la salle communale est l'occasion de planter un alignement de platanes à hautes tiges, fournissant un ombrage important et renforçant le caractère de ceux déjà présents plus loin, à Lancy.

Renouveler

Reconstruire une nouvelle salle communale polyvalente sur sa

même base est l'occasion de revisiter et renouveler sa genèse. L'implantation de ce bâtiment, à distance raisonnable de la route permet d'assurer sa visibilité et son attractivité culturelle.

Le nouvel équipement de la salle s'implante sur le même emplacement, visible sur le carrefour comme un édifice public culturel majeur. L'espace principal de la salle et scène, émerge avec son gabarit plus important au-dessus d'un volume périphérique bas. La morphologie évoque la particularité de son organisation : une grande salle haute, entourée de nombreux espaces servants. La partie basse de la salle polyvalente, abrite la petite salle de concert, les entrées, foyers, billetterie, bar, le foyer d'artistes, les loges, le quai et les surfaces logistiques. Ces locaux sont disposés avec la logique organisationnelle nécessaire fonctionnelle, mais aussi selon les situations contextuelles appropriées. En plan, la géométrie de ces locaux réagit avec l'environnement extérieur, évitant les couronnes vitales des arbres, précisant la largeur de l'esplanade d'entrée, configurant les places, le parc et l'allée d'accès au parking. **La nouvelle salle est ainsi implantée de manière à structurer les espaces qui l'entourent**. L'organisation générale de la salle polyvalente s'appuie également sur un niveau enterré de locaux de loges d'artistes, services, techniques et dépôts. Un parking public de 43 places, convertible en abri PC, complète les besoins du programme au 2ème sous-sol. Des parcours de cheminements piétons sont favorisés par la perméabilité des espaces extérieurs.

Les entrées distinctes aux deux nouvelles salles de spectacles et à l'espace culturel sont hiérarchisées et visibles depuis la route principale. Les positions des accès participent tout à tour à animer les différents parvis et terrasses extérieurs. Le parking public extérieur libéré, un parc arboré vient s'insérer entre la salle et le bâtiment Hermès-Brallard, **ressuscitant ainsi la nature sur la pleine terre**.

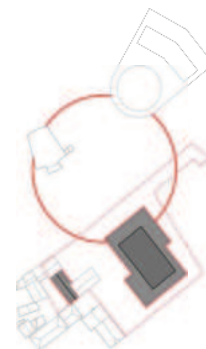


© Bibliothèque de Genève, Iconographie : Bachofen & Brugger

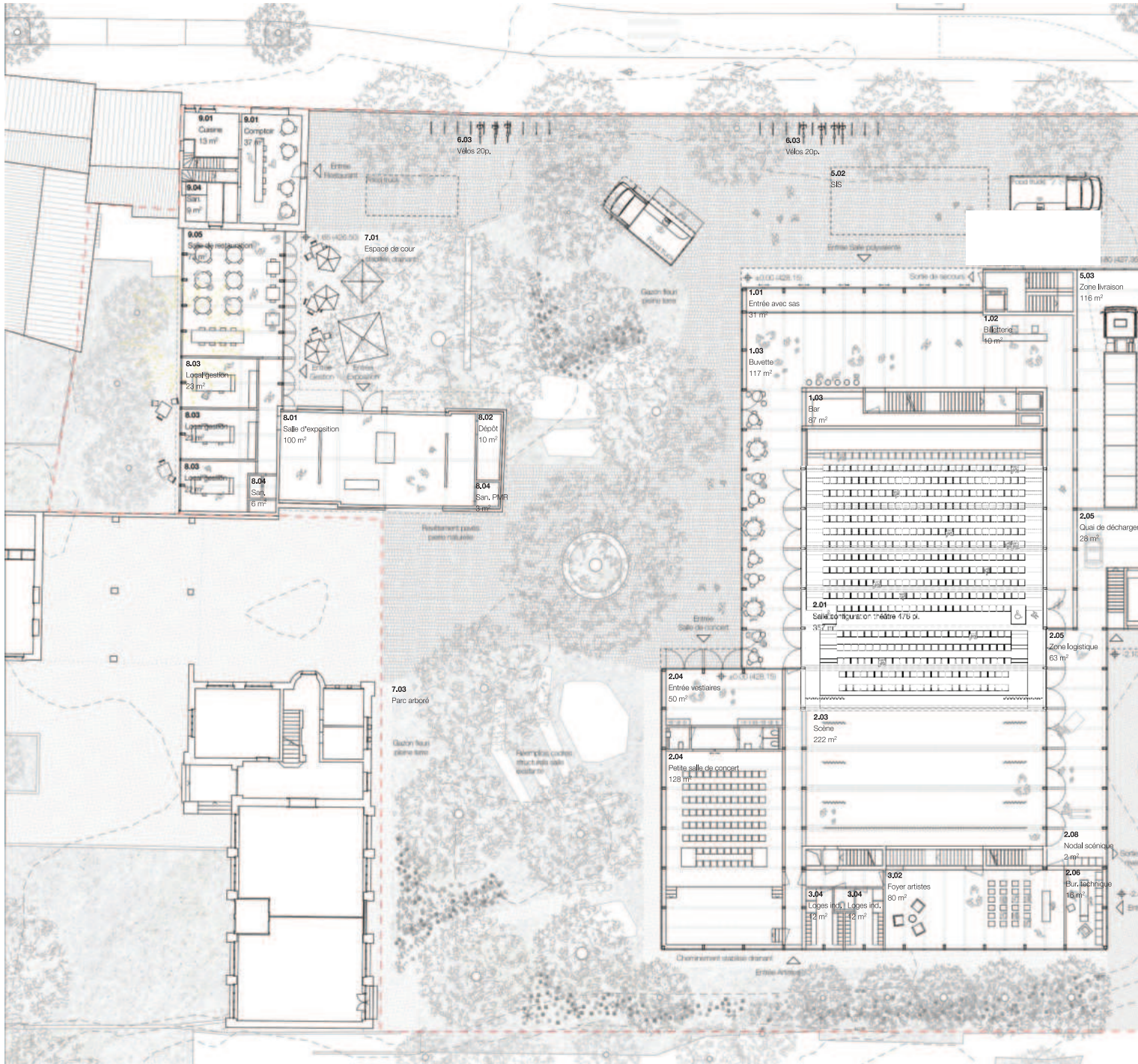
ONEX, CAFÉ DE LA POSTE (1905-1907)



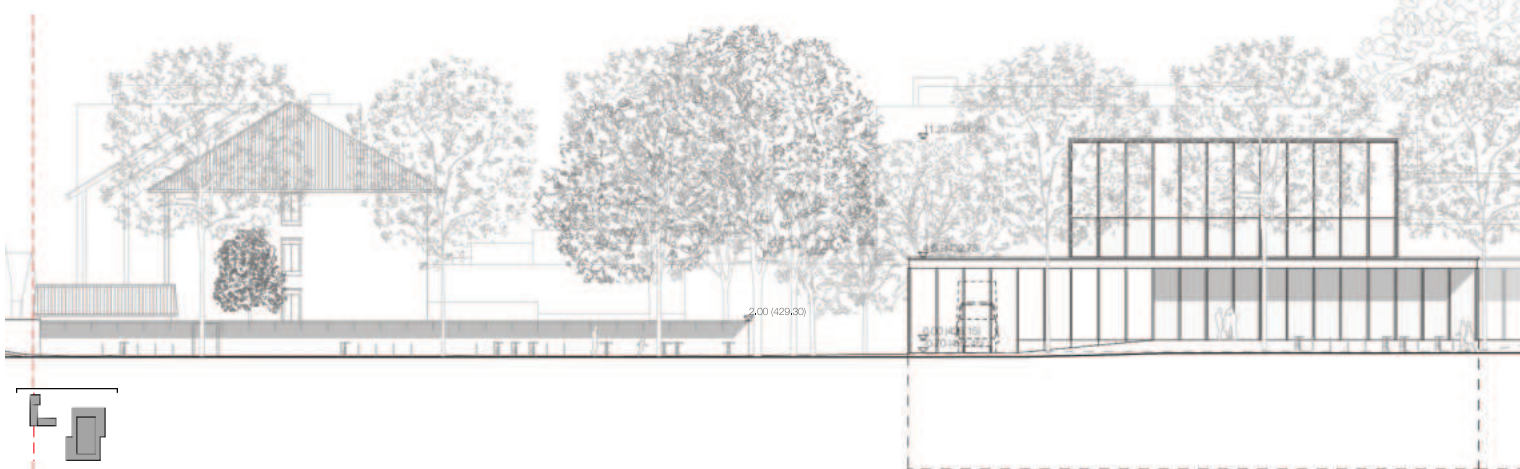
RELATIONS TERRITORIALES



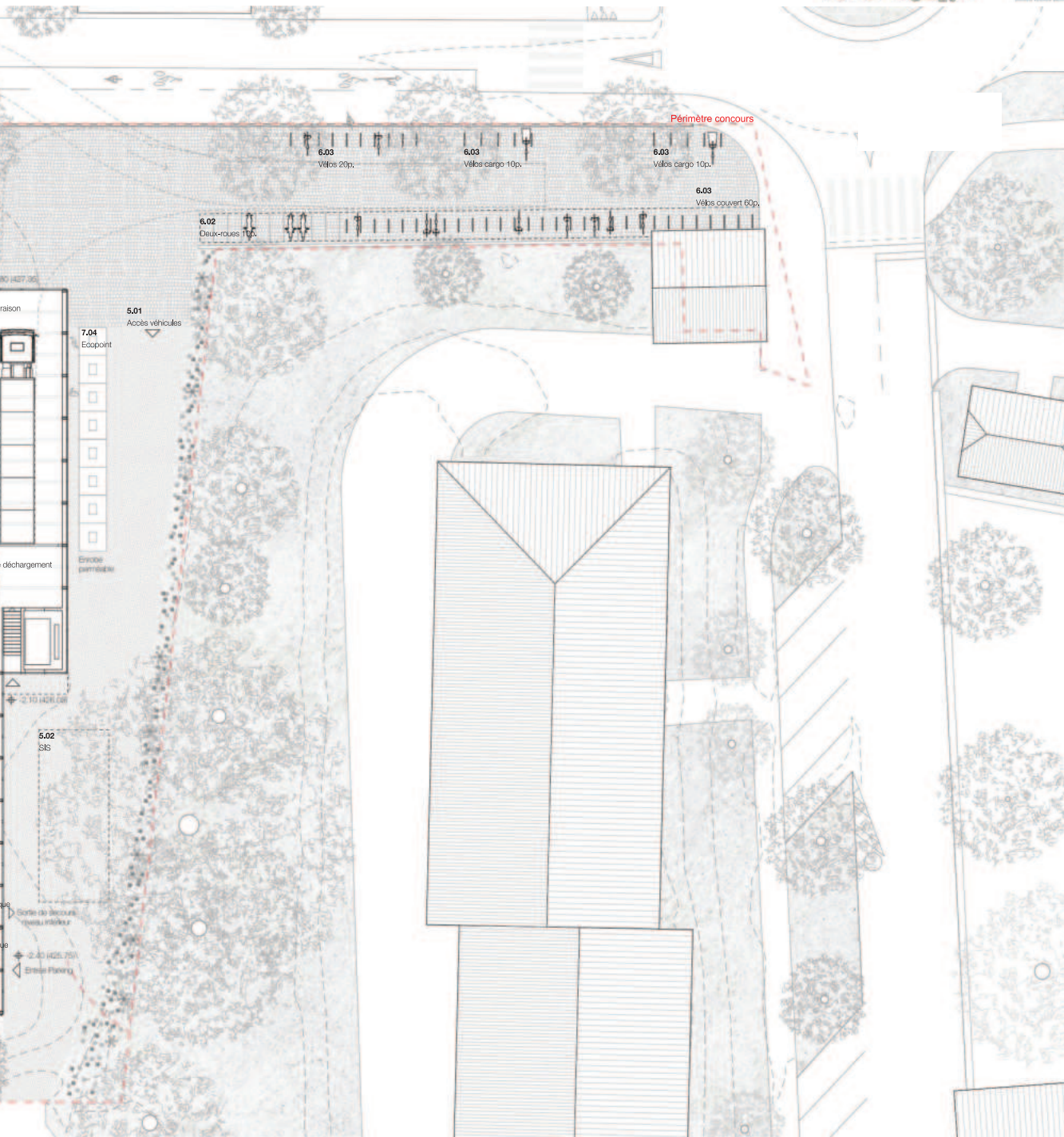
MORPHOLOGIES BÂTIES



PLAN REZ-DE-CHAUSSÉE 1 : 200



ÉLÉVATION NORD-OUEST 1 : 200





VUE SALLE POLYVALENTE, CONFIGURATION OUVERTE _ ACTIVITÉS DIVERSES

Concept scénographique

La conception de la salle polyvalente d'Onex s'inscrit dans le cadre d'une programmation éclectique et fédératrice, permettant également une appropriation privée, collective et/ou associative. En adéquation avec la flexibilité attendue, la surface et son volume sont **conçus sans distinction entre salle et scène**. La salle garantit une visibilité optimale dans toutes les configurations envisagées, en laissant un volume acoustique suffisant pour gérer les différents événements. La scénographie des espaces et des éléments techniques permet d'atteindre la **grande polyvalence souhaitée**.

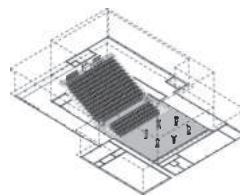
La salle se compose d'un vaste volume de 18 m x 32 m, de plain-pied. Une fosse, réalisée en praticables, permet de recréer un (faux) nez de scène, tandis que des tentures se rejoignent pour former un cadre, rétablissant ainsi le visage du théâtre classique. Les praticables de la fosse, ainsi que la grande modularité des éléments techniques suspendus, offrent une large gamme de configurations facilement réalisables par l'équipe technique. Le sol de la salle à niveau avec la scène et la zone logistique facilite l'exploitation événementielle en limitant les ressources humaines et les opérations de manutentions.

La fosse d'une surface de 90 m2 peut accueillir jusqu'à 118 spectateurs assis, presque 200 debout, ou une soixantaine de musiciens. Elle permet d'adapter le nombre de rangs ou la profondeur de la scène en fonction des besoins spécifiques de chaque spectacle.

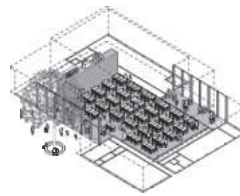
Elle permet également des configurations à plat, où **le volume de la salle et de la scène fusionne** (idéal pour des événements tels que des lotos, salons, banquets, soirées DJ), ainsi que des configurations où la fosse est ouverte à plat (les fauteuils sont alors stockés au sous-sol), créant ainsi une fosse debout et générant deux niveaux de parterre, idéal pour les concerts de musiques amplifiées.

La tribune télescopique motorisée constitue également un élément clé de la modularité de la salle : d'une capacité de 340 fauteuils, elle peut s'ouvrir entièrement ou partiellement pour offrir une large variété de scénographies possibles. Repliée, la tribune se stocke dans une niche sous le balcon. Ce dernier comprend une régie ouverte ainsi que des places réservées aux personnes à mobilité réduite et à leurs accompagnants.

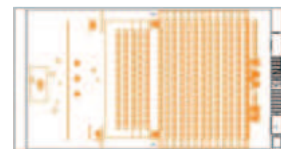
L'ensemble scène-salle est surmonté d'un faux grill constitué de six rails de roulement qui traversent toute la salle et sont équipés d'installations scéno-techniques : porteuses motorisées, palans à chaîne, écran de projection, lisses fixes etc. Un jeu de tentures scéniques permet de moduler les dimensions du cadre. Des passerelles latérales et transversales facilitent l'installation des décors et éclairages scéniques, ainsi que la maintenance des équipements scéno-techniques. Les équipements dessinés dans les plans et coupes peuvent varier et évoluer selon les méthodes de travail souhaitées par l'équipe technique de la salle, mais également selon les budgets attribués au projet et aux futurs budgets d'exploitation.



CONFIGURATION GRADINS (THÉÂTRE)
476 places assises dont 5 PMR

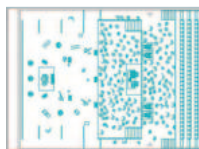


CONFIGURATION À PLAT (LOTO)



ONE MAN SHOW
500 places assises dont 5 PMR

Fosse : 118 places
Tribune télescopique : 367 places dont 2 PMR
Balcon : 15 places dont 3 PMR



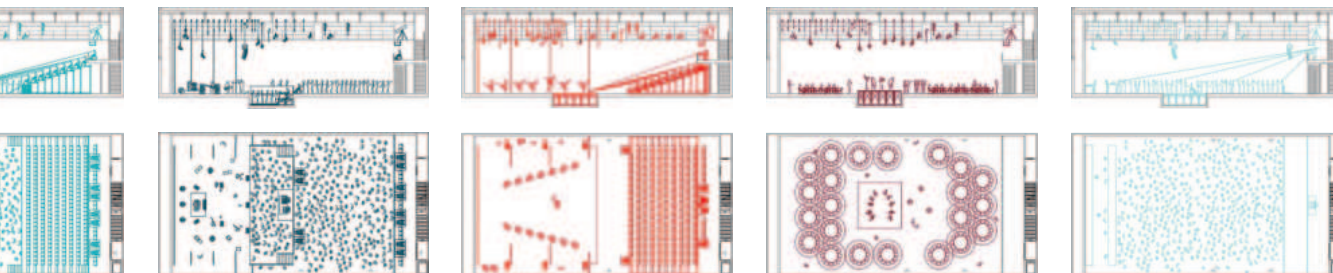
CONCERT ASSIS-DEBOUT
697 places

Fosse : 75m2 soit environ 190p
Parterre : 92 m2 soit environ 230p (usage : 2,5p/m2)
Tribune télescopique : 257 places
Balcon : 20 places assises dont 8 PMR

AUTRES EXEMPLES DE CONFIGURATIONS POSSIBLES DE LA SALLE



VUE SALLE POLYVALENTE, CONFIGURATION SPECTACLE _ THÉÂTRE



CONCERT DEBOUT

190p
on 230p
places
dont 8 PMR

CONCERT DEBOUT

850 places

Fosse : 75m2 soit environ 190p.
Parterre : 255m2 soit environ 640p.
(usage : 2,5p/m2)
Balcon : 20 places assises dont 8 PMR

SPECTACLE DE DANSE

297 places assises dont 4 PMR

Tribune télescopique : 281 places dont 2 PMR
Balcon : 16 places dont 2 PMR

DINER SPECTACLE

264 places

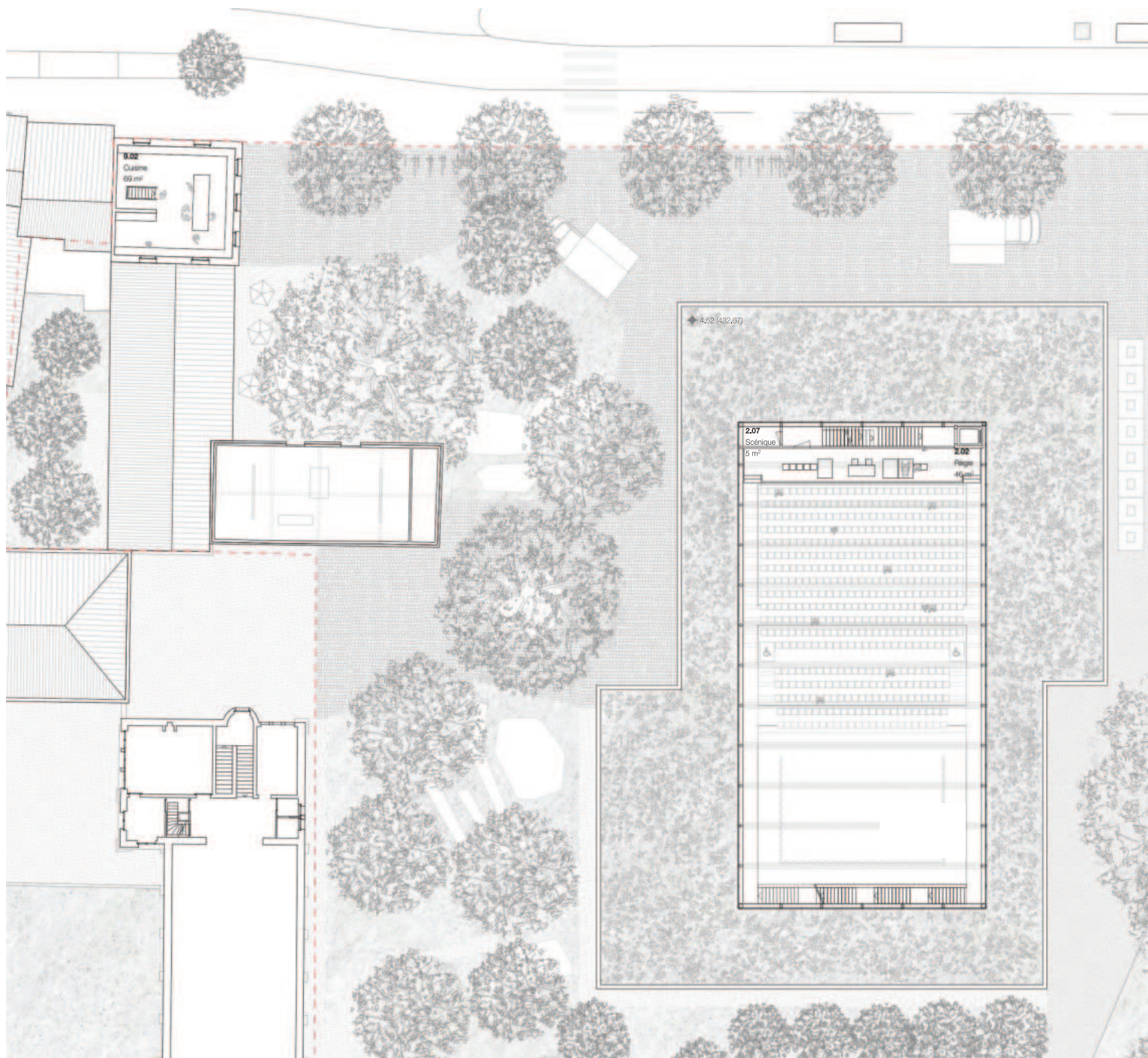
Parterre : 22 tables de 12 places

FESTIVAL ELECTRO

1000 places

Parterre : 400m2 = 1000 personnes
(usage : 2,5p/m2)

SALLE POLYVALENTE



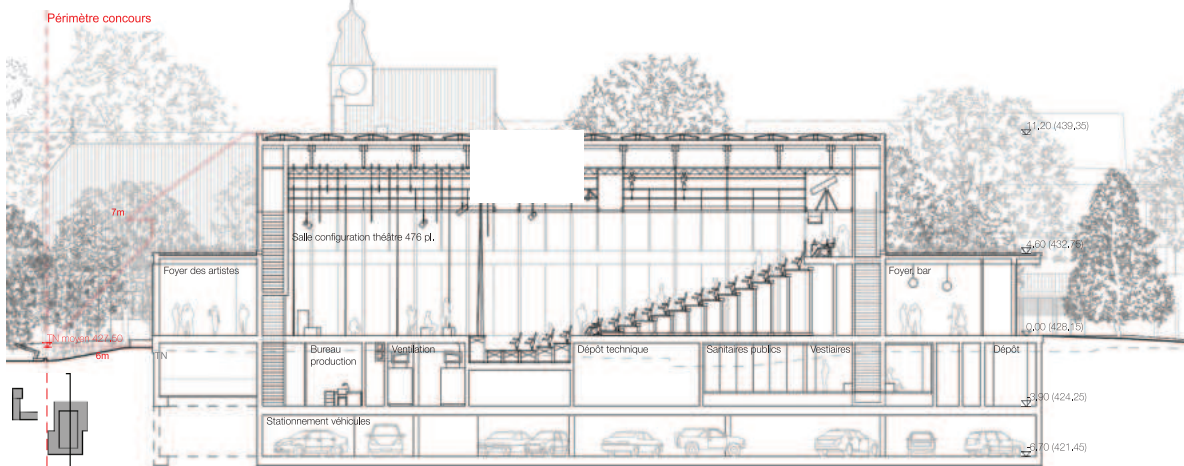
PLAN 1^{ER} ÉTAGE 1 : 200



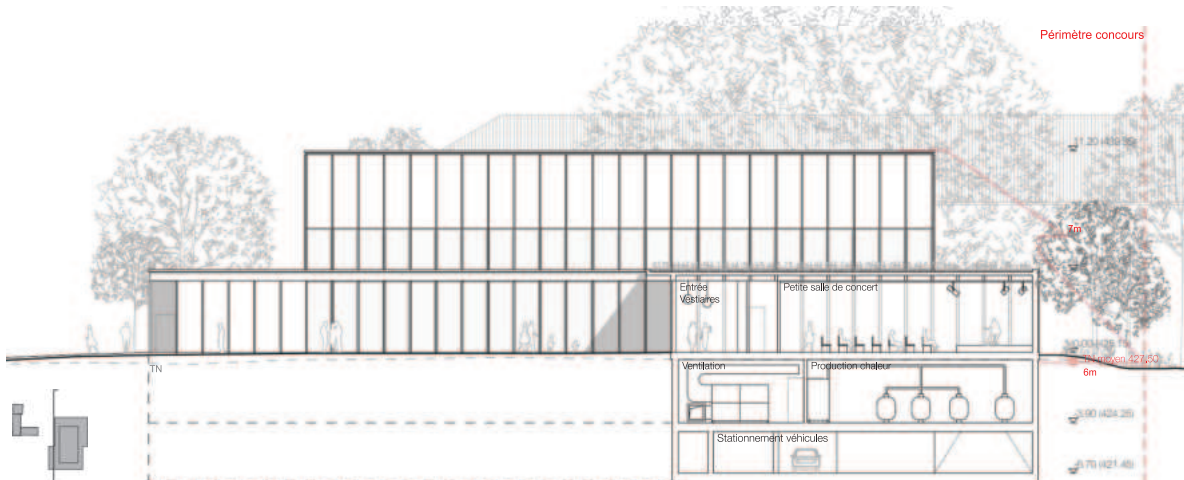
COUPE TRANSVERSALE SUR LA SALLE POLYVALENTE 1 : 200



VUE SUR LE PARVIS DE LA PETITE SALLE DE CONCERT



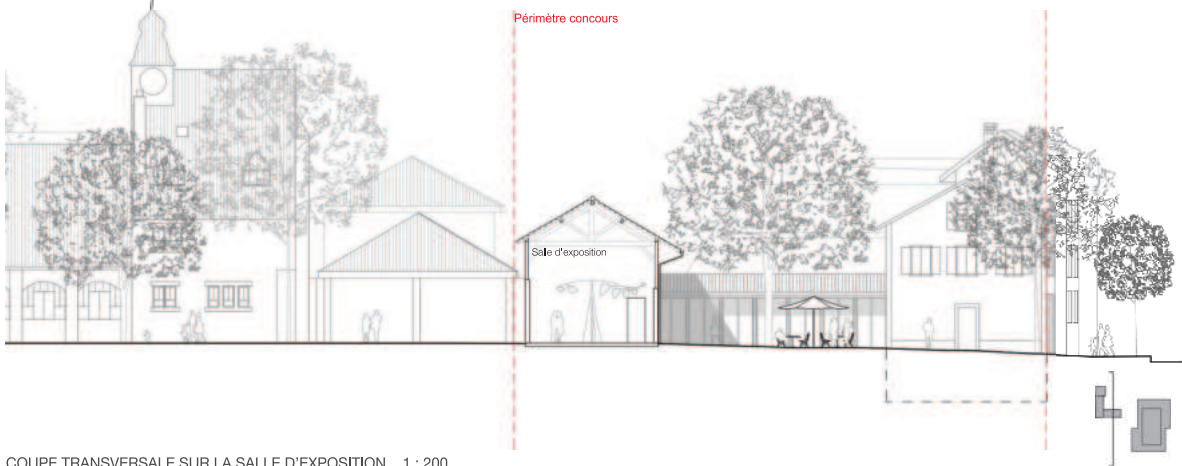
COUPE LONGITUDINALE SUR LA SALLE POLYVALENTE 1 : 200



COUPE LONGITUDINALE SUR LA PETITE SALLE DE CONCERT 1 : 200



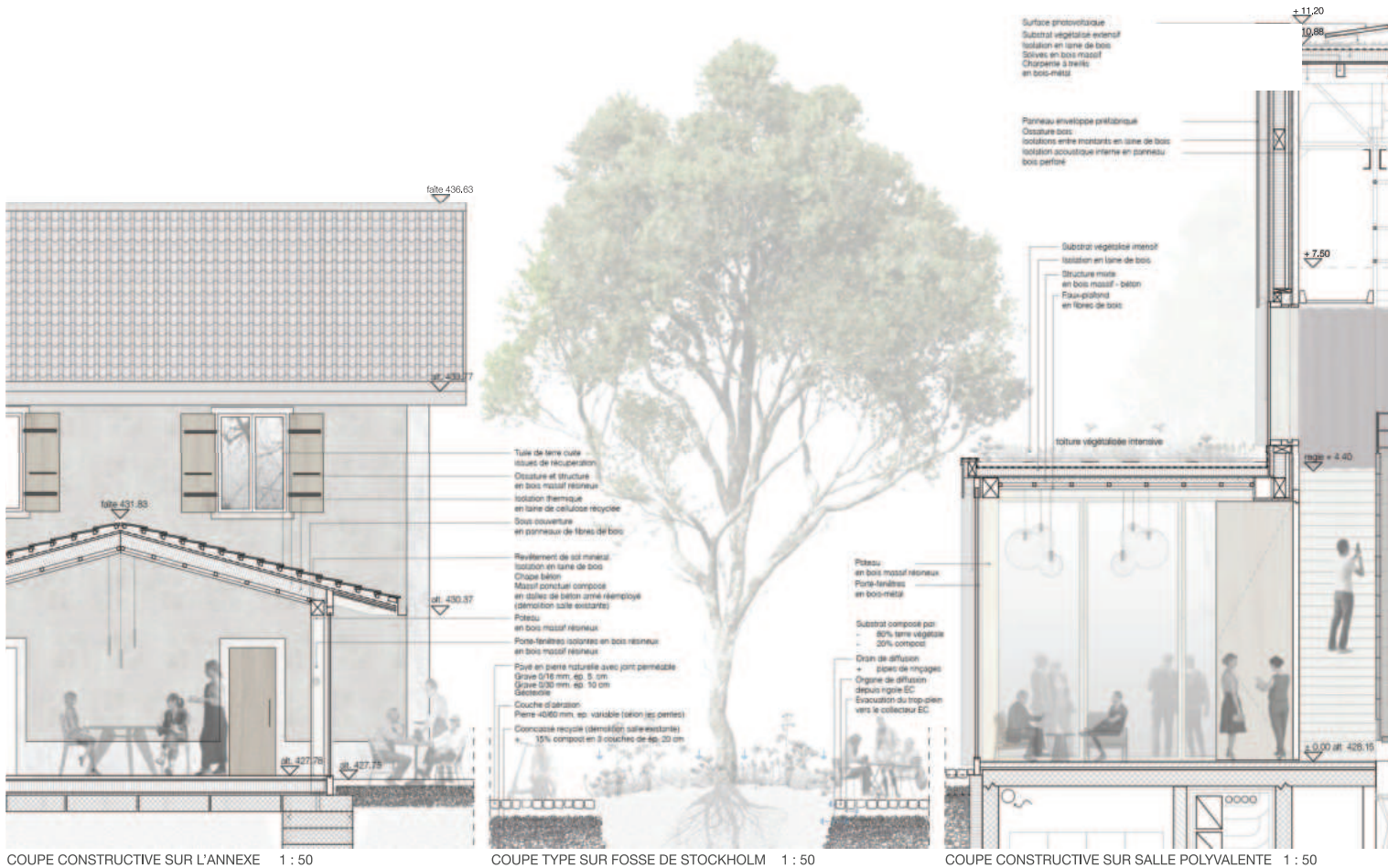
VUE DEPUIS RESTAURANT SUR LA COUR ESPACE CULTUREL



COUPE TRANSVERSALE SUR LA SALLE D'EXPOSITION 1 : 200



ÉLÉVATION NORD-EST 1 : 200



Aménagements extérieurs concept paysager

Le site tend à devenir un agent climatique vivant et dynamique permettant une gestion naturelle de l'eau dans un environnement arboré résilient. Un soin particulier est apporté à la revitalisation des sols et à la végétation existante.

Le projet intègre un espace public au milieu des arbres avec un environnement pour le développement de la vie de quartier, où les rapports au sol et à la végétation sont privilégiés.

Les espaces extérieurs composent avec les codes empruntés au tissu historique villageois, tels que les murs en pierre, les cours en gravier ou encadre les pavés en pierre naturelle, les poursuivant jusque dans l'ouverture à la place de deux églises.

Restitution de fraîcheur

Potentiel poumon vert du quartier, le projet propose des espaces protégés et ombragés, générateurs d'un microclimat urbain tempéré, autant au sol que sur le parvis et les places des divers bâtiments.

De nouveaux arbres sont plantés. En pleine terre, ils confortent la diversité végétale avec un choix d'essences porté sur la résilience au changement climatique. Sur le parvis, dans les fosses type de Stockholm, ils génèrent des volumes de rétention pour les eaux météoriques. Ces fosses ont un dispositif qui permet de combiner des objectifs d'arborisation et de gestion des eaux pluviales. Les racines des arbres pourront se connecter entre elles.

Végétation

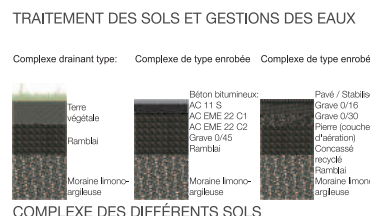
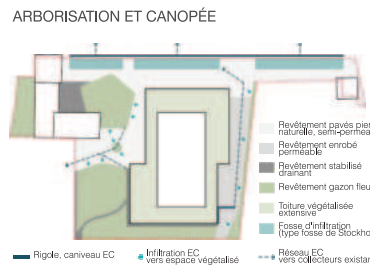
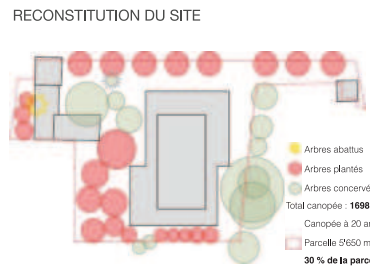
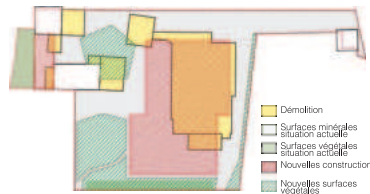
La végétation existante est richement composée de grands sujets essentiellement indigènes : le tilleul, le pin, le marronnier dans les cours, cordon de chênes, etc. Ce patrimoine végétal constitue l'ossature du projet paysager et l'inscrit en dynamique avec la vie de quartier.

Cette grande végétation existante est étoffée et confortée en privilégiant les végétaux indigènes adaptés au milieu urbain. Ce nouveau maillage permet d'ancrer le parc et le parvis au sein du quartier, en continuité avec les plantations de l'espace public. Une strate arbustive appuie et structure les espaces de rencontres, les placettes, conforte le couloir biologique entre les grands végétaux. Elle amène stimulation sensorielle par la couleur des floraisons, par les textures des feuillages. La strate de gazon et de prairie fleurie donne une dimension plus ouverte avec une gestion différenciée et raisonnée du site.

Infiltration et rétention

La libération des sols en enrobé bitumineux au profit de revêtements perméables tels que le pavé en pierre naturelle avec des joints filtrants, le gravier des cheminements et de la cour de grange permet au site de retrouver une infiltration optimale. Le nouvel équipement paysager confère au quartier une résilience aux sécheresses comme aux fortes pluies. Il met à l'œuvre la capacité d'infiltration et de restitution du site, dirigeant par la topographie les eaux gravitaires vers les zones en pleine terre et végétalisées.

Le projet maximise les surfaces perméables et promeut une gestion naturelle et circulaire des eaux pluviales, de toiture et de ruissellement au sein même du périmètre.



Mode de construction durable, valorisant la récupération et le réemploi

La démolition de l'ancienne salle permet d'envisager le réemploi et le recyclage des éléments de la structure existante dans les futurs bâtiments, afin de minimiser l'impact environnemental global du projet.

Le bâtiment existant offre une importante surface de dalles, radiers /dallages et voiles en béton armé, qui sont sciés au fur et à mesure de la déconstruction en éléments de petites surfaces d'environ 1,5m x 1,5m en vue de leur réutilisation. Ces éléments sont dans un premier temps réutilisés afin d'édifier le soutènement de l'enceinte de fouille, entre les pieux métalliques de la paroi berlinoise.

Ces éléments sciés en béton armé sont aussi empilés pour former des massifs ponctuels d'appui des charpentes bois du restaurant. Plusieurs éléments sont assemblés au moyen de tirants métalliques de type SWISS GEWI pour former des massifs de fondations. La mise sous tension de l'ensemble assure un comportement relativement monolithique. Les massifs ainsi formés sont placés dans des fosses creusées à cet effet. Après remblayage, ces massifs accueillent les poteaux de la charpente assemblée au moyen de platines métalliques d'ancrages. Ce système est adapté à la structure légère du restaurant, retenant de faibles charges, sans efforts horizontaux importants reportés au droit des massifs.

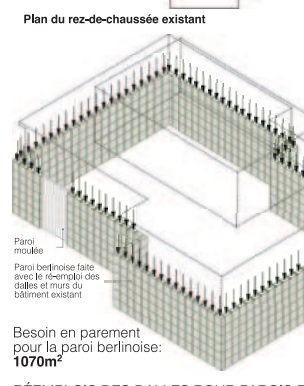
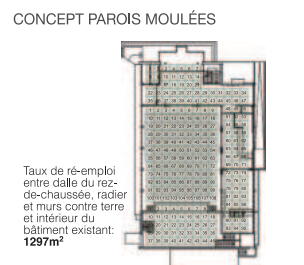
La quantité restante est utilisée pour former le dallage du restaurant et de la salle d'exposition. Les éléments sciés sont posés côte à côte sur le terrain préparé. Le coulage par-dessus d'une chape collaborative en béton de 5cm munie d'un mince treillis soudé assure la résistance continue de la surface. Les éléments structuraux en cadres de béton armé façonnés de l'ancienne salle retrouvent un usage comme bancs du mobilier urbain du site.

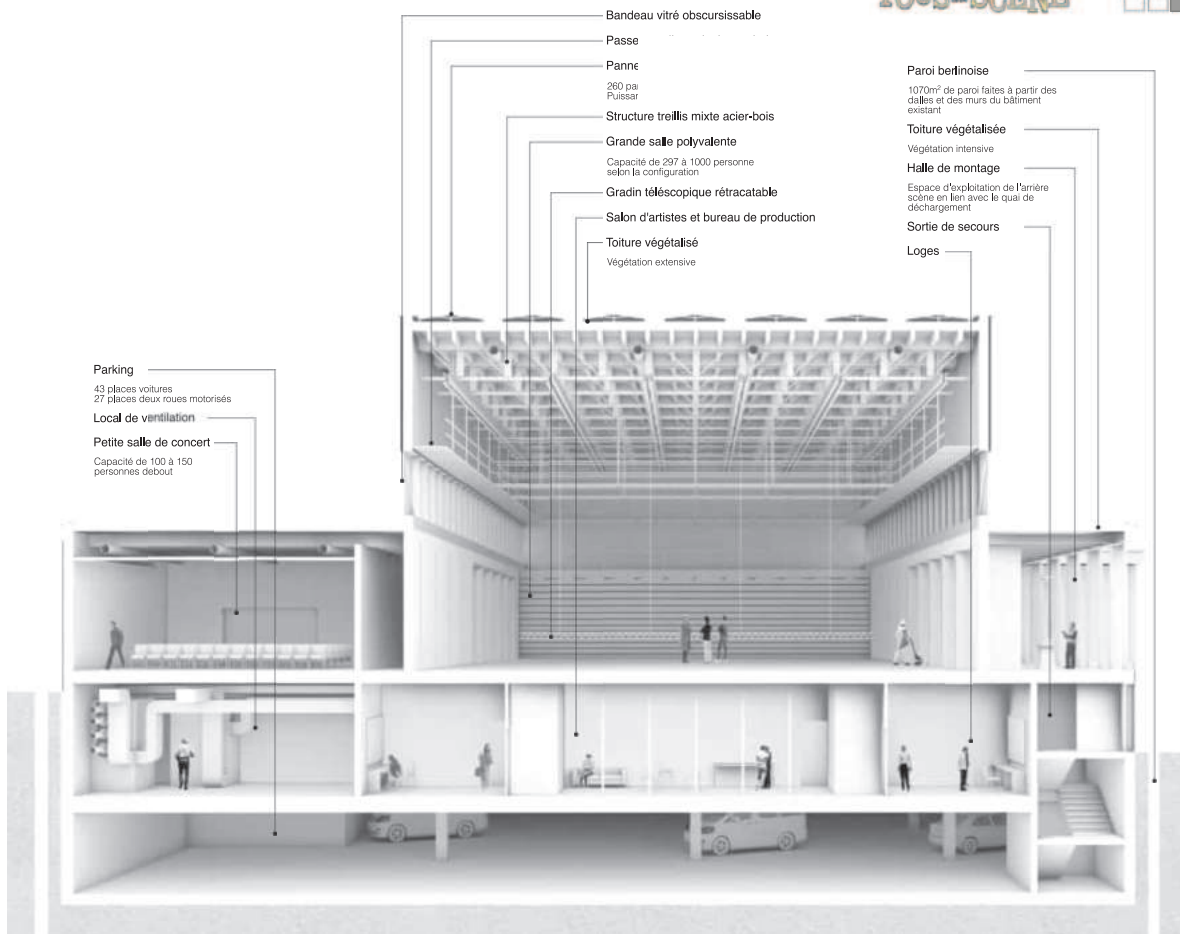
Les revêtements de sols en enrobés bitumineux dégrappés, libèrent les couches de fondations pour triage, récupération et réemploi dans les aménagements extérieurs.

L'extension du Café de la Poste, sur un seul niveau, est construit par des éléments structuraux simples, de longueur courante en bois massif. Les isolations et la sous-couverture sont en cellulose de papier recyclé et panneaux de fibres de bois biosourcées. Sa couverture est réalisée à l'aide des tuiles en bon état récupérées de la grange et ses annexes. La dépendance rurale sera entièrement renouvelée en conservant les éléments de valeur patrimoniale importants : la charpente bois d'origine, l'appareillage de briques de terre cuite au sol, les murs massifs des façades, les bardages bois et tuiles en bon état.

La conception de la salle communale, en grande majorité sur un seul niveau hors sol, privilégie des systèmes constructifs plus simples, moins exigeants en protections incendies et sollicitations statiques. Le bois et matériaux biosourcés sont privilégiés.

Une valorisation des terres d'excavations est réalisée par leur mise en œuvre dans les parois d'enveloppe et les partitions intérieures non porteuses de briques et remplissages en terre-cruie isolante.





Parking
43 places voitures
27 places deux roues motorisés

Local de ventilation

Petite salle de concert
Capacité de 100 à 150 personnes debout

Bandeau vitré obscurcissable

Passerelle

Panne

260 pax
Pulsar

Structure treillis mixte acier-bois

Grande salle polyvalente

Capacité de 297 à 1000 personnes
selon la configuration

Gradin télescopique rétractable

Salon d'artistes et bureau de production

Toiture végétalisée

Végétation extensive

Paroi berlinoise

1070m² de paroi faites à partir des
dalles et des murs du bâtiment
existant

Toiture végétalisée

Végétation intensive

Halle de montage

Espace d'exploitation de l'arrière
scène en lien avec le quai de
déchargement

Sortie de secours

Loges

COUPE PERSPECTIVE TECHNIQUE

Concept structurel de la salle polyvalente

La structure de la salle polyvalente est développée dans un esprit vertueux et économe en matériaux. **La toiture de la salle principale est supportée par une structure mixte bois et acier.** Les poutres principales franchissant les 18m de largeur de la salle sont des poutres treillis, facilitant la distribution des gaines de ventilations. La membrure supérieure du treillis est formée de deux sections rectangulaires en bois lamellé-collé moisant des montants rectangulaires en bois massif, auxquels sont fixés des diagonales en acier (profilés rond plein de type RND). Le tout est complété par une membrure inférieure en acier (profilés carré plein de type VKT). Ainsi, les éléments en traction sont en acier alors que les éléments en bois travaillent en compression. **Cette solution minimise l'utilisation des ressources, abaissant ainsi l'impact carbone de la construction.** Des solives en bois fixées à des voliges en bois et à un bac en acier sont disposées entre les poutres principales pour former le complexe rigide de toitures. Les poutres treillis sont soutenues à leurs extrémités par des poteaux en bois lamellé-collé posés sur la dalle du rez-de-chaussée.

La toiture de la galette est composée d'une structure mixte bois-béton. Une chape de béton armé est coulée et connectée aux solives en bois massif. En façade, ces dalles mixtes sont supportées par une ossature en bois massif, dont les parties pleines sont remplies de terre crue mélangé à de la paille afin d'augmenter l'inertie thermique du complexe. La dalle en béton armé du rez-de-chaussée repose sur les voiles périphériques contre terre et des poutres-voiles intérieurs. **Des poteaux-poutres remplacent certains voiles réduisant le recours au béton.** Le remplissage ainsi que les cloisons intérieures sont en terre crue issue du site. Les voiles intérieurs du 1er sous-sol sont posés sur les piliers intérieurs du parking. Les fondations consistent en un radier général avec des surprofondeurs au droit des piliers du parking et sous les murs périphériques.

Le contreventement est garanti par des croix de Saint André composées de câbles métalliques dans la partie émergente et des voiles dans la partie inférieure. Le diaphragme de la toiture est stabilisé par les croix de Saint André qui transmettent les efforts aux voiles se trouvant sur le pourtour de la salle. Ces voiles se prolongent au 1er sous-sol, se trouvant ainsi encastré dans la boîte rigide formée par les dalles du 1er sous-sol. Le contreventement au rez-de-chaussée de la toiture basse est assuré par les murs à ossature bois et par certains voiles en béton. La chape collaborante en béton apporte une grande rigidité horizontale à la structure bois, permettant un fonctionnement en diaphragme.

Structure du restaurant et de la salle d'exposition

La structure du restaurant ainsi que celle de la salle d'exposition sont conçues avec la même volonté de minimiser l'impact environnemental et l'utilisation de ressources. Les structures en charpente bois avec couverture légères en bois et métal font ainsi écho à la structure de la grande salle. La structure du restaurant profite avantageusement de la structure existante du café de la poste pour son contreventement. Des murs à ossature bois au droit des parois opaques serviront de stabilisation horizontale à la structure de la salle d'exposition.

Structure treillis mixte acier-bois

Solive bois massif
120x200mm C24

Membrure supérieure BLC 2x
140x320mm GL24h

Diagonale acier RND 35mm
S355

Montant bois massif
140x160mm C24

Membrure inférieure acier VKT
60x90mm S355

Poteaux en bois lamellé collé

Poteaux bois BLC L24h

Remplissage en pisé avec matériaux excavés in-situ

Réemploi et valorisation des
matériaux morainiques du site.
(2460m² de mur)

Remplissage terre crue+paille

Poteau bois massif C24

Isolation laine de bois

Massif ponctuel pour fondation de poteau bois

Montant en bois

Chape métallique acier 3355

Dalle en béton armé

Structure poteaux-solives en bois massif

Poteaux bois massif C24

Solives bois massif
recomposé C24

Briques en terre crue avec matériaux excavés in-situ

Réemploi et valorisation des
matériaux morainiques du site.
(2150m² de mur)

Paroi moulée

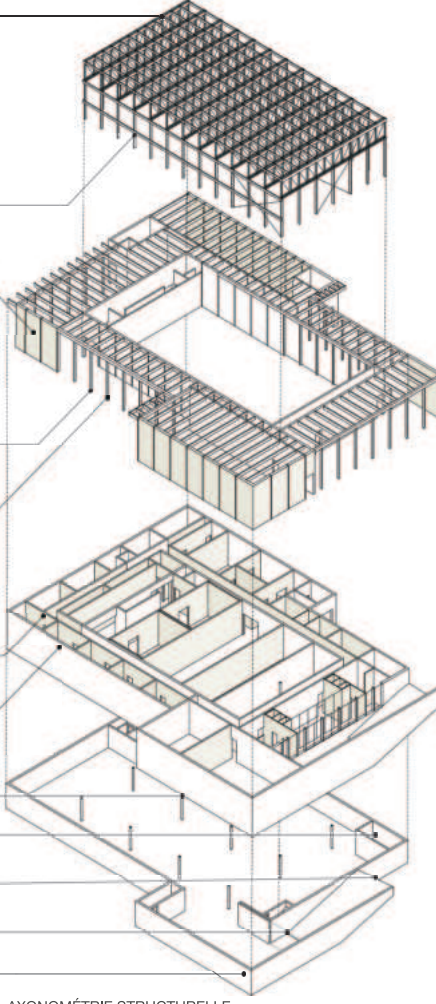
Poteaux en béton armé
Ø30cm

Sortie de secours

Rampe d'accès au parking

Porte abri PC couissante

Paroi berlinoise faite avec le ré-emploi des dalles et
murs du bâtiment existant



AXONOMÉTRIE STRUCTURELLE

- Emprise projet
- Sous-sol existant
- Couronne +1mètre
- Paroi berlinoise, (réemploi des dalles radier et sur sous-sol existantes)
- Paroi moulée



ROIS BERLINOISE

SCENE OUVERTE

2^E RANG, 2^E PRIX: PROJET N°13

ITTEN + BRECHBÜHL SA ET
GINA BARCELONA ARCHITECTS

Rue de Bourgogne 19, 1203 Genève

**Collaboratrices, collaborateurs de Itten +
Brechtbühl SA :**

- Laurent Gerbex
- Vassil Kaykov
- Daniel van der Vyver
- Samy Attari
- Amélie Burgniard

**Collaboratrices, collaborateurs de Gina
Barcelona Architects:**

- Diana Carbonell
- Davide Lorenzato
- Jaime Battle
- Ignacio Arizu
- Llufs Dilme
- Anna Rosell

**BUREAU GÉNIE CIVIL : BOSS & ASSOCIES INGENIEURS CONSEILS SA
BUREAU ARCHITECTE PAYSAGISTE : LANDERS**

Le projet propose un grand volume émergeant, entouré par une toiture périphérique plus basse dont l'échelle assure un dialogue nuancé avec les différentes situations extérieures.

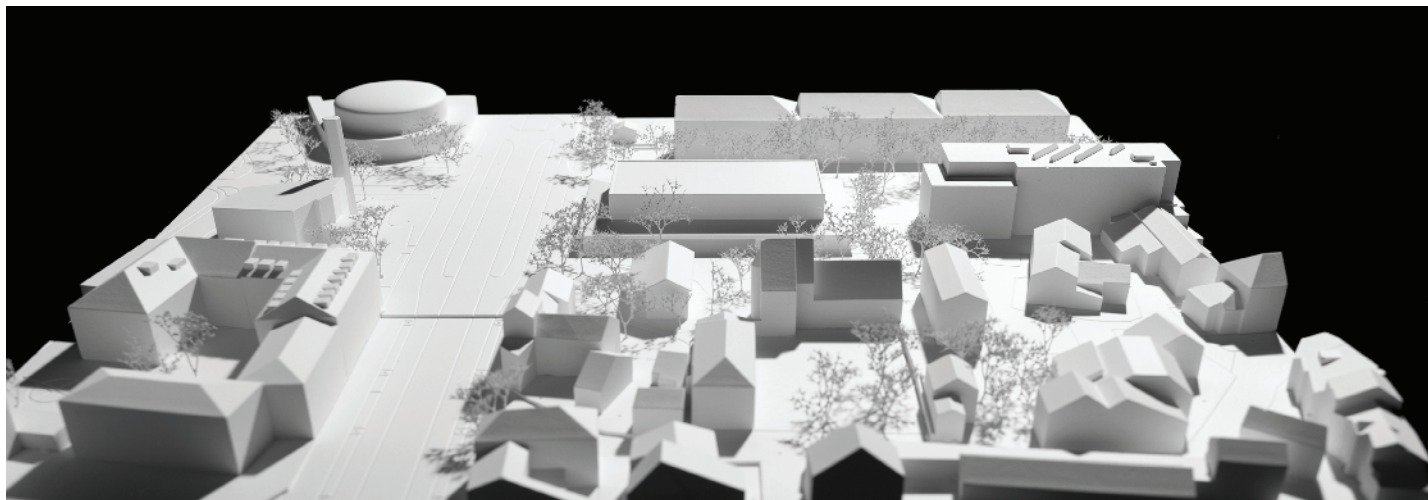
Le volume central exprime clairement un bâtiment public et un lieu de spectacle, avec une hauteur et une structure qui intègrent aussi bien un foyer généreux qu'une salle de caractère, une scène en continuité avec son audience et même une arrière-scène assurant une bonne circulation de cour à jardin. Autrement dit, un vrai lieu de spectacle, au surplus facilement modulable pour répondre à la polyvalence demandée.

Rappelant une composition « Beaux-Arts », organisée par des symétries et des circulations longeant les pièces majeures, le plan régulier autorise une grande variété d'activités, également en périphérie où le volume plus bas accueille des accès, des vestibules, des galeries et foyers généreusement ouverts sur l'extérieur ainsi que certains service plus fermés (cuisine, livraison, etc.) qui doivent rester bien accessibles au rez.

De surface généreuse, le premier sous-sol comprend de nombreux locaux annexes du spectacle (dépôts, loges, techniques, etc.) ainsi que la petite salle avec un foyer dédié. Le parking est logé au 2^{ème} sous-sol, accessible par une rampe de pente raisonnable ; la trémie émergente vers la place nécessiterait peut-être une couverture. De plain-pied avec la ville, le public circule au rez-de-chaussée sur une dalle continue supportant le plateau scénique, légèrement surélevé au moyen de « praticables ». Ce projet propose un foyer d'artistes ouvert sur l'extérieur, ce qui lui confère une grande qualité et contrebalance de manière convaincante la localisation des loges au R-1. Le jury regrette que les équipements scéniques ne soient pas prévus à ce stade mais juge que la trame de poutres pourra permettre de les intégrer facilement.

Malgré une grande emprise au sol du bâtiment (20% supérieure à la moyenne des projets), les aménagements extérieurs mettent la salle en valeur grâce à différents prolongements, en bon dialogue avec les bâtiments voisins, voire avec les deux églises au nord. De manière générale, le projet cherche à chorégraphier un usage social, traité avec respect, plaisir et pertinence.

Sur un rythme serré, la structure porteuse scande efficacement cette architecture régulière et maîtrise bien son échelle, agréable face au site et aux bâtiments voisins. Une grande charpente résout avec simplicité aussi bien les grandes portées centrales que les travées périphériques plus modestes. Le bois contribue au caractère chaleureux des intérieurs et à l'économie des ressources, s'agissant d'un matériau renouvelable par excellence.



A l'extérieur, la peau métallique assume clairement un matériau de couverture protégeant le bois des intempéries, selon le principe «bois-métal» (qui a fait les succès d'huisseries adaptées aussi bien au logement qu'aux programmes public).

L'architecture minimaliste de la nouvelle construction et le traitement de son volume sommital – qui capte élégamment les couleurs du ciel et de la canopée – permettent une intégration particulièrement soignée du bâtiment dans son environnement.

Au sol, une réflexion poussée a conduit à l'élaboration de parterres d'activités abondamment détaillés, entrecroisés de cheminements directifs. Ici, tout est mis en œuvre pour que chaque aménagement agisse comme un catalyseur d'échanges.

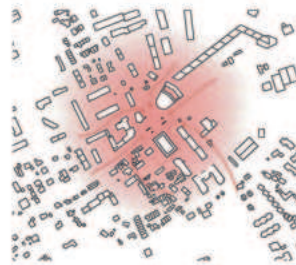
La constitution d'une riche palette végétale dialogue parfaitement avec la multiplicité des ambiances paysagères et usages proposés. Quelques points de vigilance existent toutefois : le choix de l'ailante – certes adapté à la variation climatique – mais considéré comme envahissant et toxique ; la présence de trois zones humides et des conséquences sécuritaires et de nuisances (moustiques tigres) qu'elles peuvent générer dans un périmètre urbain relativement limité ; et enfin la présence de plantations de zones humides qui ne subsisteront dans cette atmosphère urbaine que si un niveau hydrique suffisant est maintenu.

La grande toiture régulière du nouveau bâtiment bénéficie d'une végétalisation extensive complétant ainsi avantageusement la superficie dédiée à la nature et à la faune.

Le jury salue la clarté, la qualité et la fonctionnalité des espaces proposés, ce projet concilie usage, écologie et expression au sein d'un grand organisme qui convainc par sa régularité, sa polyvalence et un dialogue pertinent avec son environnement. La trémie du parking ouverte et à l'extérieur du bâtiment ne convainc pas, comme la trop forte emprise du bâtiment et une certaine rigidité dimensionnelle qui ont représenté un handicap lors du choix final.



Implantation urbaine



Coeur onésien



SITUATION ET IMPLANTATION

Le projet de la nouvelle salle polyvalente d'Onex s'inscrit dans une démarche de respect du contexte existant, combinant intégration paysagère et continuité architecturale. Conçu comme un volume compact et épuré, le bâtiment privilégie une architecture simple et fonctionnelle, évitant les finitions superflues et limitant les coûts, tout en garantissant une esthétique cohérente avec son environnement. Ce choix stratégique permet d'optimiser les ressources tout en renforçant l'identité du site.

L'implantation du bâtiment crée un lien structurant entre la nouvelle salle polyvalente et la future place des Deux-Églises, affirmant ainsi son rôle de pôle majeur pour la commune. Ce positionnement stratégique permet non seulement d'ancrer le bâtiment dans son contexte, mais aussi de redynamiser et requalifier les espaces publics environnants en leur apportant de nouveaux usages adaptés aux besoins de la commune. Le projet cherche avant tout à révéler et valoriser les traces historiques du site. La grange existante devient un repère central, structurant autour d'elle l'espace public et renforçant la mémoire du lieu. En complément, le bâtiment de la mairie-école de Hermes-Braillard joue un rôle clé : il cadre l'arrivée des usagers depuis le Vieux-Village et définit la limite de la nouvelle place publique.

Véritable cœur du projet, cette place s'articule autour des éléments patrimoniaux, en les intégrant pleinement au nouvel espace public. En dialogue avec la mairie-école, la place des Deux-Églises, la grange et le Café de la Poste, elle structure un ensemble cohérent et fédérateur, transformant le site en véritable centralité culturelle et sociale.

Enfin, l'organisation du projet oriente naturellement le bâtiment vers la place, tout en préservant une zone plus en retrait pour l'accès au parking, la logistique et les artistes. Cette disposition assure une gestion fluide des circulations, libérant l'espace principal au profit des usages publics et affirmant l'hospitalité et l'ouverture du projet sur la ville.

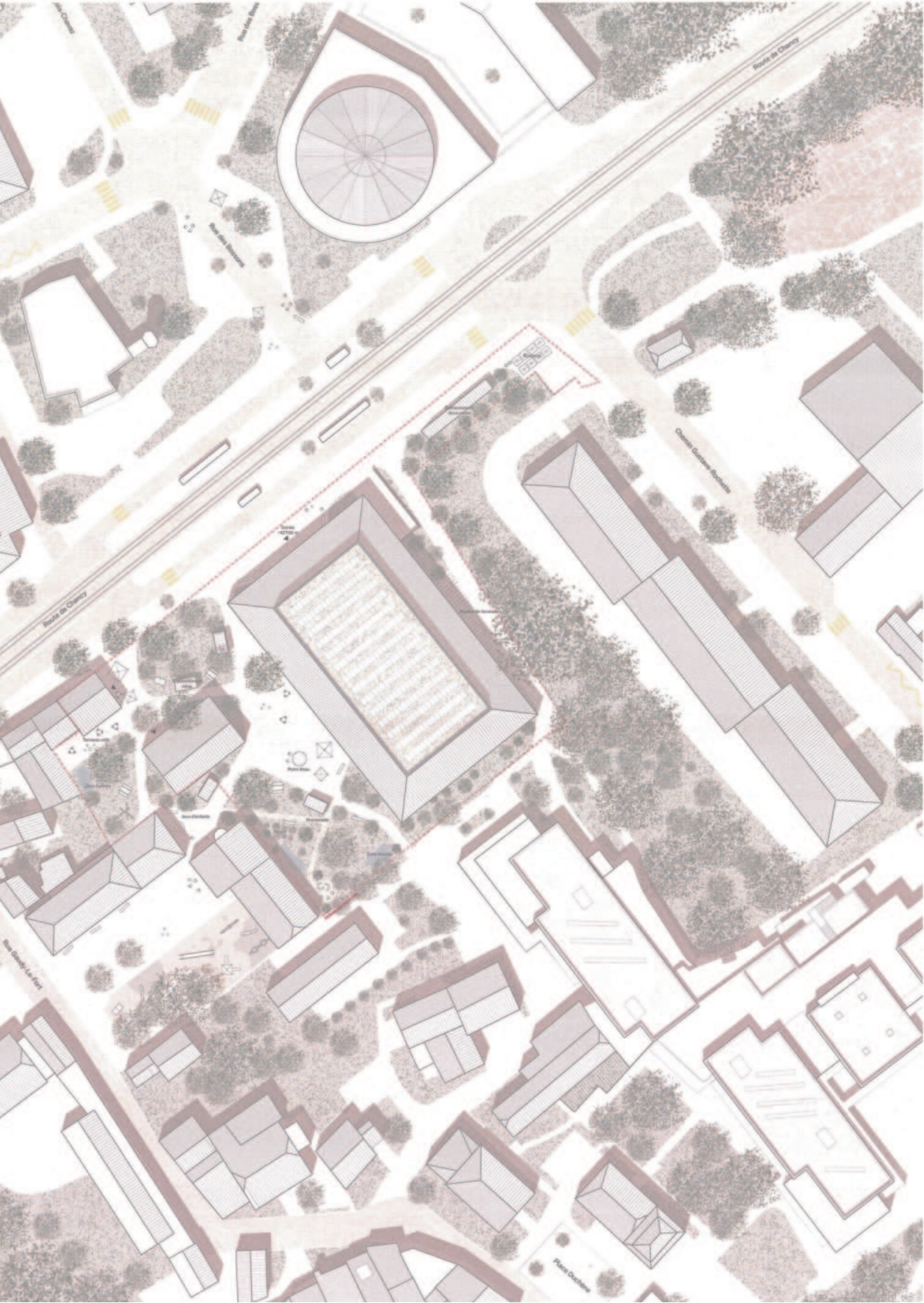
AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS

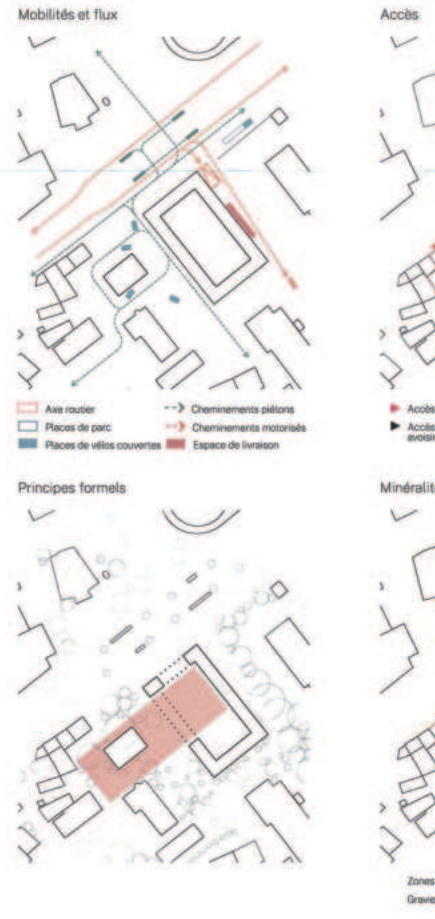
Le projet vise à minimiser les mouvements de terre et à favoriser la biodiversité, en privilégiant les espaces végétalisés, les surfaces perméables et les cycles naturels de l'eau. Les aménagements extérieurs sont pensés comme un trait d'union entre le village historique et le nouvel Onex, définissant un espace public vivant et inclusif.

L'objectif est de concevoir des espaces résilients et polyvalents, capables de s'intégrer naturellement dans le paysage urbain tout en s'adaptant aux nouveaux usages

urbains. Un réseau de sentiers perméables en matière argilo-calcaire structure le site et invite à la déambulation, orientant les usagers vers les différentes entrées des bâtiments tout en s'insérant avec fluidité dans le système de mobilité douce existant. Ces cheminements définissent une série d'espaces accessibles et appropriables, pensés aussi bien pour les habitants d'Onex que pour les visiteurs, les usagers de la salle polyvalente et les enfants de l'école.

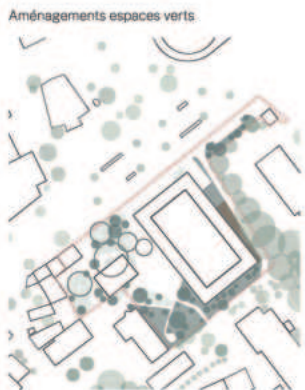
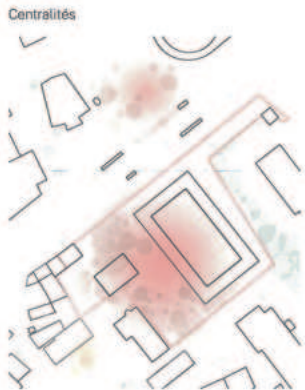
Des bancs, des tables de pique-nique et des espaces de jeux ponctuent le parcours, encourageant les rencontres, la convivialité et la flânerie. Ces aménagements ne sont pas de simples agréments, mais de véritables catalyseurs de lien social, offrant aux Onésiens – et à tous ceux qui fréquentent le site – un cadre de vie agréable et inclusif. Ensemble, ces éléments façonnent un environnement extérieur respectueux des principes écologiques et durables, tout en enrichissant la vie communautaire avec des lieux de détente, d'échange et de partage. Plus qu'un simple cadre paysager, ces espaces deviennent une extension naturelle des usages culturels et sociaux du projet, affirmant la vocation du site comme un véritable cœur de centralité pour Onex, tout en laissant des espaces libres d'appropriation.





Elévation Ouest 1:200





CONCEPT ARCHITECTURAL

La nouvelle salle polyvalente se distingue par un volume simple et identifiable, en parfaite harmonie avec les futurs aménagements du quartier. Conçue comme un rectangle épuré, elle affirme son rôle d'équipement public tout en s'intégrant avec sobriété et justesse dans son contexte urbain.

À l'échelle urbaine, sa volumétrie établit un dialogue harmonieux avec les deux églises et le bâti environnant, renforçant son ancrage dans le paysage.

À l'échelle piétonne, l'architecture privilégie l'accueil et l'accessibilité : un porche bas et généreux marque l'entrée principale au nord, guidant naturellement les flux des usagers arrivant depuis les transports en commun.

Dès l'entrée, une double hauteur se révèle, offrant un espace d'accueil lumineux et spacieux, qui annonce l'envergure public de l'équipement tout en préservant une atmosphère ouverte et fluide.

La salle polyvalente s'ouvre naturellement vers la nouvelle place publique extérieure, créant un dialogue direct entre l'intérieur et l'espace urbain. Un second porche couvert prolonge cette ouverture, favorisant une relation fluide entre la salle et l'espace public, tout en protégeant le bâtiment des nuisances du flux principal de la route. Cet espace de transition devient un lieu d'échange et de convivialité, renforçant la synergie entre les activités de la salle et la vie de la place. Sous ce préau couvert, les usagers découvrent l'accès indépendant à la petite-salle de concert, garantissant son autonomie fonctionnelle, tout en facilitant une interaction avec la salle principale en fonction des événements. Cette disposition assure une grande flexibilité d'usage, adaptée aux différentes manifestations culturelles et associatives.

Le long de la façade est, une bande

technique discrète regroupe l'ensemble des espaces logistiques du programme : cuisine, garde-manger, zones de livraison et locaux techniques. Placée en relation directe avec la voie de desserte qui longe le bâtiment, cette façade est totalement préservée des regards, garantissant une logistique fluide et efficace.

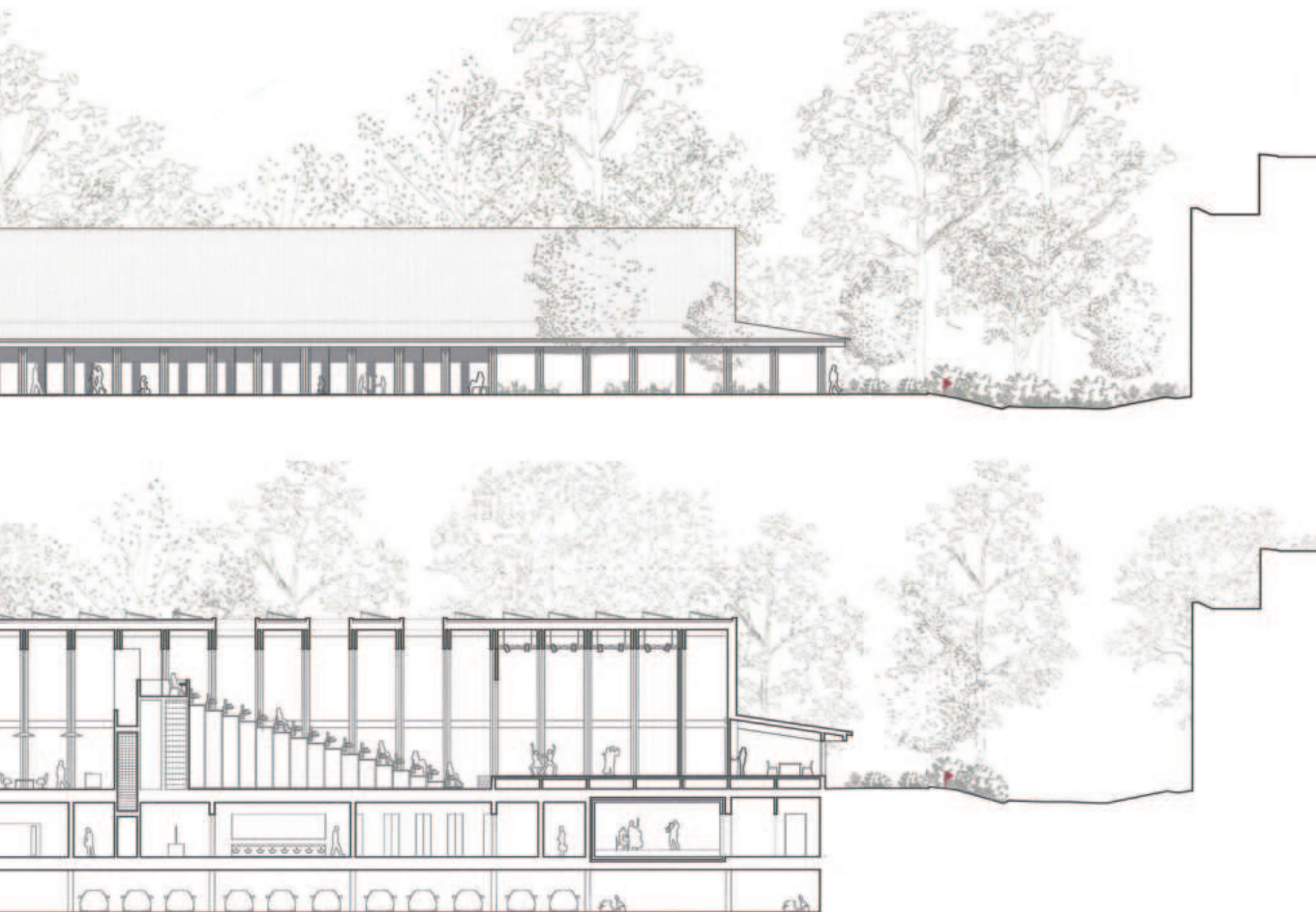
Cette configuration facilite les livraisons, l'arrivée des artistes et la gestion technique du bâtiment, tout en conservant une image urbaine soignée et accueillante.

L'organisation intérieure du bâtiment repose sur une gestion rigoureuse des flux, distinguant les parcours du public, des artistes et des équipes techniques, afin d'optimiser l'expérience des spectateurs tout en garantissant une circulation ergonomique et fonctionnelle. Le public évolue librement dans le volume principal, profitant d'un parcours fluide et intuitif, sans interférences avec les espaces techniques. Les artistes disposent d'un escalier et d'un ascenseur dédiés, leur permettant de circuler discrètement entre le foyer, la scène au rez-de-chaussée et les loges situées au sous-sol. Les équipes techniques bénéficient de locaux facilement accessibles, assurant une gestion efficace des besoins techniques et logistiques, sans jamais croiser le public.

CHOIX DES MATERIAUX

Le projet privilégie une approche rationnelle et durable, conciliant qualité d'exécution, pérennité et performance environnementale. Chaque matériau est sélectionné avec rigueur pour optimiser son impact écologique et technique, tout en s'inscrivant dans une démarche de sobriété constructive.

Les fondations et murs enterrés seront réalisés en béton recyclé enrichi au CO₂, réduisant ainsi l'empreinte carbone tout en garantissant une excellente inertie thermique.



AMENAGEMENT DE LA PLACE

Le concept repose sur une structuration paysagère forte, où la végétation façonne l'espace et facilite son appropriation par les usagers. En traversant le site du nord au sud, la densité végétale s'intensifie progressivement, formant un filtre naturel entre la place des Deux-Églises et la Fondation Butini.

En périphérie, une succession de groupes d'arbres indigènes à grand développement –chêne, pin, tilleul, érable –vient marquer la limite sud du périmètre, créant une transition douce entre le site et son environnement. Au nord, tous les arbres majeurs existants sont préservés, tandis qu'à l'est, la frange végétale est maintenue, garantissant une continuité écologique et paysagère propice à la biodiversité.

Trois jardins humides viennent compléter cet espace. Composés de saules, aulnes, iris des marais et roseaux, ils jouent un rôle essentiel en tant que refuge pour la faune et en tant qu'îlot de fraîcheur naturel.

Le long de la mairie-école Maurice Brailard, au sud du site, un verger pédagogique est aménagé, profitant aussi bien aux habitants qu'aux enfants de l'école voisine. Planté de pommiers, cerisiers et poiriers, il offre un espace d'apprentissage et de sensibilisation à la nature, où les écoliers peuvent observer les cycles saisonniers des arbres fruitiers et participer à des activités éducatives autour de la récolte et de la biodiversité locale. Cet espace, à la fois nourricier et pédagogique, renforce l'ancrage du projet dans une démarche écologique et communautaire.

À l'entrée du site, autour de la grange et du Café de la Poste, la place est ponctuée de petits espaces arborés et de clairières fleuries, où se mêlent pâquerettes, pissenlits, coquelicots et reines-des-prés. Ces zones ouvertes, propices au délassement et aux activités récréatives, offrent un contraste subtil entre nature maîtrisée et spontanéité végétale, participant ainsi à l'atmosphère accueillante du projet.

Arbres majeurs



Plantation d'accompagnement d'usage



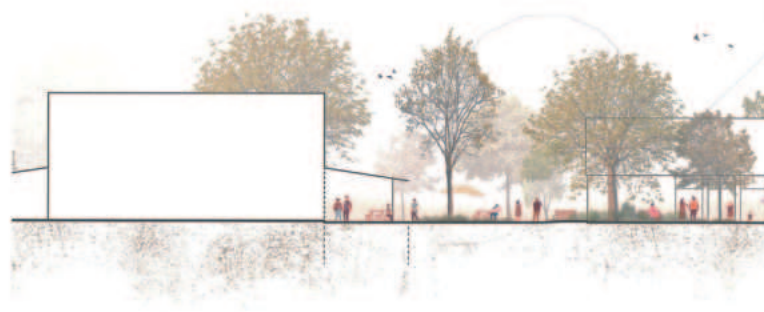
Plantation du verger



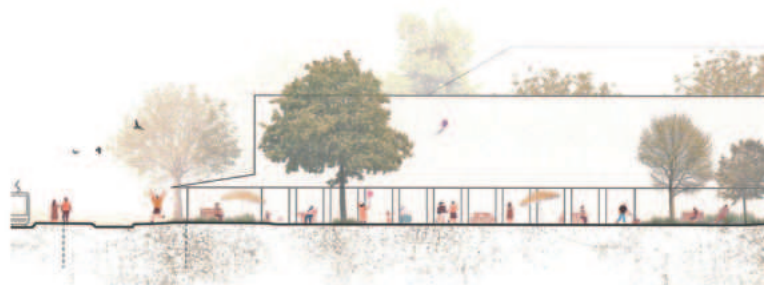
Jardin humide



Prairie fleurie et graminés - gestion extensive



La place de la grange



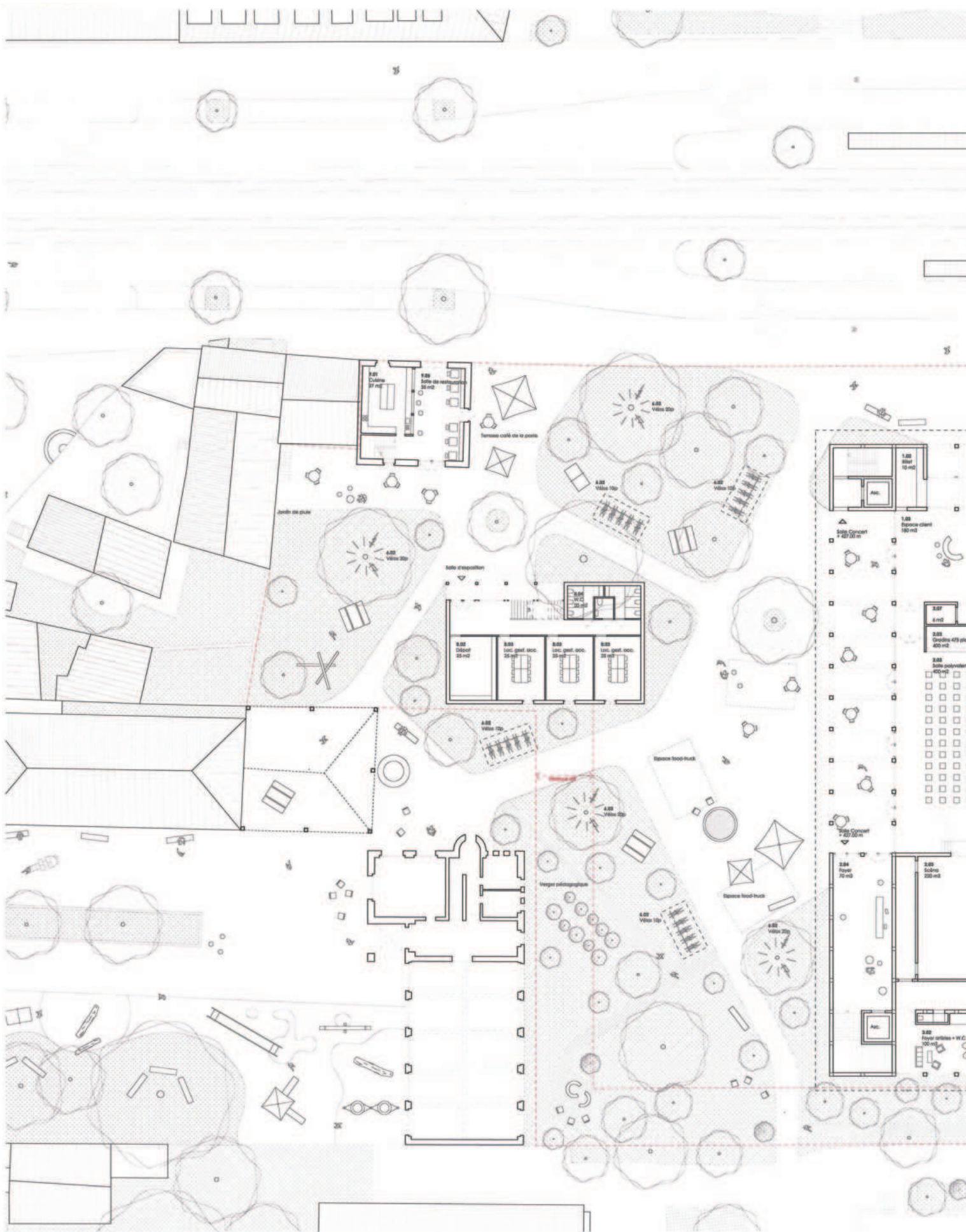
La place du théâtre



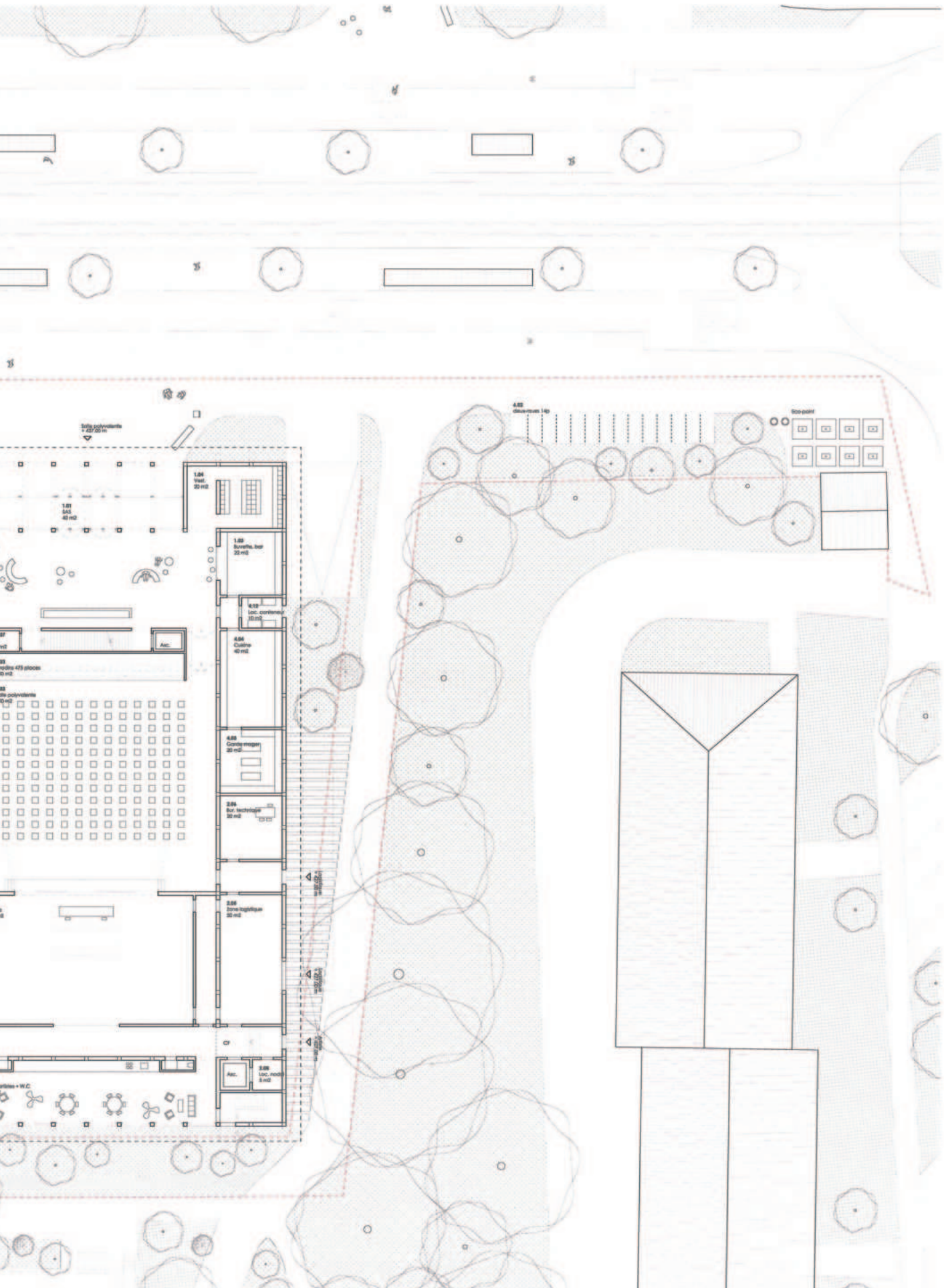
Elévation Nord 1:200







Plan de Rez-de-chausée 1:200

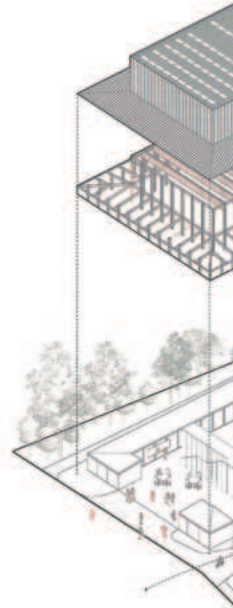


La structure repose sur une ossature en bois massif brut, optimisée pour minimiser les pertes et favoriser une mise en œuvre précise grâce à la préfabrication en atelier. Ce choix réduit également les nuisances du chantier et favorise un montage rapide.

Un bardage en tôle métallique ondulée vient compléter cette logique en offrant un matériau léger, recyclable et démontable, facilitant ainsi son réemploi futur. En interaction avec son environnement, il capte et reflète subtilement la lumière, faisant évoluer l'apparence du bâtiment au fil des variations atmosphériques.

Dans une démarche circulaire, le projet privilégie l'usage de matériaux de réemploi, notamment pour certaines finitions en bois et la tôle ondulée, réduisant ainsi l'impact carbone tout en ancrant le bâtiment dans son contexte local. De même, certains éléments du théâtre existant, comme les menuiseries et le faux-plafond acoustique, seront soigneusement déposés et réutilisés dans d'autres projets, illustrant l'exemplarité d'une gestion responsable des ressources.

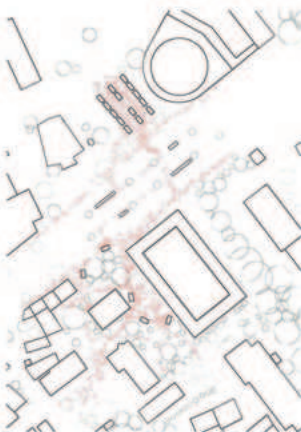
Enfin, la préfabrication généralisée des éléments structurels permet une réduction significative de la durée du chantier, limitant ainsi la consommation de ressources naturelles, les nuisances pour les riverains et l'impact environnemental global. En favorisant un chantier sec et optimisé, cette approche renforce la sobriété et la responsabilité environnementale qui guident l'ensemble du projet.



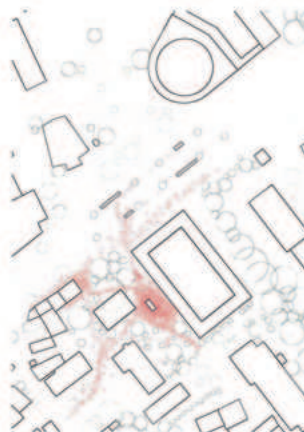
Quand les places se rencontrent

Le couvert et son parvis

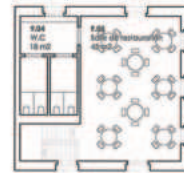
On mange quoi ?



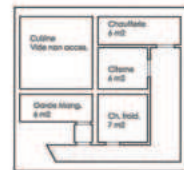
Tiens, quelqu'un chante dehors !



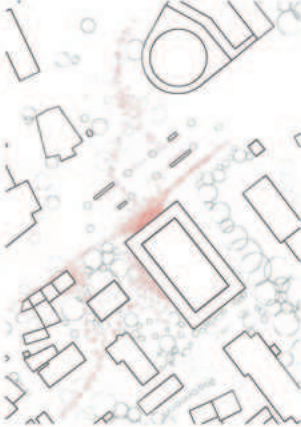
Plan d'étage du café 1 : 200



Plan du sous-sol du café 1 : 200



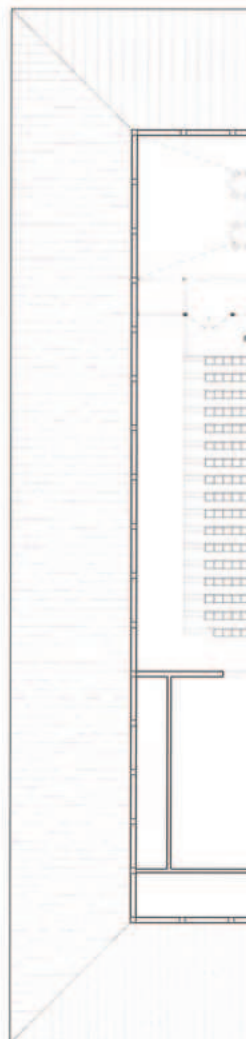
C'est l'heure du concert !



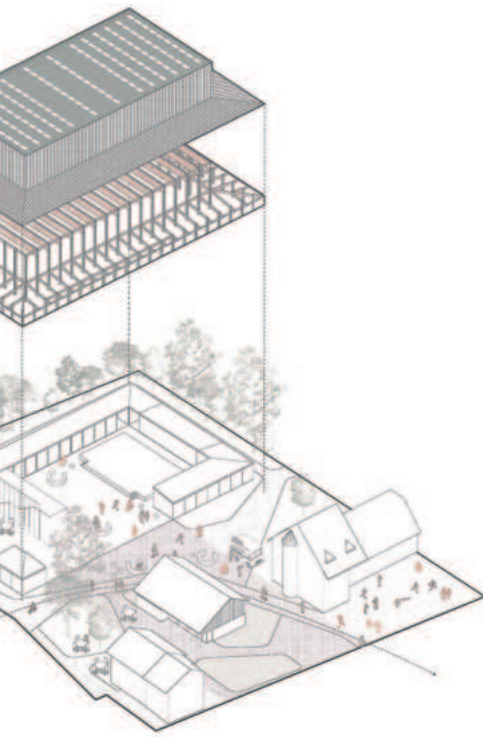
Déambulation



Plan d'étage de la grange 1 : 200



● Spectateur/ices
● Artistes
● Logistique



STRATÉGIE ET SOBRIÉTÉ

Le projet de la nouvelle salle polyvalente d'Onex adopte une approche sobre et efficace, conciliant performance environnementale, confort des usagers et maîtrise des coûts. L'architecture privilégie une forme compacte et rationnelle, réduisant les déperditions thermiques et optimisant l'efficacité énergétique. Les matériaux sélectionnés, issus de filières renouvelables ou recyclées, garantissent une faible empreinte carbone et une grande durabilité, tandis que la préfabrication limite les déchets et facilite la maintenance.

Gestion des ressources : Eau et Énergie

Le projet intègre une gestion optimisée de l'eau et de l'énergie. Une cuve en sous-sol permettra de récupérer les eaux pluviales pour alimenter les sanitaires et l'arrosage. Une pompe à chaleur associée à un système géothermique assurera le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire, tandis que l'intégration de géostructures dans les fondations réduira les besoins en sondes profondes. Un système de géocooling garantira un rafraîchissement passif en été. L'eau chaude sanitaire sera optimisée grâce à des panneaux solaires thermiques en toiture et des récupérateurs de chaleur sur les douches et la ventilation. L'eau chaude sera distribuée uniquement là où elle est nécessaire, tandis que les sanitaires seront alimentés en eau froide pour limiter la consommation énergétique.

Performance de l'Enveloppe

L'enveloppe du bâtiment a été conçue pour maximiser l'éclairage naturel tout en limitant les surchauffes estivales et les pertes thermiques. Avec 25 % de surfaces vitrées, l'équilibre est trouvé entre lumière

et performance énergétique. Les salles de concert, situées au centre et en sous-sol, bénéficient d'un environnement thermique stable et d'une isolation acoustique renforcée. Le triple vitrage et l'isolation biosourcée garantissent un confort intérieur optimal tout au long de l'année.

Protection Solaire & Ventilation

Le bâtiment mise sur une régulation thermique efficace en combinant protections solaires passives et ventilation hybride. Des casquettes architecturales limiteront les apports solaires directs tout en maximisant la lumière naturelle. La ventilation naturelle nocturne, assurée par des ouvertures en toiture, rafraîchira les espaces sans consommation d'énergie, tandis qu'une ventilation mécanique contrôlée garantira la qualité de l'air dans les espaces techniques et la salle de spectacle.

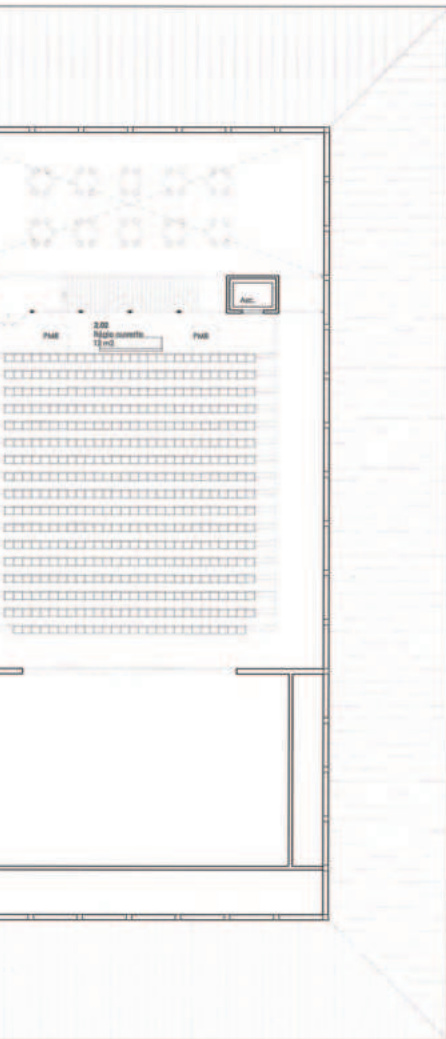
Production d'Électricité & Optimisation Énergétique

En complément, des panneaux photovoltaïques et solaires thermiques assureront une production d'énergie renouvelable, contribuant à l'autonomie du bâtiment. L'éclairage LED haute performance sera couplé à des détecteurs de présence et un système de gestion intelligente pour optimiser la consommation électrique. Avec une production photovoltaïque de 137 MWh/an et une capacité de 60 W/m², le projet dépasse largement les standards en matière d'efficacité énergétique.

Un Projet Résilient et Évolutif

Conçu pour durer, le bâtiment favorise la flexibilité et l'adaptabilité aux usages futurs. La préfabrication et l'emploi de matériaux démontables permettent une maintenance simplifiée et un potentiel de réemploi. Inscrit dans une logique de durabilité, ce projet allie intelligence constructive et performance environnementale pour proposer un modèle de construction sobre et résilient, en phase avec les enjeux contemporains.

vis



CONCEPT STRUCTUREL

Le projet repose sur une trame structurelle unique et bidirectionnelle de 2,75 m, garantissant une cohérence architecturale et constructive tout en assurant une répartition homogène des charges. Cette organisation rationnelle optimise la stabilité du bâtiment et permet une mise en œuvre efficace de l'ensemble des éléments porteurs.

Les niveaux inférieurs (N00, SS01 et SS02), correspondant à la partie excavée du bâtiment, sont constitués de dalles sur murs, voiles et piliers en béton armé, formant une base robuste et pérenne. Les murs et piliers du 1er sous-sol (SS01) sont disposés à 5,50 m des quatre façades, en correspondance avec le bord de la grande toiture de la salle polyvalente. Cette disposition permet la superposition des murs-voiles du SS01 avec les axes des piliers du parking du 2e sous-sol (SS02), garantissant ainsi une descente de charges optimale, du rez-de-chaussée jusqu'aux fondations.

Le contreventement général du bâtiment est assuré par plusieurs dispositifs intégrés à la structure. Les cages et murs en béton situés aux quatre angles du bâtiment se prolongent depuis le radier jusqu'à la toiture basse, jouant un rôle clé dans la stabilisation du volume. Les façades sont renforcées par trois croix de Saint-André, composées de diagonales en acier (Ø40 mm), positionnées entre les trames de piliers au-dessus du vitrage. Ces éléments transmettent les efforts horizontaux vers les cages en béton situées aux angles, stabilisant ainsi la toiture haute. Des diagonales de contreventement supplémentaires sont intégrées dans les parties opaques des parois au niveau du rez-de-chaussée, permettant un transfert direct des charges vers les voiles en béton du niveau SS01. Dans le plan de la toiture, la rigidité des caissons bois vissés forme un diaphragme rigide, garantissant une stabilité accrue en répartissant les charges dans les deux directions.

La toiture haute de la salle polyvalente repose sur une structure en bois lamellé-collé (BLC) d'épicéa suisse, soigneusement sélectionnée pour ses performances mécaniques et environnementales. Elle est composée de poutres principales doubles en BLC GL 24h, d'une section de 2 x 200 x 1280 mm, disposées selon un entraxe de 2,75 m et couvrant une portée de 22 m. La structure secondaire est constituée de caissons de toiture, portés par des pannes en bois massif recomposé (BMR C24) d'une section de 100 x 180 mm, avec un entraxe de 62,5 cm. Ces caissons sont complétés par deux panneaux OSB3, intégrant une isolation thermique, assurant ainsi une performance énergétique optimale et un confort intérieur renforcé.

La toiture basse en pente est réalisée en solives et piliers en bois BLC, avec un entraxe de 2,75 m, supportant un panneau multiplis de 55 mm d'épaisseur, garantissant une cohérence structurelle avec l'ensemble du projet.

Au rez-de-chaussée, les piliers doubles en bois lamellé-collé supportent les poutres principales de grande portée, s'alignant avec précision sur les murs-voiles en béton armé du niveau SS01. Cette disposition assure une transmission homogène des charges, garantissant la rigidité et la stabilité de l'ensemble du bâtiment.

Dans une démarche de construction durable, le projet intègre l'utilisation de béton recyclé pour les murs et dalles en béton, en conformité avec les exigences Minergie-Eco et les normes relatives à l'approvisionnement en granulats recyclés. Cette approche permet de réduire significativement l'empreinte carbone du projet, tout en garantissant une performance structurelle équivalente aux bétons traditionnels.

04 TOITURE VÉGÉTALE

Le bâtiment dispose d'un toit végétal composé d'une couche de rétention d'eau, de gravier de séchage et de végétation extensive à faible entretien, offrant une isolation acoustique et thermique et améliorant son intégration avec les environnements. Cette solution est une plus grande efficacité énergétique et la réduction de l'empreinte environnementale du bâtiment. Des panneaux solaires sont installés sur ce toit, optimisant encore sa performance énergétique. Grâce à la grande surface plane du volume, l'agencement des panneaux est maximal, leur permettant ainsi de mieux capter la lumière.

03 ISOLATION THERMO-ACOUSTIQUE

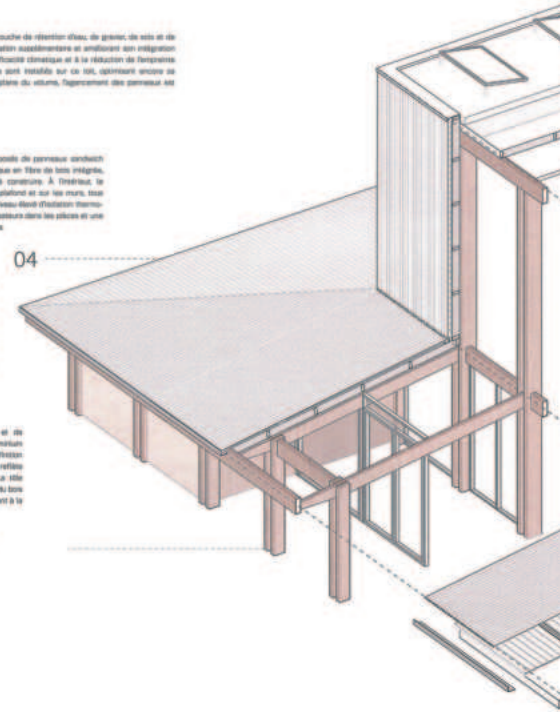
Le système ainsi que le toit intérieur isolé sont composés de panneaux sandwich modulaires en bois préfabriqués avec isolation thermique en fibre de bois intégrée, offrant une enveloppe continue, efficace et facile à construire. À l'intérieur, le revêtement se compose de panneaux acoustiques au plafond et sur les murs, tous fixés avec une finition en bois. Cette solution offre un niveau élevé d'isolation thermo-acoustique, garantissant un grand confort pour les utilisateurs dans les pièces et une fonction acoustique appropriée à l'utilisation des espaces.

02 STRUCTURE

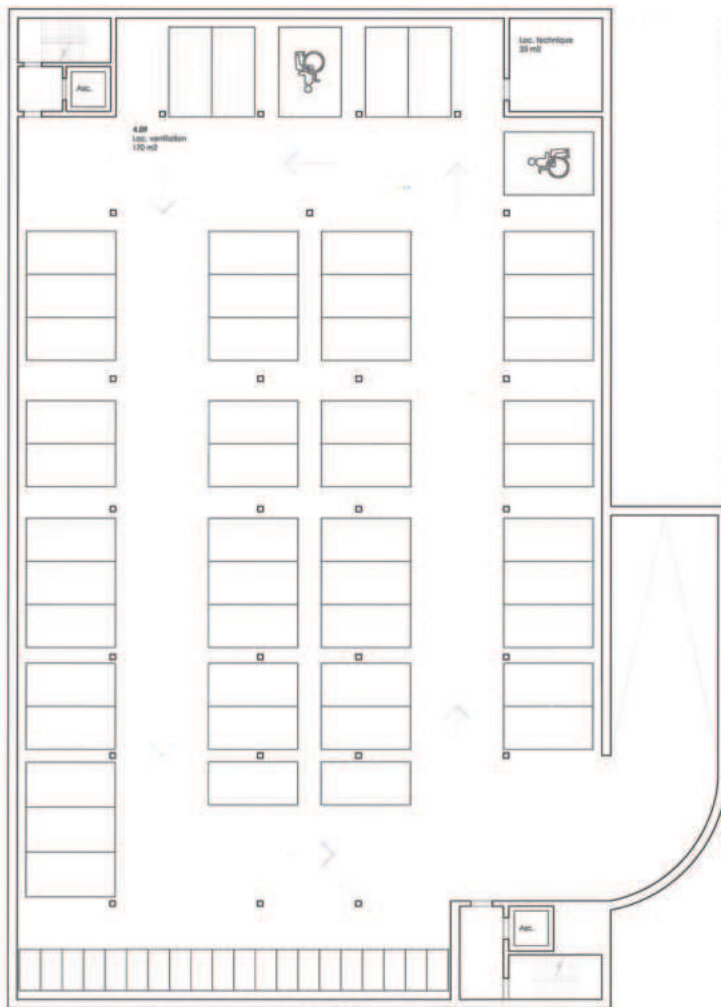
La structure principale est formée par des solives et des piliers en bois combinés, conçus avec une double section qui optimise la configuration des éléments et réduit leur diamètre. Cette solution permet d'utiliser des pièces standard facilement disponibles sur le marché, tout en répondant à la structure une apparence plus légère. En plus, les éléments sont modulaires, durables et faciles à assembler.

01 REVÊTEMENT EXTÉRIEUR

Tout revêtement extérieur de montage en bois et de montage assure un revêtement de panneaux en aluminium recyclé installé sur les panneaux sandwich. Cette finition donne au bâtiment une image chargée, car elle reflète la végétation, le ciel et les couleurs des environnements. Le film d'aluminium est un matériau très adapté à la protection du bois extérieur, minimisant les coûts de maintenance et facilitant à la fois l'entretien et le transport.



Axonométrie éclatée constructive



VOIT

- R01 Panneau isolé acoustiquement avec finition bois
- R02 Panneau sandwich avec isolation en fibre de bois et sous-structure intérieure
- R03 Couche étanche
- R04 Couche géotextile
- R05 Couche de rétention d'eau
- R06 Couche de gravier et de sable
- R07 Végétation extensive à faible entretien
- R08 Panneau photovoltaïque

FACADE

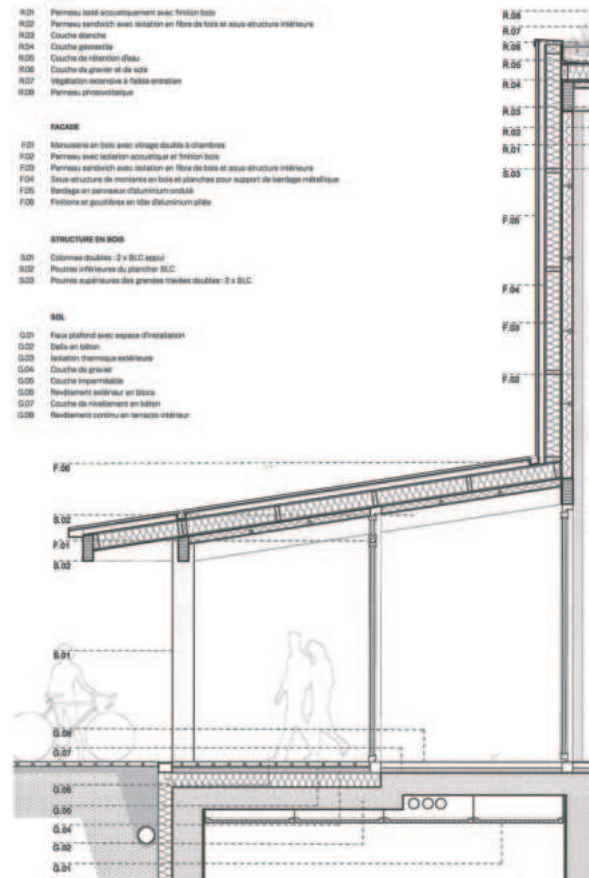
- F01 Menuiserie en bois avec vitrage double à chambres
- F02 Panneau avec isolation acoustique et finition bois
- F03 Panneau sandwich avec isolation en fibre de bois et sous-structure intérieure
- F04 Sous-structure de montage en bois et planches pour support de bardage métallique
- F05 Bardage en panneaux d'aluminium anodisé
- F06 Finitions et gouttières en tôle d'aluminium peinte

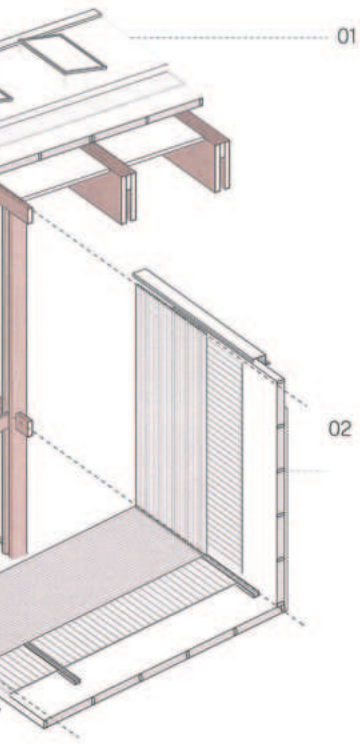
STRUCTURE EN BOIS

- S01 Colonnes doubles - 2 x BLC épais
- S02 Poutres inférieures du plancher BLC
- S03 Poutres supérieures des grandes travées doubles - 2 x BLC

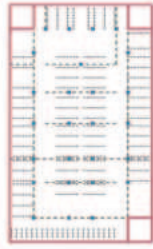
SSL

- G01 Plafond plat avec espace d'aération
- G02 Dalle en béton
- G03 Isolation thermique extérieure
- G04 Couche de gravier
- G05 Couche imperméable
- G06 Revêtement extérieur en brique
- G07 Couche de revêtement en béton
- G08 Revêtement continu en lambris intérieur



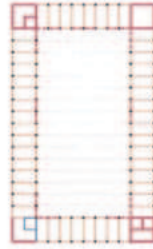


Structure SS2 / Dalle SS1



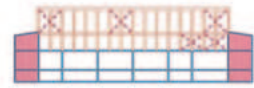
- Voile Béton armé SS01
- Mur contreventement + parasismique
- Poteaux bois

Structure et contreventement



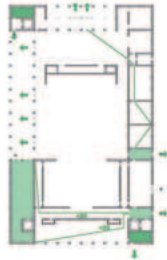
- Mur B.A
- Mur contreventement + parasismique
- Poteaux bois
- Route bois CLT GL24h (boiture basse)
- Route bois CLT GL24h (boiture haute)

Structure et contreventement

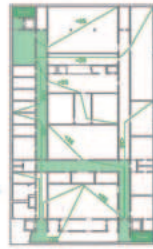


- Cage béton : contreventement + parasismique
- Mur B.A
- Contreventement câble acier 40mm

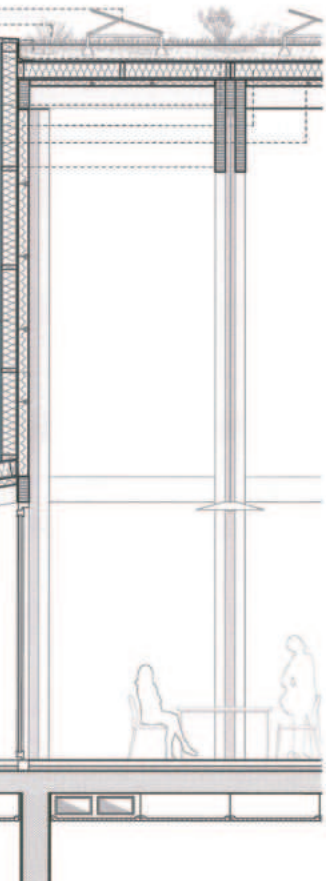
Voie d'évacuation Rez-de-chaussée



Voie d'évacuation SS1



Stratégie du chaud / froid



TEMPO

3^E RANG, 3^E PRIX: PROJET N°10

GIORGIS RODRIGUEZ ARCHITECTES SA

Rue François-Meunier 1, 1227 Carouge

Collaboratrices, collaborateurs :

- Timothée Giorgis
- Juan Rodriguez
- Gabriela Pratas
- Vinh Pham
- Caroline David
- Chaima Iben El Hajali

BUREAU GENIE CIVIL : CHARPENTE CONCEPT SA

BUREAU ARCHITECTE PAYSAGISTE : FORSTER PAYSAGES SA

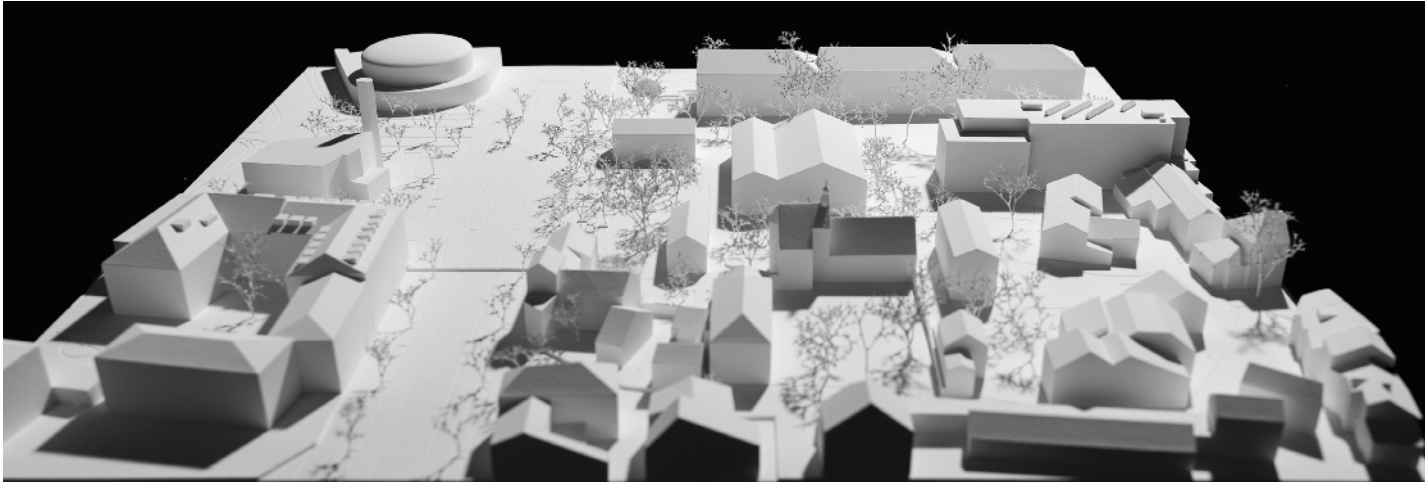
Le projet architectural s'inspire de l'identité villageoise du vieil Onex en intégrant les nouveaux bâtiments dans la continuité du Vieux-Village. Le programme principal est regroupé dans un bâtiment compact, orienté parallèlement à la route et implanté à la limite sud de la parcelle. Cette stratégie volumétrique met en valeur un vaste parvis dédié aux activités collectives, renforçant ainsi la centralité entre village et cité autour d'une grande place arborée.

La grange est conservée pour accueillir une salle d'exposition, préservant son volume et sa charpente. Un nouveau bâtiment regroupe divers services tout en intégrant discrètement les accès véhicules et la rampe de parking. Les nouveaux volumes projetés et la mise en valeur de la grange sont conçus comme un ensemble pavillonnaire structurant un réseau d'espaces publics articulés (parvis, cour des artistes, chemin planté et jardin d'accès à la salle de concert), favorisant ainsi les liens et les interactions entre les différents usages.

La conception de la grande salle repose sur une distribution en gradins par un seul côté, optimisant ainsi l'espace et facilitant la gestion des flux de spectateur-rice-s. Cette disposition favorise une meilleure concentration de l'audience tout en améliorant l'acoustique en limitant la dispersion du son. Toutefois, la courbe de visibilité reste un point à vérifier afin de garantir une expérience optimale aux spectateur-rice-s. Bien que la compacité du projet présente des avantages, notamment en termes d'optimisation des coûts de construction et d'exploitation (chauffage, éclairage, maintenance), il convient de veiller à ce qu'elle ne compromette pas le confort des usagers ni la fonctionnalité des espaces.

La surface dédiée à la zone logistique est inférieure à celle prévue dans le programme, ce qui pourrait limiter son efficacité et sa capacité à répondre aux besoins opérationnels. Une optimisation ou une extension de cet espace pourrait être envisagée afin de garantir un fonctionnement fluide et adapté aux exigences du projet.

Concernant la petite salle, son accès indépendant constitue un atout majeur, permettant une utilisation flexible sans dépendre du reste du bâtiment. Cette autonomie facilite l'accueil de divers événements. Cependant le sas d'accès, en raison de son espace restreint, limite la fluidité des circulations et risque d'entraîner des congestions, notamment lors des périodes de forte affluence. Cette contrainte a un impact sur l'espace extérieur, ce qui peut poser des problèmes en termes de confort, de sécurité et de gestion des flux.



Le retrait de la salle polyvalente crée une généreuse ouverture sur la perception du vieil Onex. De cette implantation résulte également une distribution aisée entre les divers volumes d'activités. Compte tenu de son étendue, et de l'agencement linéaire des plantations qui l'ombrage, la place ainsi créée rassemble volontiers des animations variées telles qu'un marché de Noël ou l'installation de food trucks. L'on imagine assez bien que cette vaste ouverture sur la route de Chancy offre une continuité avec le futur aménagement de la place des Deux-Églises. D'autres placettes s'inscrivant entre les bâtiments du Vieux-Village viennent compléter l'aménagement, offrant chacune des usages statiques ou dynamiques avec des bancs, des cheminements, des jeux et une fontaine. Des courettes et des circulations uniformément pavées relient les espaces entre eux. Les joints du calepinage plus ou moins ouverts sont une réponse convaincante pour gérer la praticabilité en véhicule et à pied, tout un permettant une infiltration des eaux pluviales.

Grâce au positionnement original de la rampe dans une « deuxième grange », de l'espace de pleine terre est restitué au pied du cordon arboré à l'est de la parcelle. Un renforcement végétal du cordon est même prévu à cet endroit.

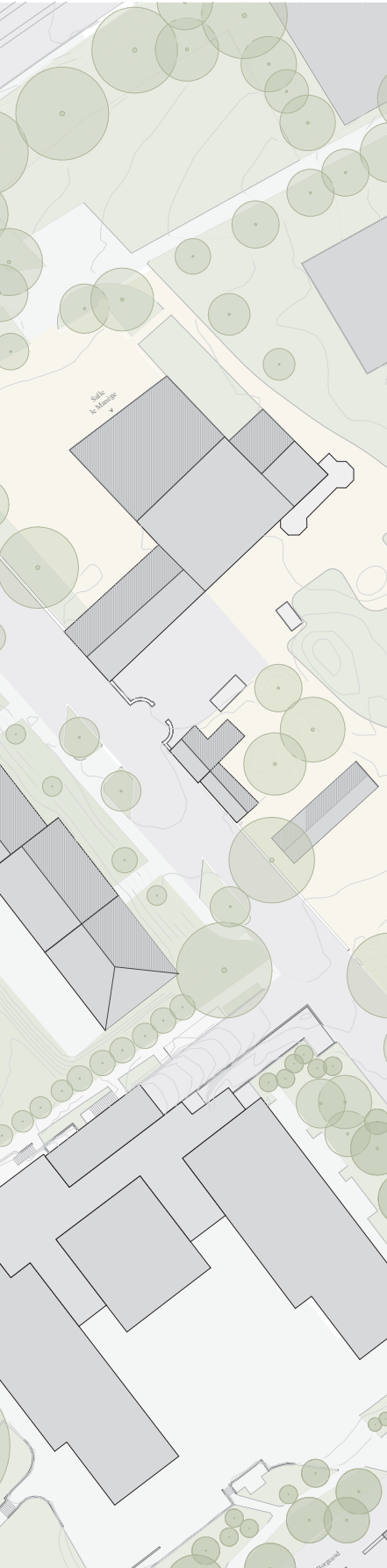
L'ambition de planter une centaine d'arbres à l'échelle du site pose toutefois des questions sur la durabilité de cette démarche qui va inévitablement générer des situations d'arbres dominés. Une telle densité de plantation correspondrait plutôt à de la foresterie urbaine, où le développement optimal de chaque plante est limité par sa voisine, conduisant inmanquablement à des abattages sélectifs.

Mis à part ce détail, une atmosphère résolument ludique et conviviale se dégage des aménagements de ce projet.



Plan de situation 1/500 

1		



IMPLANTATION

Dans son ensemble, le projet met en valeur l'identité et le caractère villageois du vieil Onex en articulant les bâtiments du futur centre culturel avec des espaces publics extérieurs à l'échelle et en continuité du Vieux-Village. Ce nouvel ensemble contemporain évite cependant de se présenter comme un « acteur » venu d'ailleurs sur cette « scène » linéaire que constitue la Route de Chancy.

Un premier volume à usage mixte est implanté de manière perpendiculaire à la route, alors que le volume de la salle polyvalente elle-même se place en retrait : ces deux nouveaux volumes définissent une suite équilibrée de pleins et de vides dans un maillage d'espaces interconnectés.



En s'appuyant sur les proportions des constructions existantes, l'implantation des nouveaux bâtiments définit une suite de place, placettes, cours, jardins, préaux ou vergers, qui constitue l'esprit du lieu et du projet.

Le « pôle culturel » d'Onex est représenté par le vide défini entre le Café de la Poste, la Grange, la salle polyvalente et le bâtiment annexe. Cet ensemble de maisons actuelles et historiques offre une lecture du temps et configure une place comme nouvelle centralité villageoise. Le vide permet de clarifier la limite du vieil Onex, de contrebalancer la future place des Deux-Églises et ainsi de faire le lien entre le patrimoine traditionnel du Vieux-Village et la modernité de la Cité d'Onex.



1. Place des Deux-Églises
2. Place du Village
3. Terrasse du café
4. Place Montique-Bauer-Lagier

5. Jardin ludique
6. Fontaine
7. Jardin de Braillard
8. Cour de l'école
9. Place Duchêne
10. Place de la Mairie

Afin de sublimer les valeurs historiques, volumétriques, matérielles et visuelles de la Grange, la proposition supprime l'appentis rajouté et ne considère aucune surface utile à l'étage ou même en sous-cœvre, ce qui aurait nécessité des renforcements structurels importants : l'idée est de conserver un volume vide et de montrer la charpente existante pour accueillir au rez-de-chaussée la salle d'expositions. Grâce à de grands vitrages coulissants dans l'épaisseur de la nouvelle enveloppe thermique intérieure et des clairevoies en partie supérieure, l'espace offre des transparences au niveau de la place et s'affiche comme une lanterne. Lors de manifestations en été, la salle peut s'ouvrir sur tous les côtés et être utilisée comme couvert à l'abri de la pluie et du vent. Témoin de l'esprit du lieu, cette construction rurale s'octroie un nouveau rôle public et central.

Le bâtiment en front de rue abrite au rez-de-chaussée les accès véhicules et piétons au parking souterrain, afin d'en maîtriser les nuisances acoustiques et visuelles dans un seul volume fermé. Ce bâtiment regroupe également les locaux en gestion accompagnée et divers services accessibles de manière indépendante à la salle polyvalente (WCs publics, places deux-roues motorisés, dépôt et locaux pour les associations onésiennes). Le rapprochement de l'accès à la rampe du parking avec la Route de Chancy libère et sécurise un grand espace piétonnier et polyvalent pour le centre culturel et villageois.

Dans le but de préserver un maximum de surface en pleine terre, le parking se place sous l'emprise de la salle polyvalente. Son emplacement éloigné de la route au fond de la parcelle, où le niveau de terrain naturel est le plus bas, réduit quelque peu les excavations et permet un terrassement de la rampe, qui préserve les systèmes racinaires des arbres conservés.

L'implantation du bâtiment de la salle polyvalente génère plusieurs espaces différenciés autour de lui : un parvis d'entrée côté place et Route de Chancy, une cour des artistes et de livraisons en bordure du cordon boisé, un jardin donnant accès à la petite salle de concert face au bâtiment de Hermès-Braillard et une façade ouverte et longée de plantations côté cour et terrasse de l'EMS voisin.



Paul Klee - Space Architecture II

PAYSAGE

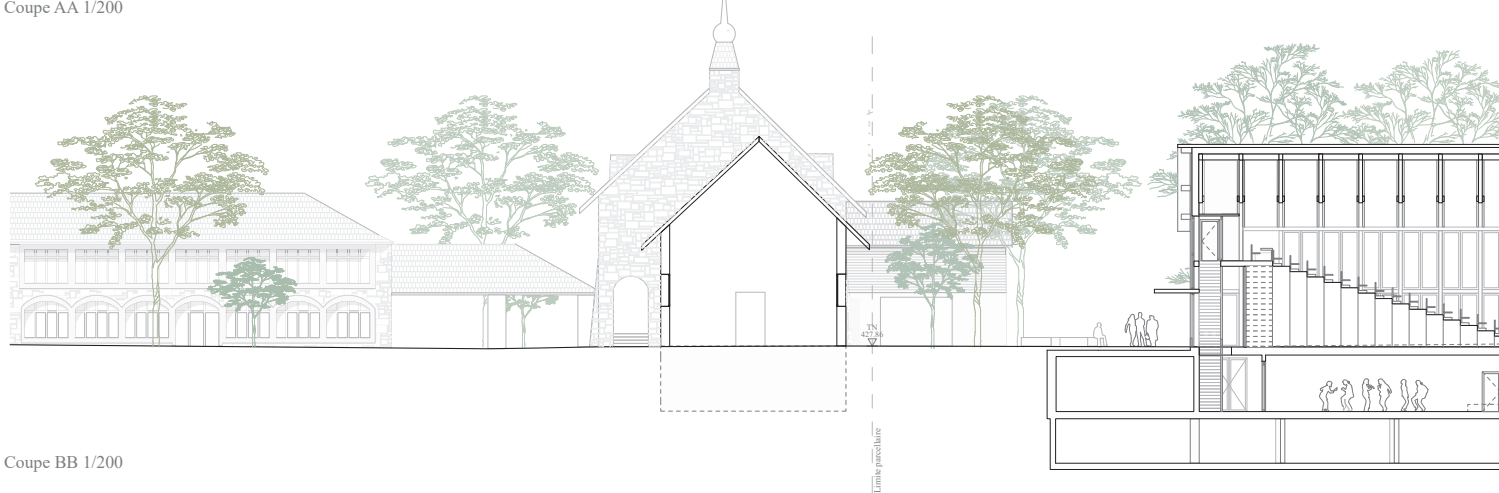
Les aménagements paysagers s'inspirent des qualités intrinsèques du vieil Onex, mais comme pour le projet urbain, ils visent surtout à offrir des espaces publics riches et vivants à la hauteur de leur fonction culturelle et centrale entre village et cité.

Près de 100 nouveaux arbres sont plantés sur le site. Sur la nouvelle place, les nouveaux alignements parallèles à la Route de Chancy intègrent les plantations existantes. Les pieds des arbres sont végétalisés plus densément en bordure de la route, et moins minéralisés sur le côté Est de la place, créant ainsi un filtre face à la route tout en facilitant une utilisation plus intensive de la place le long des nouveaux bâtiments. De plus, l'écartement entre les lignes d'arbres permet un usage polyvalent de la place, compatible avec l'installation de food trucks ou d'un marché de Noël.





Coupe AA 1/200



Coupe BB 1/200


PAYSAGE (suite)

Définis par les articulations des volumes bâtis, deux jardins et une placette sont aménagés autour de la place. Rectangulaires et parallèles aux façades, ces espaces s'inscrivent dans la continuité des espaces publics du Vieux-Village. Ce maillage entre tissu historique et nouvel ensemble vibre de manière réciproque et équilibrée.

Ces « petits » espaces cherchent aussi à mettre en valeur le patrimoine existant. La façade arrière du bâtiment Hermès-Braillard est revalorisée par un jardin, en lieu et place du parking actuel complètement asphalté. Par ailleurs, des sols en gravier compacté et des pavés en pierre naturelle sont proposés de manière généralisée en continuité des placettes de la partie ancienne et dans leur potentiel d'utilisation contemporaine : un calepinage à joints fermés ou ouverts partiellement végétalisés allie une image soignée avec des surfaces fonctionnelles facilitant à la fois l'accessibilité et l'infiltration des eaux de ruissellement au profit des arbres plantés et existants.

Les aménagements extérieurs répondent avec efficacité aux exigences techniques et aux demandes programmatiques. Le Café de la Poste, mais aussi les divers prolongements extérieurs des bâtiments culturels sont amples et aménagés en terrasses, parvis et courettes pour une grande flexibilité d'usages et d'appropriation. De nombreux stationnements pour les vélos sont essentiellement distribués le long de la piste cyclable et intégrés à proximité des différentes entrées.

Entre les deux nouveaux volumes et le cordon boisé existant en limite Est, l'aménagement d'une voie de circulation permet l'accès des véhicules d'urgences et des camions pour les livraisons et la collecte des containers enterrés, autant pour la salle polyvalente que pour l'EMS. Malgré sa vocation « technique », cet espace est conçu de manière soignée et aménagé comme une cour agréable pour les piétons traversant vers le Sud, ainsi que pour le personnel et les artistes, dans une continuité paysagère avec des arbres et des assises.

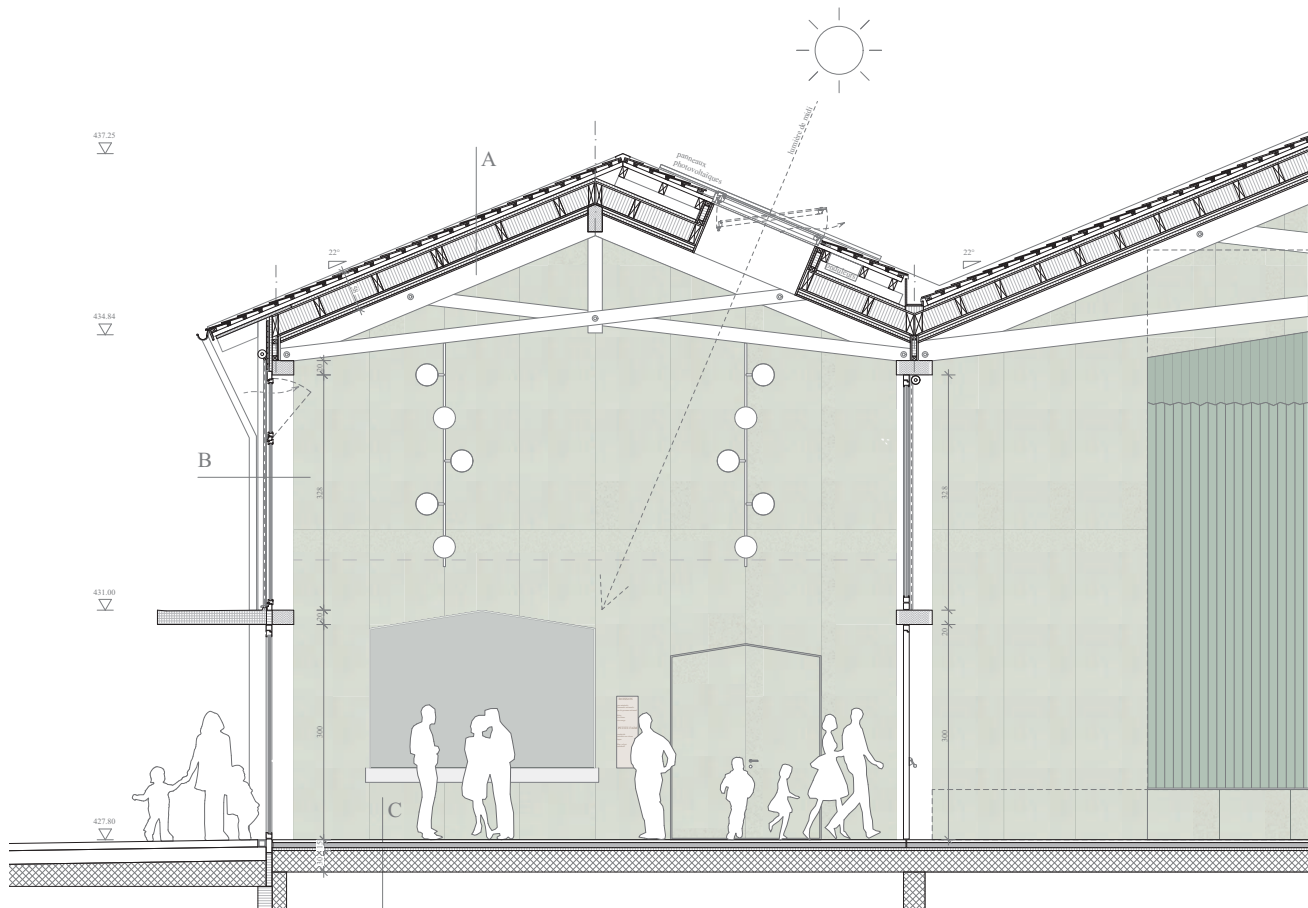


Parc Dräi Eechelen - Luxembourg



Place de la République - Paris





Coupe constructive 1/50

A - TOITURE

- Tuile de terre cuite recyclée avec panneaux solaires
- Ferblanterie
- Lattage et contre-lattage
- Sous couverture, laine de bois, 40mm
- Chevron et isolation thermique, 260mm
- Ferme en ciseaux en épicea BLC
- Faux plafond phonique en latte de bois, 100mm

B - FAÇADE

- Revêtement en lames bois lasuré, épaisseur variable
- Lattage de ventilation, 60mm
- Isolation périphérique en laine de bois, 40mm
- Ossature et isolation 260mm
- Poteaux en épicea BLC, 300mm
- Doublage de finition intérieure phonique, 80mm

C - PLANCHER

- Terrazzo 30mm
- Chape flottante 85mm
- Isolation phonique et thermique 2 x 20mm
- Dalle en béton armé, ép 30mm

CONSTRUCTION

La construction se distingue par une charpente en bois apparent constituée de fermes en ciseaux. La forme des toits en pente participe à l'identité du lieu et, en comparaison avec la structure d'une toiture plate, permet une construction plus légère et synonyme d'économie de matière autant pour la charpente que pour les fondations. Leur inclinaison est parfaitement adaptée à une production d'énergie solaire efficace et, par ailleurs, plusieurs solutions sont aujourd'hui envisageables pour une intégration discrète des panneaux.

Les matériaux proposés répondent aux critères environnementaux actuels. Ils sont disponibles dans un contexte local et ne nécessitent que peu de transformation. Le réemploi des éléments valorisables de la salle existante sera étudié pour optimiser le bilan carbone de la construction. L'inertie du bâtiment sera renforcée par la réalisation d'un sol minéral apparent (terrazzo ou terre cuite), ainsi que par la mise en place de doublages intérieurs en terre crue. D'un point de vue énergétique, le projet ambitionne de tirer parti du parking au 2ème sous-sol et d'utiliser l'inertie des murs enterrés pour le stockage d'énergie, comme participation au rafraîchissement ou au chauffage de la salle.

Inspirée par l'esprit du lieu, l'enveloppe des nouveaux bâtiments réinterprète et renouvelle la matérialité présente dans les maisons du village. Des toitures en tuiles émaillées accompagnent des façades en bardage de bois lasuré sur un motif géométrique. À l'image des parties minérales dans les anciennes constructions rurales, les soubassements et certains murs extérieurs sont pensés en construction massive dans une mise-en-œuvre contemporaine.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dès sa conception, le projet intègre toute une série de principes de durabilité qui visent à réduire l'impact environnemental de sa construction sur le site lui-même, mais aussi en amont, tant au niveau matériel que social, dans les chaînes de fourniture et production.

Paysage

- ◊ Espaces piétonniers adaptés à la mobilité douce et à l'accessibilité universelle.
- ◊ Conservation de tous les arbres existants, préservation de la pleine terre, récupération de l'eau pluviale pour l'arrosage (fosse de Stockholm).

Couverture et enveloppe

- ◊ Façades avec soubassement minéral, revêtement supérieur en bardage de bois massif traité.
- ◊ Protection solaire et contrôle de l'éblouissement au moyen de stores et de clairevoies.
- ◊ Protection thermique et contre l'humidité, gestion de l'apport thermique solaire et de la lumière naturelle.
- ◊ Protection des façades par des avant-toits.
- ◊ Toitures inclinées et ventilées, tuiles en terre cuite, intégration des équipements dans les vides techniques au-dessus de la scène et des espaces secondaires, accessibilité et réversibilité.

Matériaux et confort

- ◊ Favorisation de matériaux fournis par des filières locales, produits biosourcés et peu transformés, si possible recyclés ou réutilisés.
- ◊ Matériaux libres de substances ajoutées et respirants, contrôle des émanations.
- ◊ Équilibre du bilan carbone.

Économie de moyen

- ◊ Plan compact, simplicité de la forme.
- ◊ Construction légère, limitation des travaux spéciaux et des excavations.
- ◊ Développement de principes low-tech et éprouvés pour une mise-en-œuvre facilitée.

Flexibilité, maintenance et réversibilité

- ◊ Assemblages courants en bois massif, fixations mécaniques accessibles.
- ◊ Accessibilité des réseaux et des techniques.
- ◊ Entretien rationnel et simple, démontage et recyclage faciles.

Ouvrage bioclimatique

- ◊ Panneaux solaires, sondes géothermiques, échange et récupération de chaleur dans l'environnement.
- ◊ Utilisation de l'inertie des ouvrages enterrés (parking) pour le chauffage et le rafraîchissement des locaux hors sol.
- ◊ Centralisation et mutualisation de la production énergétique pour l'ensemble du pôle culturel et des bâtiments avoisinants.

Participation sociale et information dans le développement du projet.



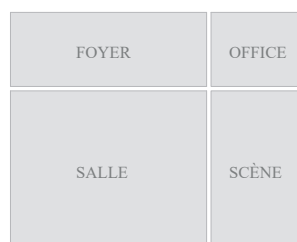
CONCEPT ÉNERGÉTIQUE

En plus d'aboutir à un projet qui limite l'énergie grise et qui privilégie les filières locales, le projet proposé facilite également la mise en place d'un concept énergétique simple et performant à tout point de vue.

- ◇ Surface énergétique de référence limitée grâce à la compacité du plan.
- ◇ Production de chaleur par pompe à chaleur en privilégiant après étude les sondes géothermiques et les fluides calorifères naturels. Utilisation du même principe à l'inverse pour le rafraîchissement nécessaire au confort estival.
- ◇ Optimisation du système de chauffage grâce au gain solaire passif et à la récupération d'énergie au travers de la ventilation mécanique.
- ◇ Mutualisation et regroupement de la production énergétique pour l'ensemble des bâtiments publics du périmètre et distribution à distance.
- ◇ Production d'énergie photovoltaïque en toitures et redistribution du surplus dans le réseau.
- ◇ Ventilation naturelle privilégiée par rapport à la ventilation mécanique, mutualisation des systèmes selon les utilisations et après étude. Pour la salle polyvalente, après étude du balayage optimal, pulsion et reprise entre la scène et les gradins.
- ◇ Renouvellement d'air nocturne au travers des clairevoies pour le confort estival. Ouvertures de grandes dimensions et positionnées stratégiquement pour favoriser les flux croisés, ainsi que le désenfumage naturel.
- ◇ Favorisation de l'éclairage naturel et concentration des systèmes technologiques pour l'espace scénique. Réduction de la consommation électrique grâce à une optimisation qualitative de l'appareillage et des divers équipements.
- ◇ Réduction de la consommation en eau des installations sanitaires grâce à une optimisation de leur fonctionnement, mais aussi de leur besoin en eau chaude.
- ◇ Équilibre entre une conception low-tech des systèmes et une régulation simple et performante des installations. Équilibre entre automatisation et commande manuelle intuitive.
- ◇ Efficacité de systèmes, en modes combinés et complémentaires. Optimisation des performances.

SALLE POLYVALENTE

Le foyer est généreux et lumineux : il affiche l'identité publique du bâtiment et annonce les manifestations. En continuité du foyer et comme un grand salon villageois, tout en bois et en couleurs, la salle polyvalente s'ouvre au travers de grandes fenêtres vers le paysage arboré.

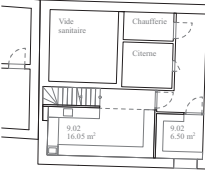
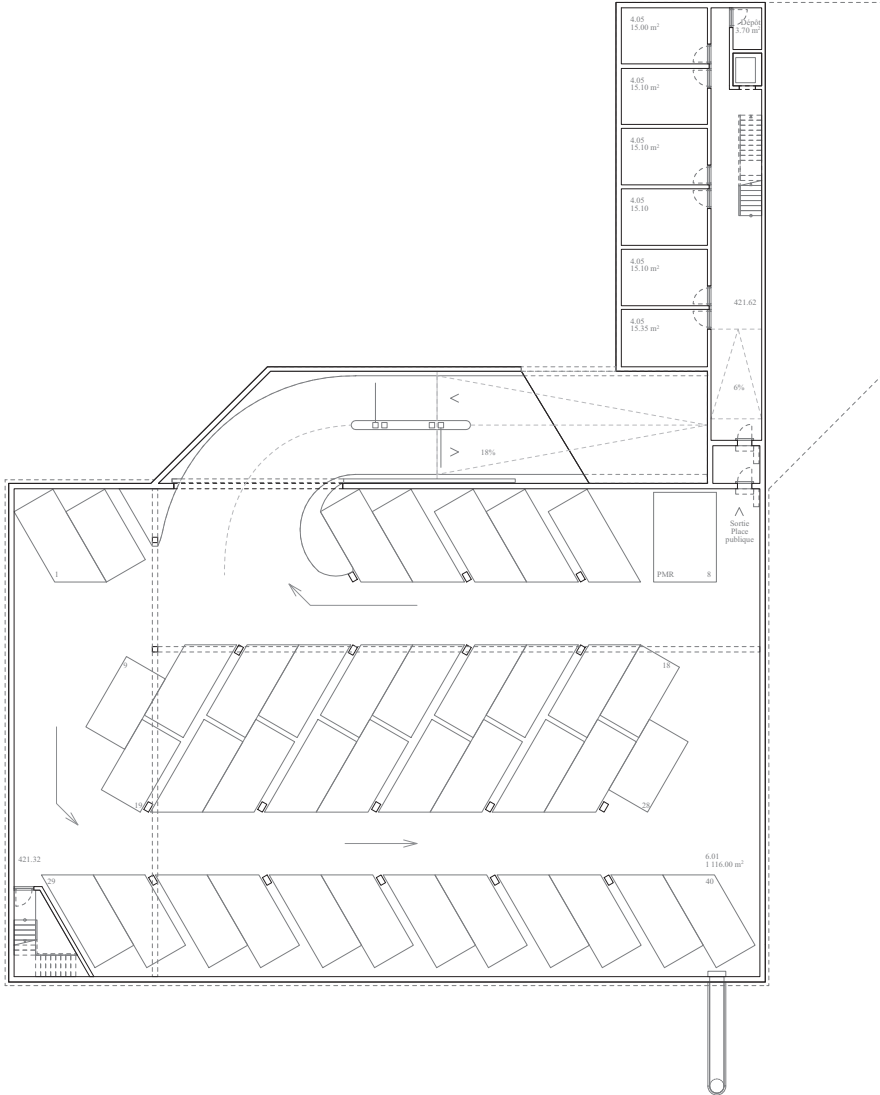


Lorsque les gradins sont dépliés, la salle est accessible autant par le bas que par le balcon supérieur, notamment si le spectacle a déjà commencé. Le positionnement de la salle parallèle au foyer permet maintes configurations : portes fermées et stores baissés pour une représentation théâtrale, baignée de lumière naturelle pour un café-loto des aînés ou portes ouvertes pour une journée de rencontre avec la population. Les circulations sont efficaces et l'orientation à l'intérieur du bâtiment est simple et évidente. L'ascenseur d'accès au balcon et les escaliers adjacents distribuent également les locaux publics situés en sous-sol (vestiaires, sanitaires et petite salle).

Le foyer et la salle entretiennent une relation de mitoyenneté comme deux maisons côte à côte. Le caractère identitaire des leurs « silhouettes » reconnaissables pourrait se retrouver dans un logo iconique et représentatif des « spectacles onésiens ».

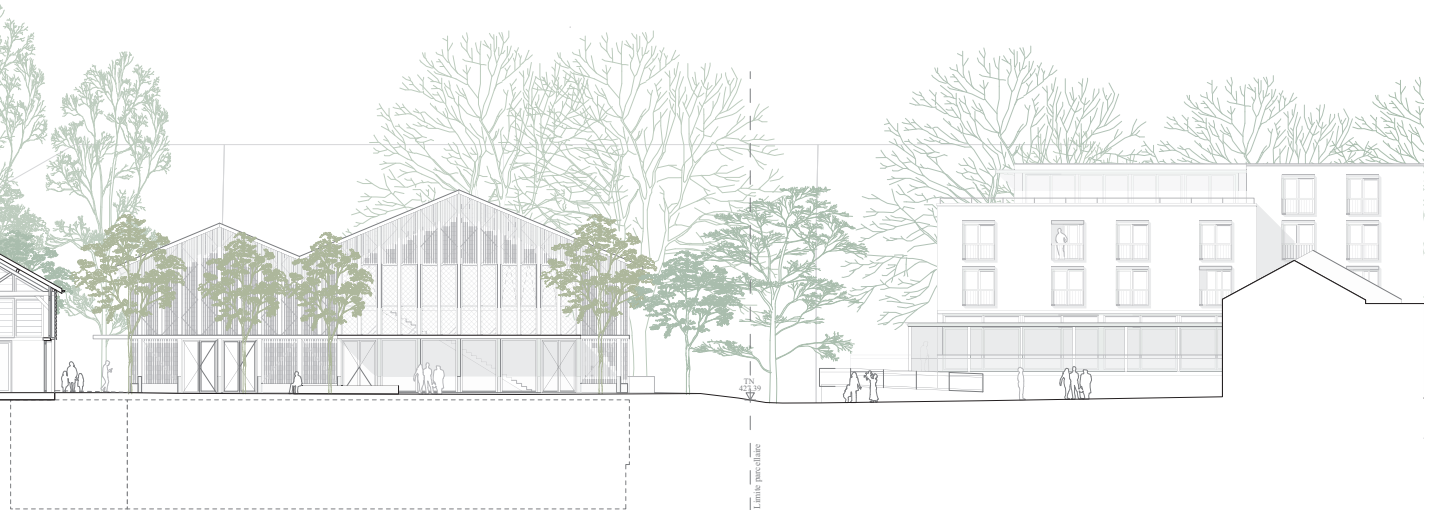
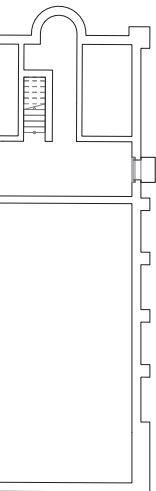
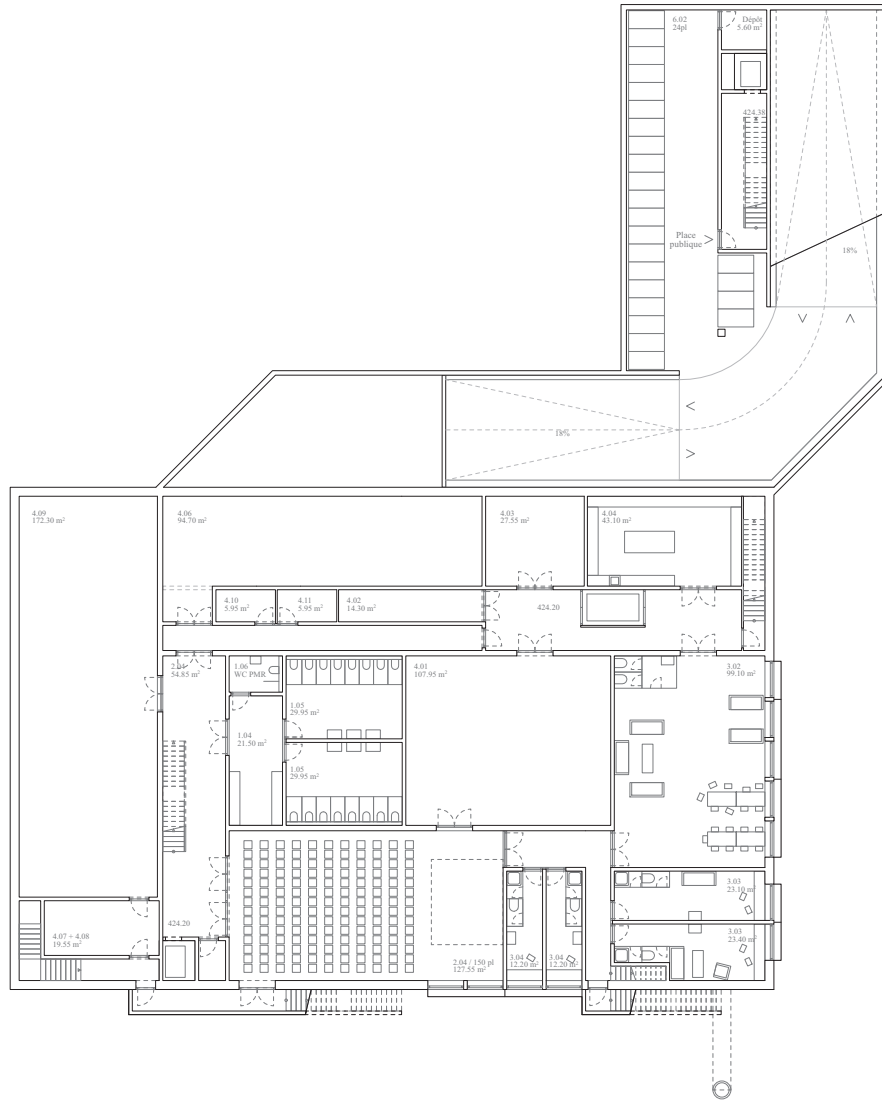


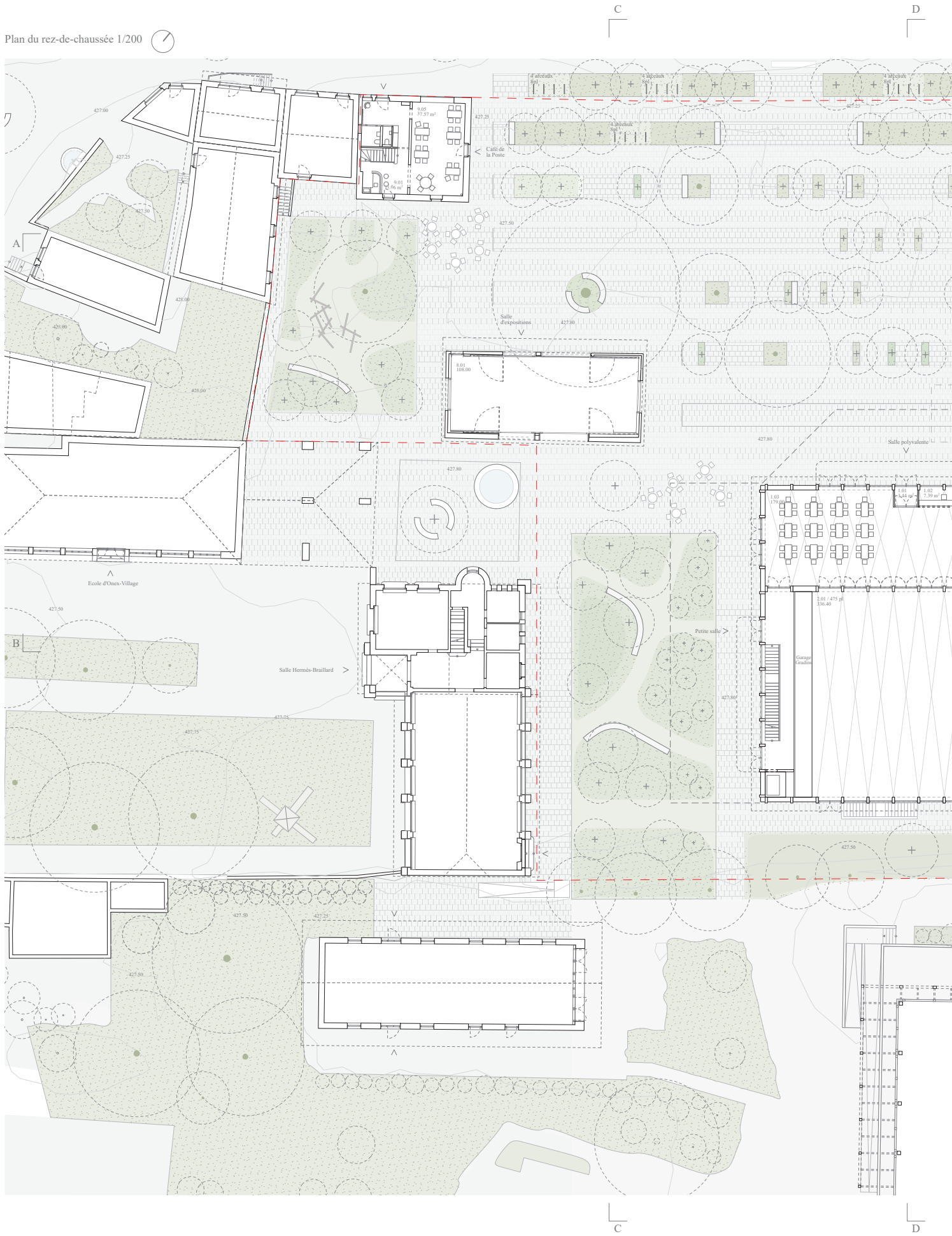
La compacité du plan permet une grande fluidité entre foyer, salle, balcon, services et offre la polyvalence d'usage recherchée. Garant de cette polyvalence, le monte-charge dessert la scène, le sous-sol et également le niveau de la salle et du foyer ; cela permet un transfert efficace du matériel et du mobilier dans tout le bâtiment.

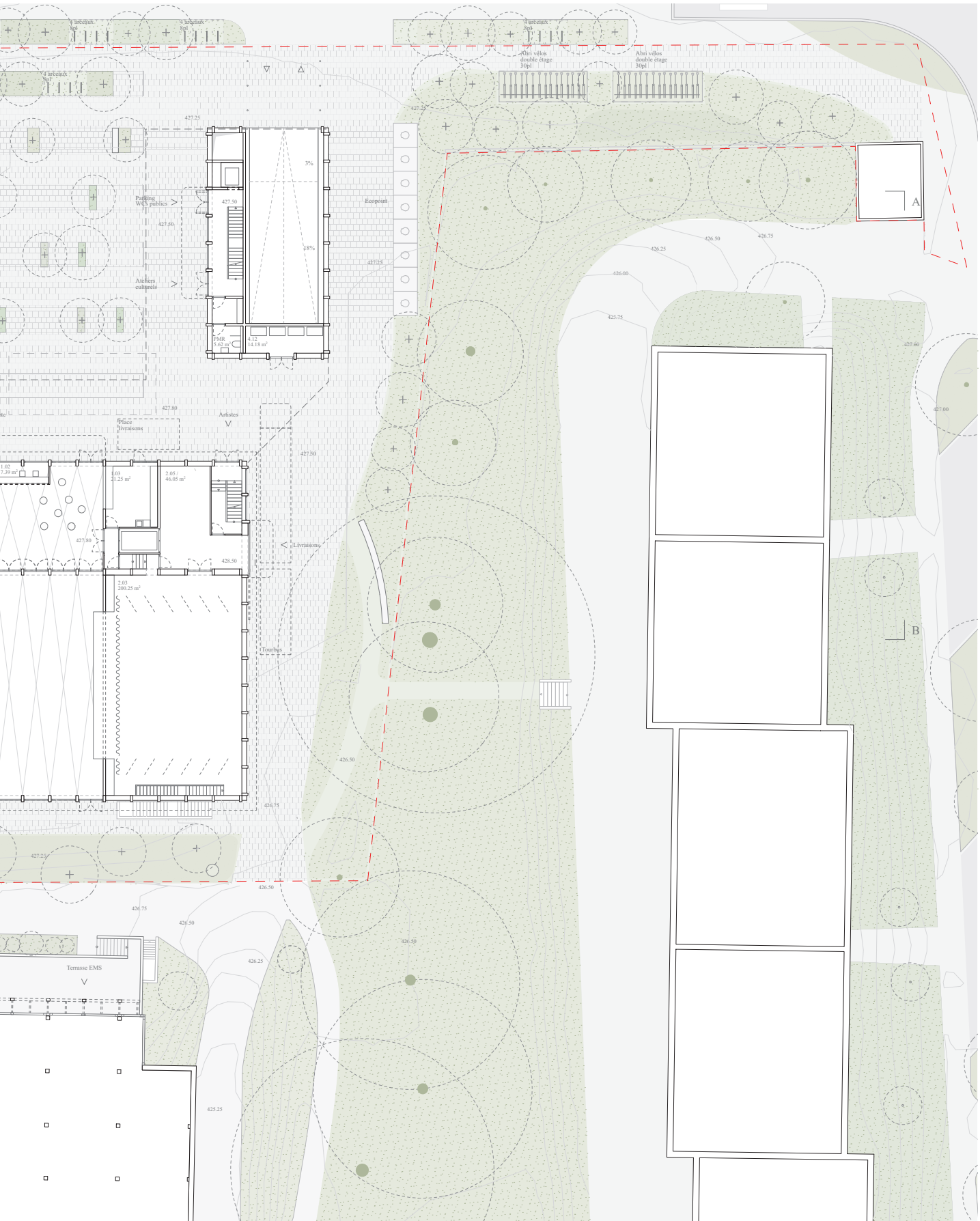


Coupe CC 1/200

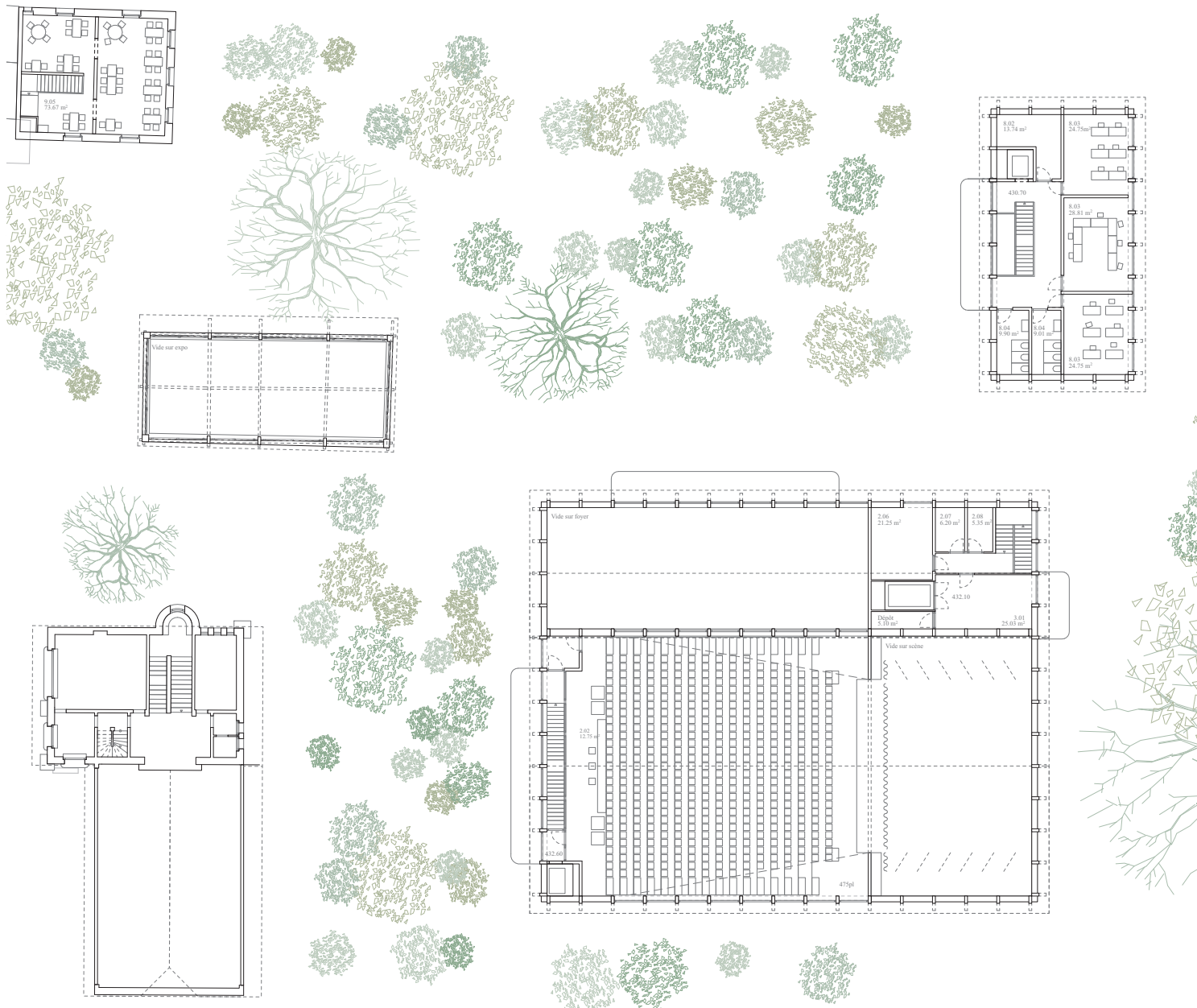
2		





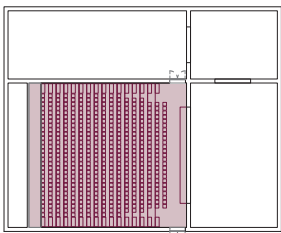


Plan du 1^{er} étage 1/200

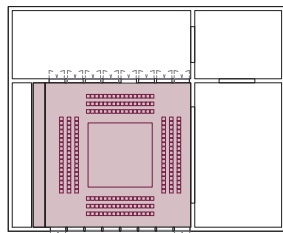


Coupe DD 1/200

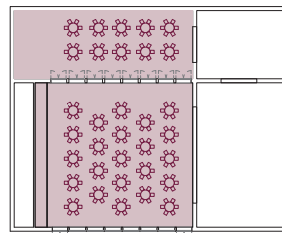
		6



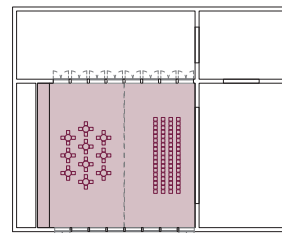
Spectacle avec gradins dépliés
Nombre de places : 475



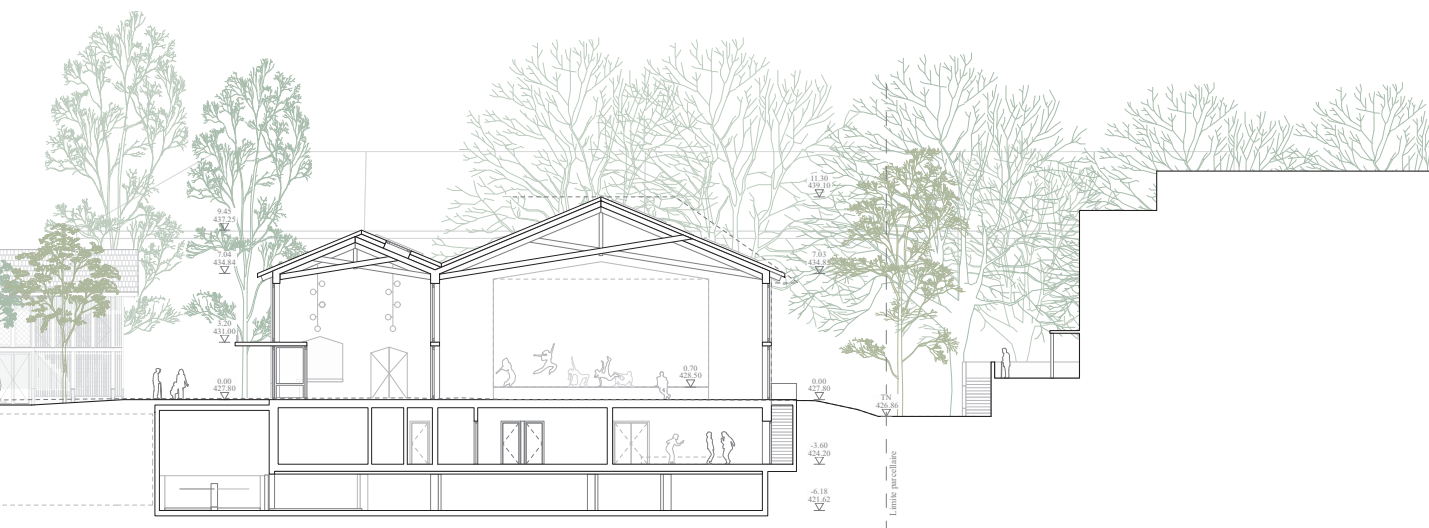
Spectacle au sol avec scène centrale
Nombre de places : 204



Banquet : café-théâtre
Nombre de places : 200



Petits événements : demi-salle



LE THEATRE DU MONDE

4^E RANG, 4^E PRIX: PROJET N°8

2B / STRATÉGIES URBAINES CONCRÈTES

Avenue du Rond-Point 2/4/6, 1006 Lausanne

Collaboratrices, collaborateurs :

- Stephanie Bender
- Philippe Béboux
- Maxime Roux
- Francesca Gobetti
- Nemo Tavernier

BUREAU GÉNIE CIVIL : KÄLIN & ASSOCIÉS SA
BUREAU ARCHITECTE PAYSAGISTE : IN SITU SA

Le projet Théâtre du Monde cherche à établir des liens tant entre les usages qu'entre les différentes composantes urbaines de la place des Deux Églises et du tissu villageois. Il propose une architecture qui agrège des volumes accueillant des usages variés. Contrairement à une démarche où le geste architectural impose le programme, ici, c'est bien l'inverse : ce sont les usages qui déterminent les formes, tant en termes d'emprise au sol que de gabarit.

Les programmes structurent ainsi la composition des bâtiments : les usages se déploient le long de la route de Chancy jusqu'au sud de la parcelle. Successivement, on retrouve la zone du foyer, la salle polyvalente, la scène, les salles des artistes, et la salle secondaire de concert. Chaque programme bénéficie des dimensions adéquates et d'ouvertures stratégiques, permettant une interaction fluide avec les espaces extérieurs. Les hauteurs des différents espaces varient également pour répondre aux exigences spécifiques des usages.

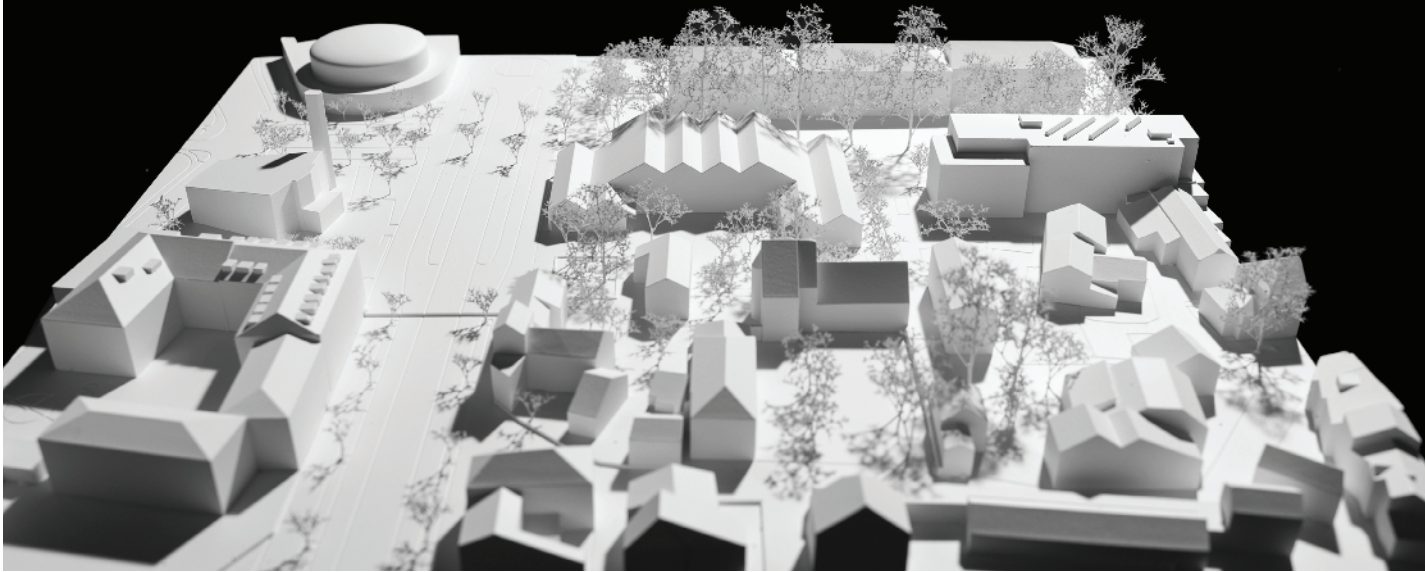
Le Théâtre du Monde se distingue par un équipement d'envergure du côté de la route de Chancy, avec son parvis couvert qui s'inscrit à l'échelle de cette infrastructure, en relation directe avec la place des Deux-Églises. Toutefois, grâce à un subtil jeu de hauteurs et à l'implantation décalée de certaines fonctions, le volume se fragmente et propose des pignons à l'échelle du village, à l'ouest et au sud. Ces pignons délimitent des espaces publics facilement appropriables, avec des fonctions distinctes : une place pour le café et la grange, généreusement ouverte, l'esplanade de la salle polyvalente, le jardin de l'école et ses aires de jeux, puis une frange arborée, d'ordre plus domestique, en lien direct avec les loges des artistes.

Le foyer se positionne sur la route de Chancy, avec une double hauteur et une vitrine qui fait face à la place des Deux-Églises. La salle polyvalente, quant à elle, s'ouvre sur son côté inférieur vers l'esplanade, offrant ainsi un espace lumineux, avec une porosité possible entre intérieur et extérieur, si désirée. Cette même salle peut, le cas échéant, être entièrement obscurcie pour se transformer en «black box».

Cette approche de l'agrégation des programmes se reflète également dans le dessin des espaces extérieurs, qui se présentent comme une succession de parcs et de dégagements, accompagnant une promenade villageoise reliant la mairie à la place des Deux-Églises de manière qualitative. Chaque espace extérieur est animé par un équipement particulier. La transformation de la grange en est un exemple : ses nouveaux percements permettent de dynamiser trois de ses façades. Elle s'ouvre opportunément pour abriter les locaux des jeunes au rez-de-chaussée, tandis que la salle d'exposition se trouve à l'étage.

Le parti architectural est clair et affirmé : le bâtiment s'intègre harmonieusement dans le tissu patrimonial, tout en cherchant à minimiser son impact, notamment en termes d'excavation, puisque seul un niveau est excavé. Les programmes situés en sous-sol sont en lien direct avec le parking.

La forme du gabarit ne se résume pas à une simple démarche formaliste ou mimétique, mais contribue aussi à la maîtrise des questions acoustiques et scéniques, en particulier pour le gril et ses accès. La proposition



acoustique est également convaincante, permettant l'usage simultané des deux salles de spectacle. Enfin, les concepteur-riche-s du projet proposent un concept de réemploi systématique des éléments minéraux de la salle existante.

Le jury regrette que le projet déroge en plusieurs points à la LCI, notamment aux distances et vues droites des parcelles n°2309 et 1697.

Sur le plan scénique, l'accès technique pose problème et le positionnement du camion sera rendu difficile au vu de la trémie du parking. Les accès en scène sont limités et la liaison cour-jardin ne peut se faire que par le sous-sol ce qui est rédhibitoire en termes d'exploitation. Le jury regrette également que la proposition limite le foyer et les loges à des locaux bornes situés en sous-sol. La courbe de visibilité reste à vérifier et la hauteur des emmarchements ne semble pas suffisante pour des tribunes télescopiques.

De manière générale, ce projet propose une articulation d'espaces paysagers adroitement dimensionnés entre les bâtiments. L'alternance d'espaces mieux ombragés et d'autres plus ouverts permet de créer des lieux de rassemblement ou de passage cohérents avec l'animation des bâtiments et les déambulations dans le tissu urbain.

Le gabarit de la nouvelle toiture avec son débord à l'est rentre clairement en conflit avec le houppier du cordon de chênes et pose clairement la question de la conservation possible de ce dernier.

Le concept de récupération des eaux pluviales et d'infiltration directe proposé paraît simple et efficace. Toutefois, les fosses de Stockholm mentionnées dans les textes ne sont pas localisables sur les plans. Vu la complexité de réalisation de ce type de fosses, il s'agirait de savoir où elles sont prévues afin de juger de la pertinence de ces constructions. D'autre part, la proportion des surfaces d'infiltration gagnerait à être augmentée, notamment au droit de la nouvelle place, en travaillant avec un revêtement perméable ou semi-perméable.

Concernant la matérialité des revêtements proposés, seules des surfaces «en gravier», «végétales» et «imperméables» sont mentionnées sur les planches. Il serait agréable de pouvoir plonger dans l'atmosphère du projet au travers d'un minimum d'indications sur la palette des matériaux imaginés. Par exemple, aucun indice de composition n'apparaît pour la nouvelle place dont «l'identité forte» est vantée dans les textes et au travers du calepinage résolument quadrillé.

À l'est de la salle, la manœuvrabilité des livraisons et des tourbus est préteritée par l'exiguïté de l'accès qui est pincé entre la limite parcellaire et la rampe d'accès souterrain encore élargie en son flan par le stationnement vélo.

Trop peu d'indications sont apportées concernant le genre et les espèces des différentes strates de plantes proposées pour pouvoir juger de l'ambiance végétale et de sa durabilité.

Le Théâtre du Monde

Contexte

Prenant place en limite Nord-Est du village historique d'Onex, le projet offre l'opportunité de recoudre le lien entre les quartiers au nord de la route de Chancy, et le bourg historique au sud, grâce aux nouvelles polarités culturelles et espaces publics multifonctionnels qu'il offre.

Dialoguant de manière sensible avec le contexte existant, la fragmentation de sa volumétrie, tout comme le jeu et l'expression de ses toitures, lui permettent de s'intégrer au contexte historique présent, par une insertion mimétique et respectueuse. Sa forme identitaire, lui donne une double lecture de son échelle. Tour à tour fragmentée à l'échelle des maisons villageoises et granges qui lui font face, et s'inscrivant dans l'échelle de grande dimension des bâtiments publics qui le bordent.

Côté route de Chancy le futur théâtre propose une façade urbaine avec un péristyle/portique/porche, qui souligne le caractère de boulevard public de cet axe majeur TIM et TP, et qui forme clairement l'adresse du pôle culturel.

Côté village les diverses façades fragmentées, répondent avec leurs retraits et leurs dimensions au contexte villageois.

Le Théâtre du Monde, fragmente sa volumétrie selon les différents programmes attendus, afin d'une part de minimiser son impact volumétrique, mais surtout d'offrir différents vides publics offrant une multitude d'espaces à l'usage des Onésiennes et Onésiens.

Bâtiment culturel

S'inscrivant dans la longue histoire des Spectacles Onésiens dont la réputation n'est plus à faire bien au-delà même du Canton, le nouveau pôle culturel est beaucoup plus qu'une simple machine à spectacles, c'est un incubateur de cultures, qui se doit d'être un outil de diffusion de la culture au sens large, mais également de lien et de cohésion sociale, à l'échelle de la Ville d'Onex, mais également de la Région.

Comme le propose Patrick Bouchain, architecte et scénographe auteur de plusieurs espaces culturels et scénique en bois, l'assemblage des programmes et des fonctions culturelles attendues doit être clairement lisible dans la volumétrie du projet : « La forme de l'édifice ne précède pas l'usage qui doit en être fait. Elle en découle. On n'essaye pas de faire entrer les fonctions dans un concept architectural. Au contraire, on déduit l'architecture des usages de la salle. »

Forme résultante de son contexte et de sa fonction Le Théâtre du Monde rentre en dialogue avec son environnement, ses usagers et les artistes qu'il accueille avec simplicité, générosité et bienveillance.

Théâtralisant son contexte il a pour vocation d'être une structure ouverte et flexible à l'usage de toutes et tous, cherchant à mettre en relation les différents programmes qui l'accompagnent, pôle culturel, café-auberge, espaces paysagers et espaces publics.

Au nord, le grand foyer d'entrée prolonge le porche sur rue qui offre un espace public généreux et couvert sur la route de Chancy, formant l'adresse du projet.

Ce foyer qui se développe en double hauteur, associe, entrée principale, entrée du parking souterrain, billetterie, vestiaire et bar du Théâtre du Monde. Ouvert également à l'ouest et au sud sur des terrasses et un grand couvert formant une deuxième entrée sur la Place et l'entier des espaces publics et paysagers nouvellement créés, il met le projet en relation avec le nouvel Espace culturel qui occupe la grange historique à l'ouest, ainsi que le Café de la Poste transformé, en formant une constellation ouverte de polarités culturelles et sociales.

La Grande Salle à vocation de salle de spectacle multi usages et de salle polyvalente, offre un grand plateau ouvert sur la nouvelle Place à l'ouest et de plain-pied avec elle, permettant une mise en relation fonctionnelle des deux espaces, et de prolonger tant les activités culturelles de la Salle à l'extérieur sur la Place, qu'à l'inverse d'étendre les activités commerciales et/ou sociales (marchés), de la Place à l'intérieur de la Salle.

La scène est directement accessible depuis l'arrière-scène appelée espace logistique, par des parois acoustiques mobiles, qui elle-même est desservie par une plateforme élévatrice extérieure permettant le déchargement des camions, ainsi que le stockage de certains décors ou accessoires, dans le local de stockage implanté au sous-sol. Cette plateforme dessert aussi l'étage technique.

Dans la partie sud, prend place en lien avec l'espace logistique, le grand foyer des artistes, qui profite d'une grande verrière nord en toiture et intègre une kitchenette, ainsi que l'entier des loges et bureaux du programme culturel.

Enfin à l'ouest du foyer des artistes, et directement en lien avec lui pour mutualiser loges et installations sanitaires, la Petite Salle, profite d'une entrée public indépendante depuis la nouvelle Place, garantissant tant par son relatif éloignement de la Grande Salle, une indépendance tant fonctionnelle qu'acoustique, et animant le sud de la Place et ces nouveaux espaces publics et paysagers.

Acoustique et scénique

Les rapports volumétriques (hauteur, longueur, largeur) de la salle, traduisent les données acoustiques optimales pour une salle de concert, soit env. 10 m³ par personne pour que le son soit bien dispersé. Parois et plafonds assurant l'absorption et la réverbération sonore nécessaire aux différents usages culturels de la salle. Les parois latérales en bois légèrement inclinées des deux salles, mêlant panneaux absorbant et panneaux réfléchissant selon les besoins acoustiques, assurent tout comme les éléments qui seront intégrés au plafond, l'acoustique la plus optimale et répondant au futur cahier des charges de la Salle, tout en permettant par certains dispositifs modulables ou mobiles, comme des rideaux textiles qui accompagneront également l'aménagement de la Salle, une adaptations aux différents types de spectacles attendus et à leurs besoins en matière d'acoustique

Matérialités et choix constructifs

Soucieux d'une mise en œuvre et de choix constructifs, rationnels, économiques et durables, le projet mixte les matériaux Bois-Brique-Béton, afin de les mettre en œuvre là où ils sont nécessaires dans une mise en œuvre simple, économique et usuelle. Ainsi pour le sous-sol si les murs structurels et notamment de l'abri sont en béton en maximisant l'usage de béton recyclé, tout comme pour les noyaux des escaliers et ascenseur, les murs non porteurs mettent eux en œuvre de la brique crue.

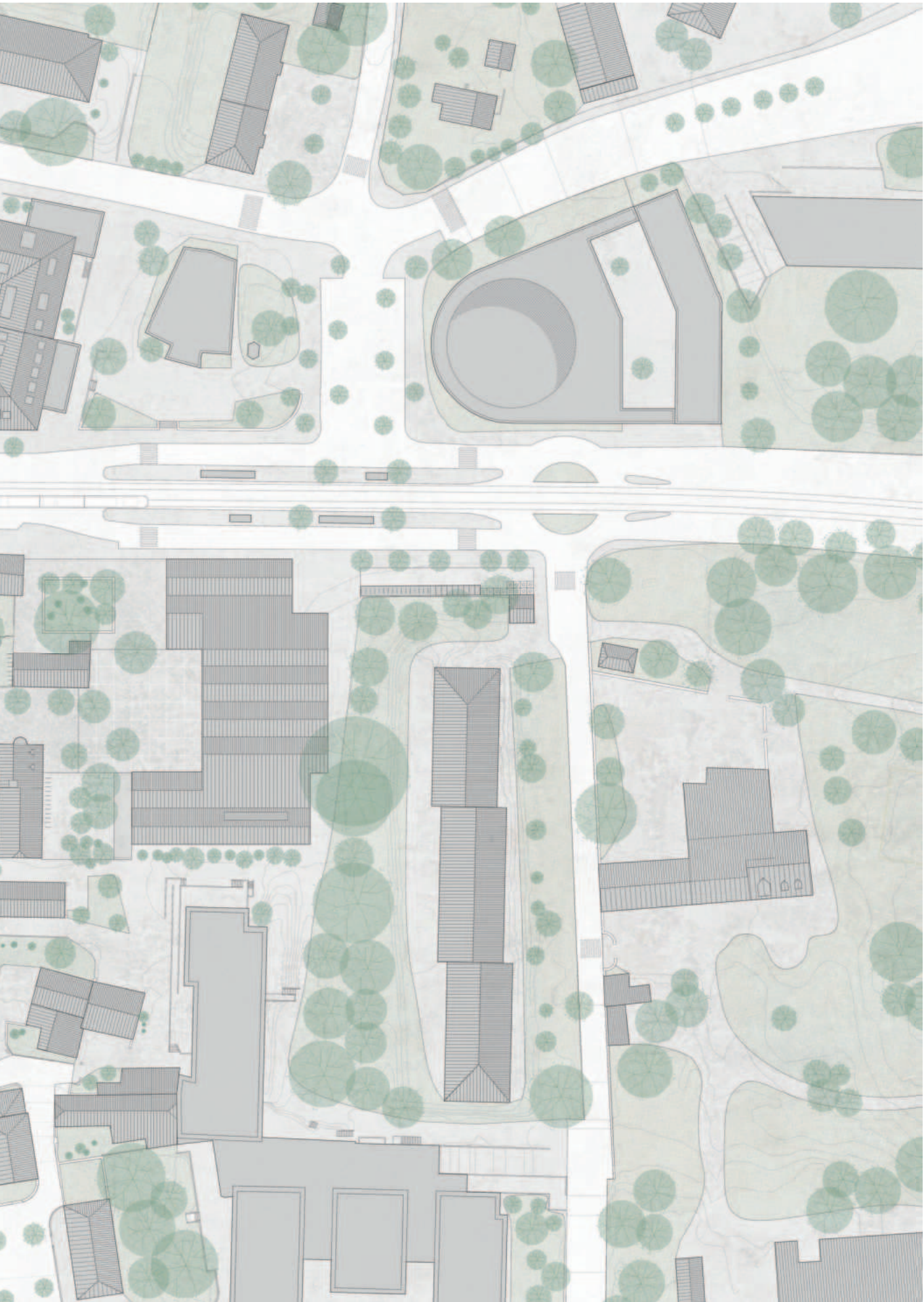
Pour le volume de la salle, c'est une structure entièrement en bois, qui associe d'importantes surfaces vitrées notamment pour le foyer et la façade rez-ouest de la Salle pour garantir l'apport en lumière naturelle, alors que le reste de la façade utilise de la brique en parement, afin de garantir l'isolation phonique des deux salles vis à vis de leur contexte proche.

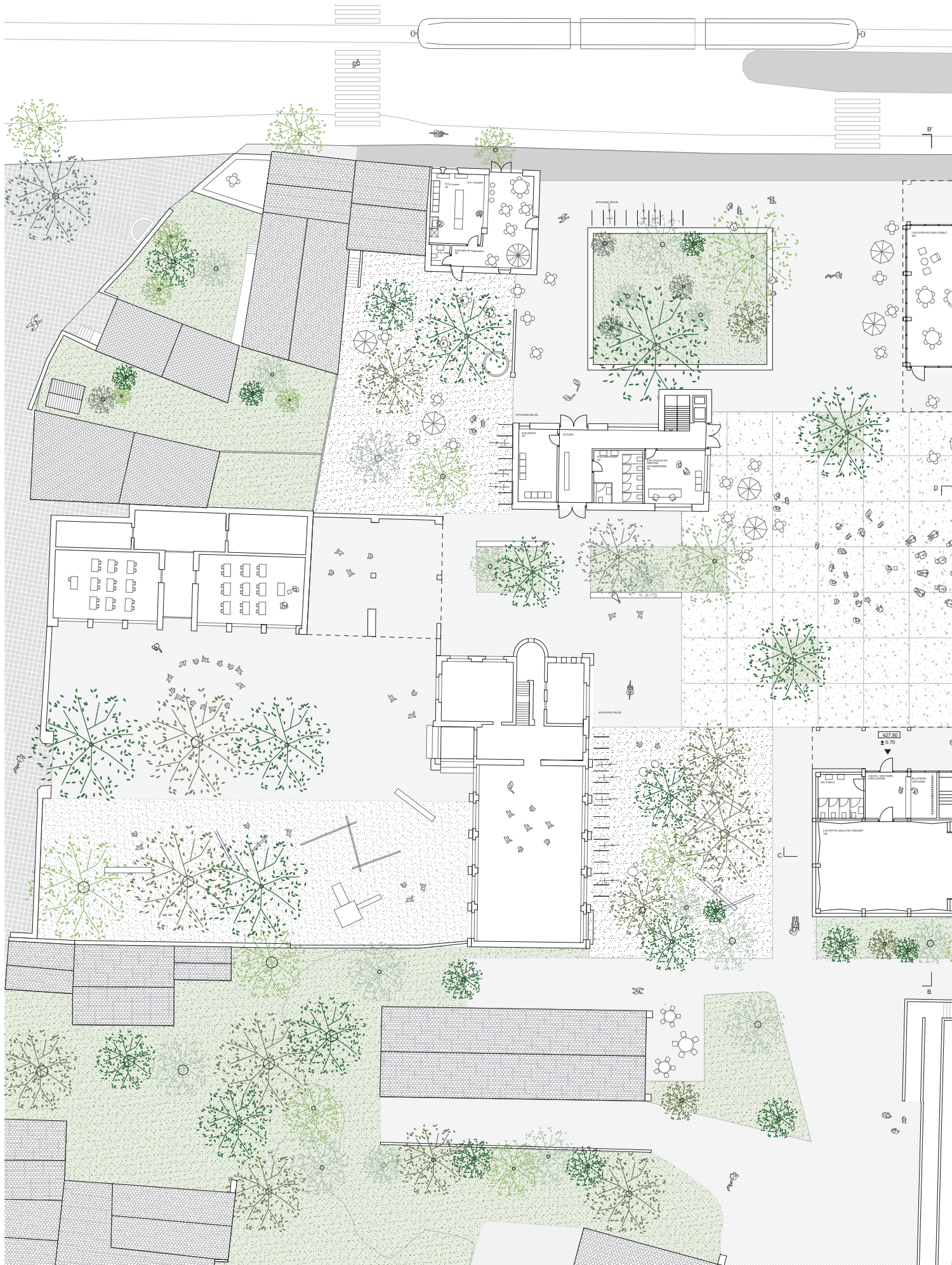
Re-use et durabilité

Il est proposé de réutiliser le maximum des éléments minéraux de la salle existante : murs, dalle, sol terrazzo, etc., en les concassant sur place pour une utilisation direct dans le projet, notamment pour lester phoniquement l'entier des caissons bois formant la toiture, pour les fonds des nouveaux radiers, mais également pour les fonds des fosses de plantation, ainsi que comme graviers et granulats des nouvelles surfaces perméables et dallages extérieurs.

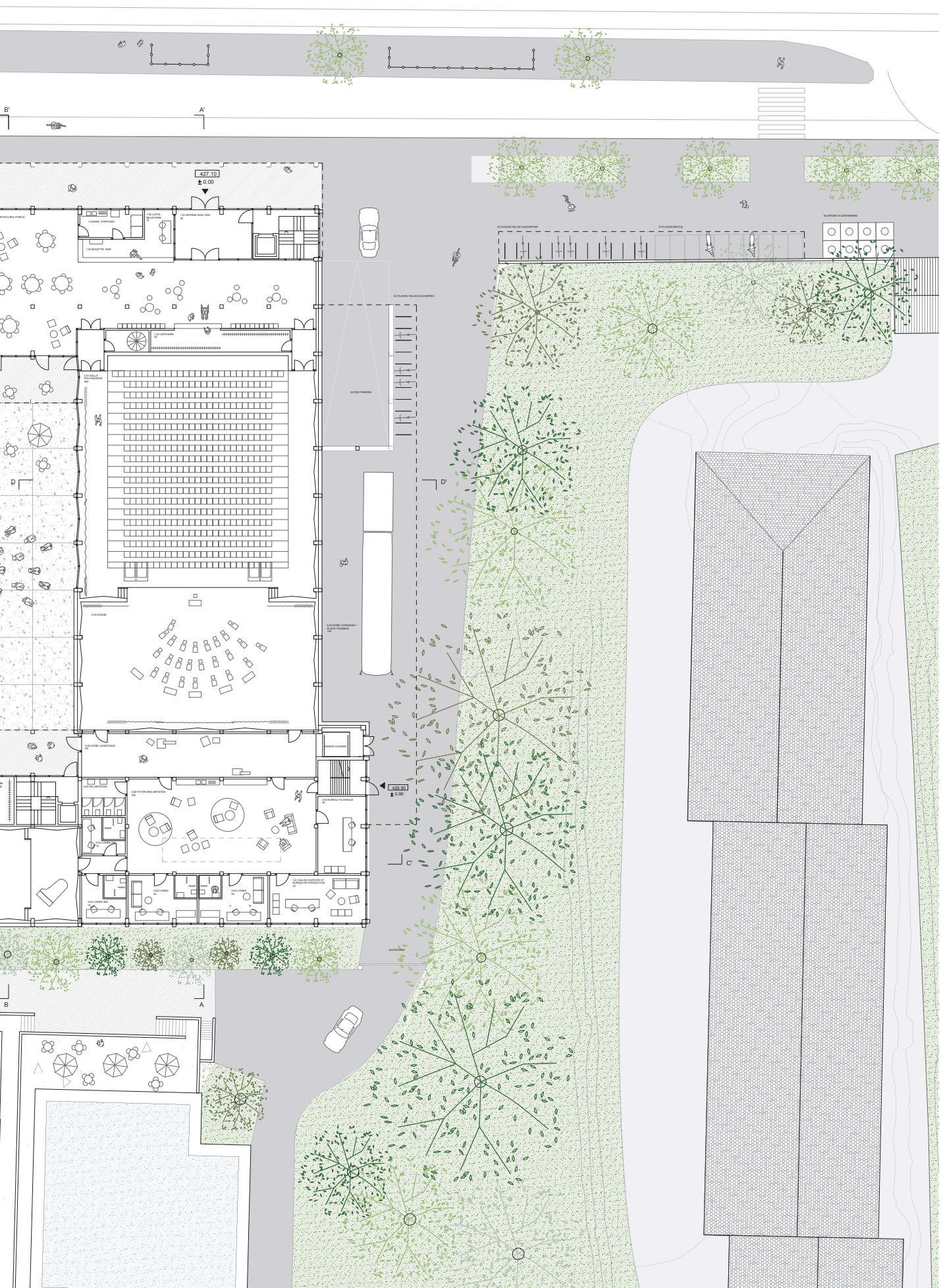
Le projet choisi de valoriser la « cuve » existante du parking en réutilisant au maximum son volume déjà excavé dans la géométrie du nouveau sous-sol, afin de limiter les terrassements et terres d'évacuation. Celles restant

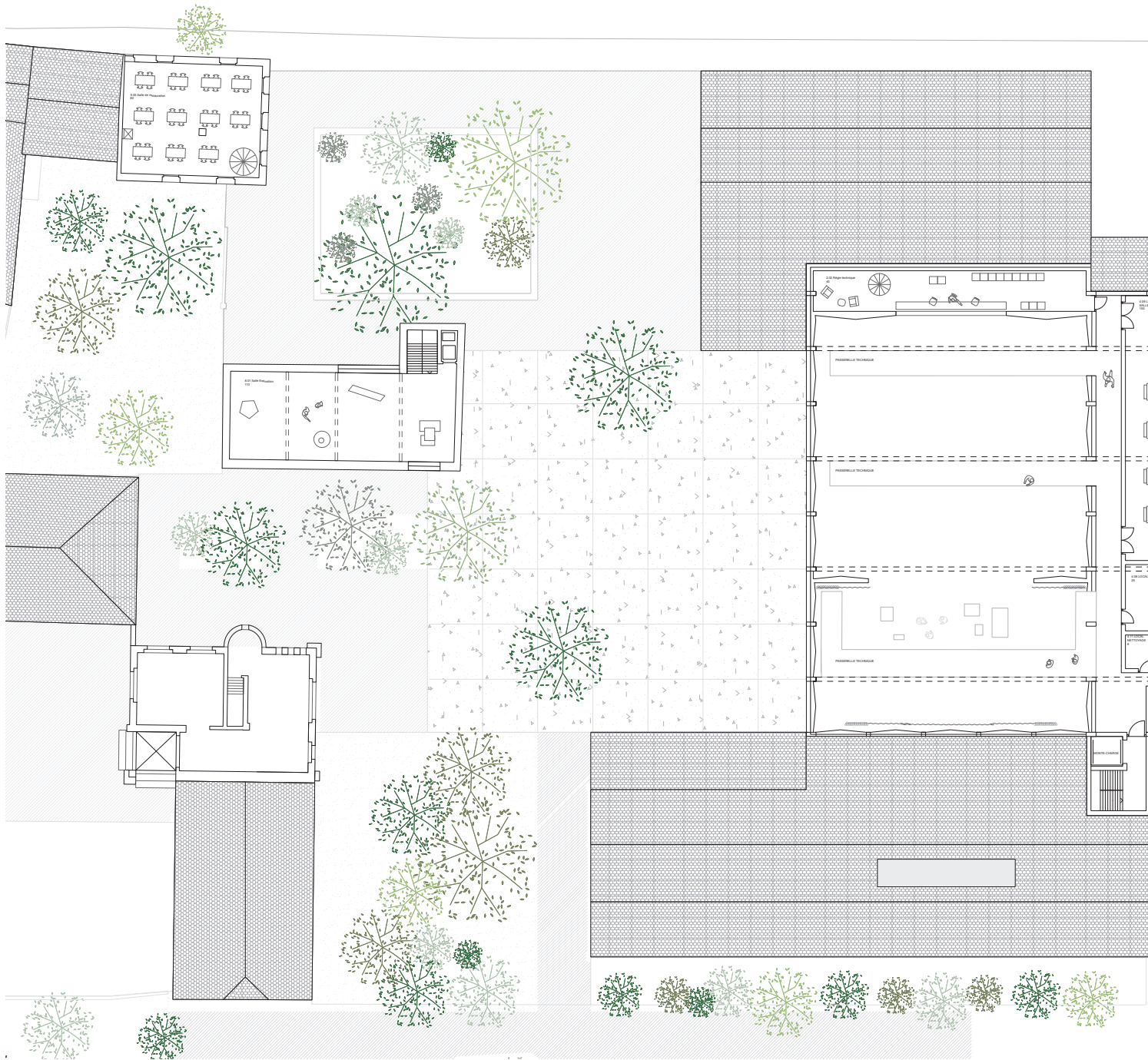




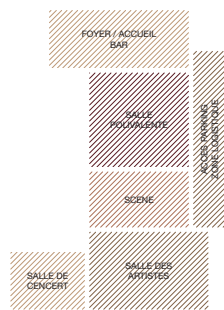


Rez-de-chaussée 1:200

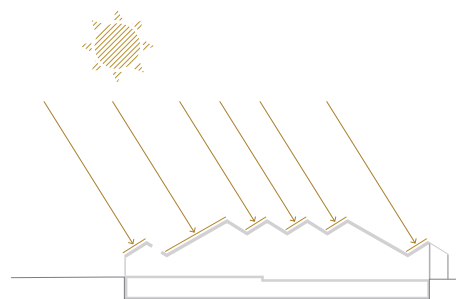




1er étage 1:200



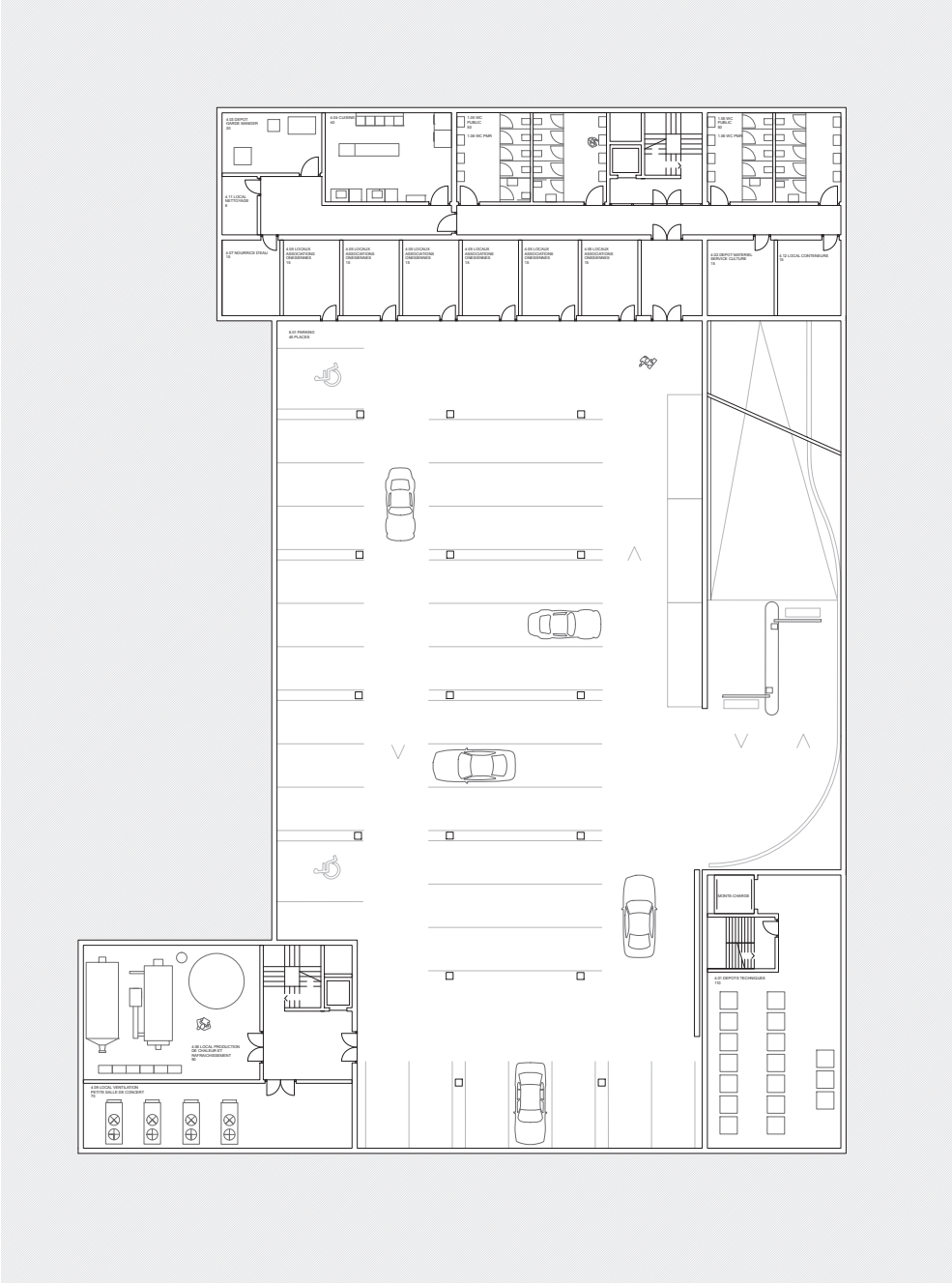
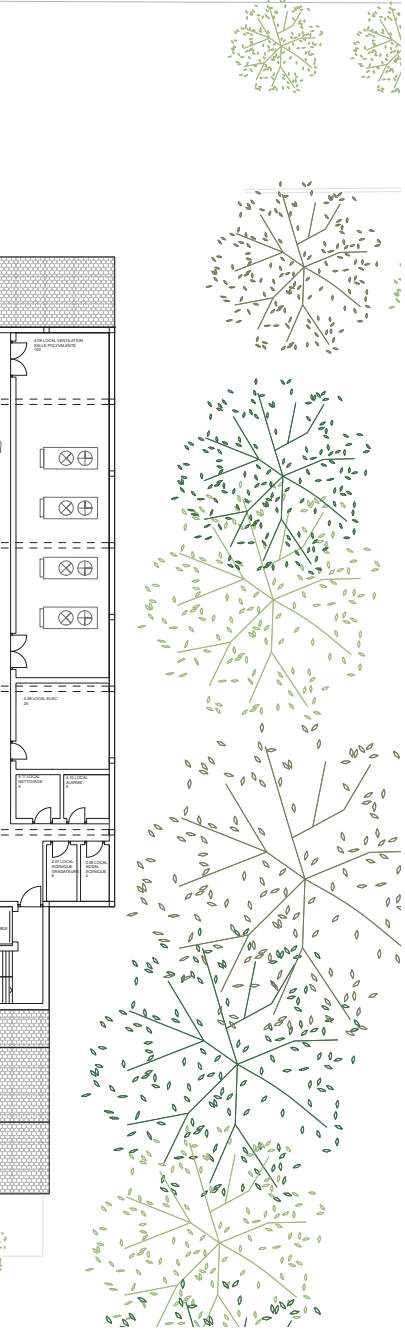
Usages



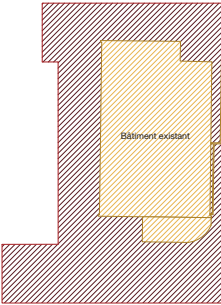
Panneaux solaires



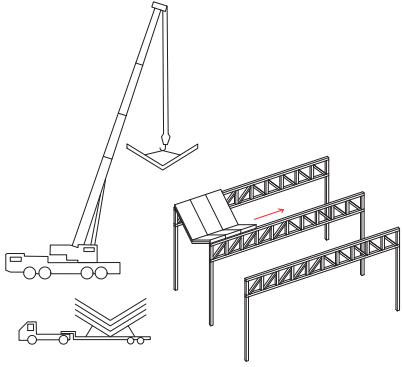
Technique



Sous-sol 1:200



Excavation



Assemblage



seront toutefois valoriser par leur utilisation dans la fabrication des briques crues de cloisons mise en œuvre à l'intérieur.

Le choix de la géothermie permettra un bilan annuel neutre en utilisant celle-ci tant pour chauffer les programmes l'hiver, que pour les rafraîchir l'été.

L'entier des toitures sud (hors toitures en premier rang visible en façades) sont équipées de panneaux photovoltaïques.

Concept structurel et parasismique

L'entier de la structure est conçue en bois sur un sous-sol en BA.

Toiture en structure plissée dont les faîtières sont supportées par des poutres triangulées de 20 [m] de portée.

Les pans de toiture sont constitués de caissons préfabriqués dans leur géométrie de ligne brisée concave. Cette astuce statique permet de passer les 8 mètres de portées en poutres triangulées par ce système fonctionnant principalement en traction avec une flexion minimale. Ce système minimise les sections et donc la matière et est donc économique.

Les caissons sont constitués et assemblés en atelier : nervure en BLC et panneaux 3-plis inférieurs et supérieurs. Ils sont alourdis pour des questions phonique, en utilisant les gravats broyés des éléments en BA de la salle existante. L'assemblage inférieur est assuré par des tiges métalliques encollées à l'intérieure des sections.

Les piliers sont en bois également, l'axe faible étant stabilisé par les façades.

La stabilisation parasismique prend en compte les cages d'escaliers et d'ascenseur en béton armé ainsi qu'une série de pans de murs internes en bois jouant le rôle de séparation borgnes entre divers locaux.

Concept paysager

La salle polyvalente agit comme une nouvelle pièce urbaine permettant l'articulation entre la future place des Deux-Églises et le Vieux Centre villageois. Avec l'école et la mairie, elle constitue un réseau d'équipements publics autour duquel se dessine un axe nord-sud de mobilité douce.

Le projet vise à renforcer cette liaison villageoise via un cheminement à travers la fondation Buttini. A la croisée des chemins, une identité forte est donnée à la nouvelle place de manière à assoir son caractère de centralité urbaine.

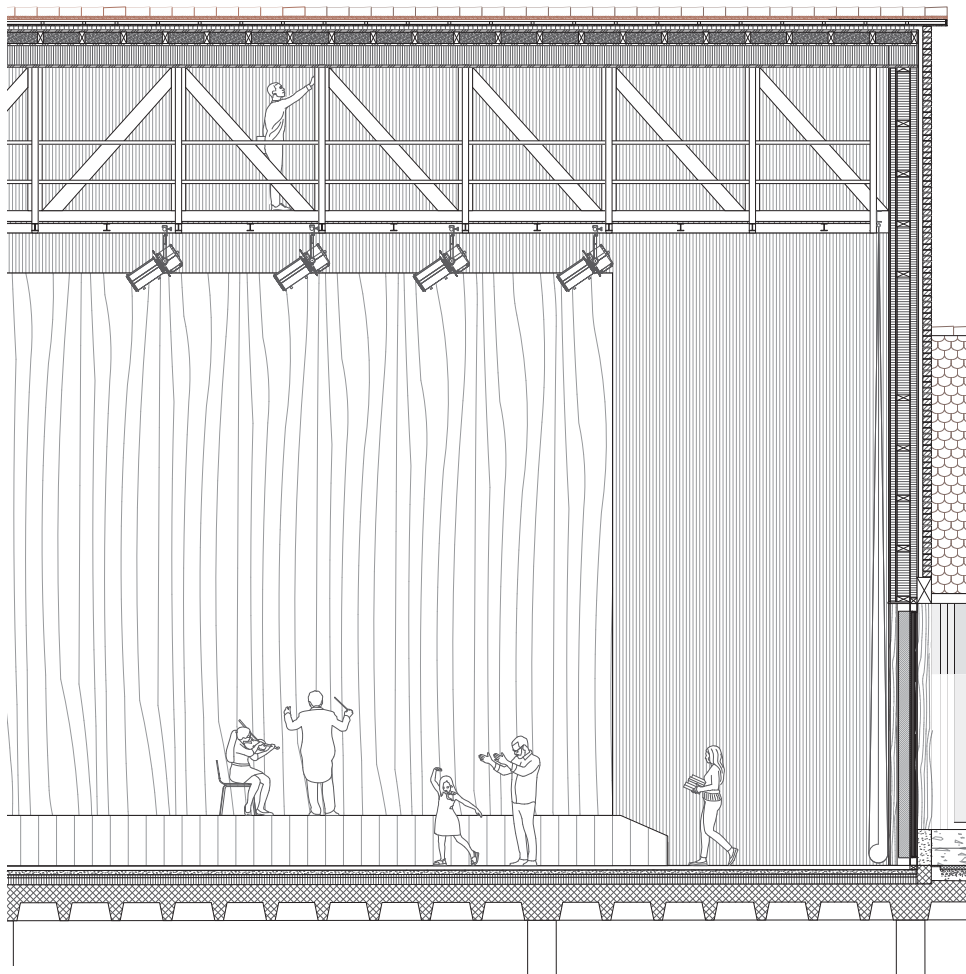
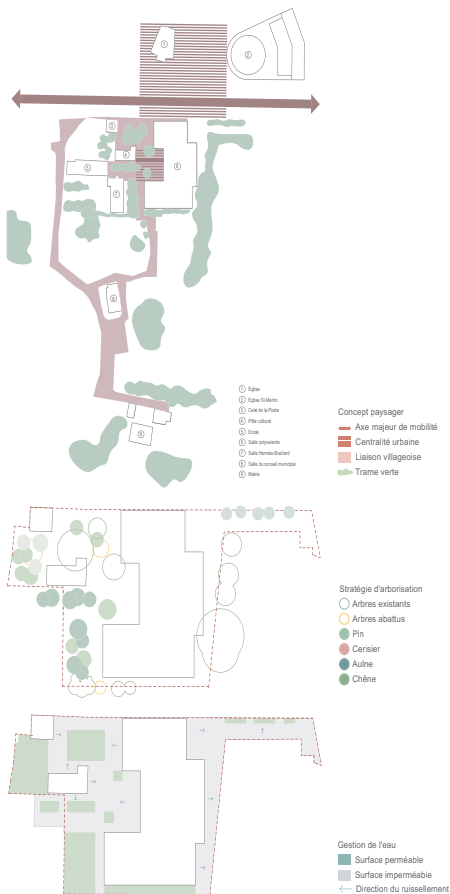
La trame verte est complétée par une arborisation généreuse afin de permettre les continuités végétales.

Arborisation

La stratégie d'arborisation permet de caractériser chaque espace avec une part belle faite à l'aulne, emblème de la commune d'Onex. Un massif est planté à l'entrée du site autour du tilleul et du pin existants. La place centrale est ponctuée par le marronnier existant, un pin et un aulne. Au sud de la grange et dans le prolongement vers le centre villageois, des groupements d'aulnes et de pins offrent une couverture végétale importante sous laquelle s'installer lors des fortes chaleurs. La terrasse du café de la Poste propose une ambiance calme et intimiste avec des groupements de pins ponctués de cerisiers de Ste-Lucie qui apporteront une touche fleurie.

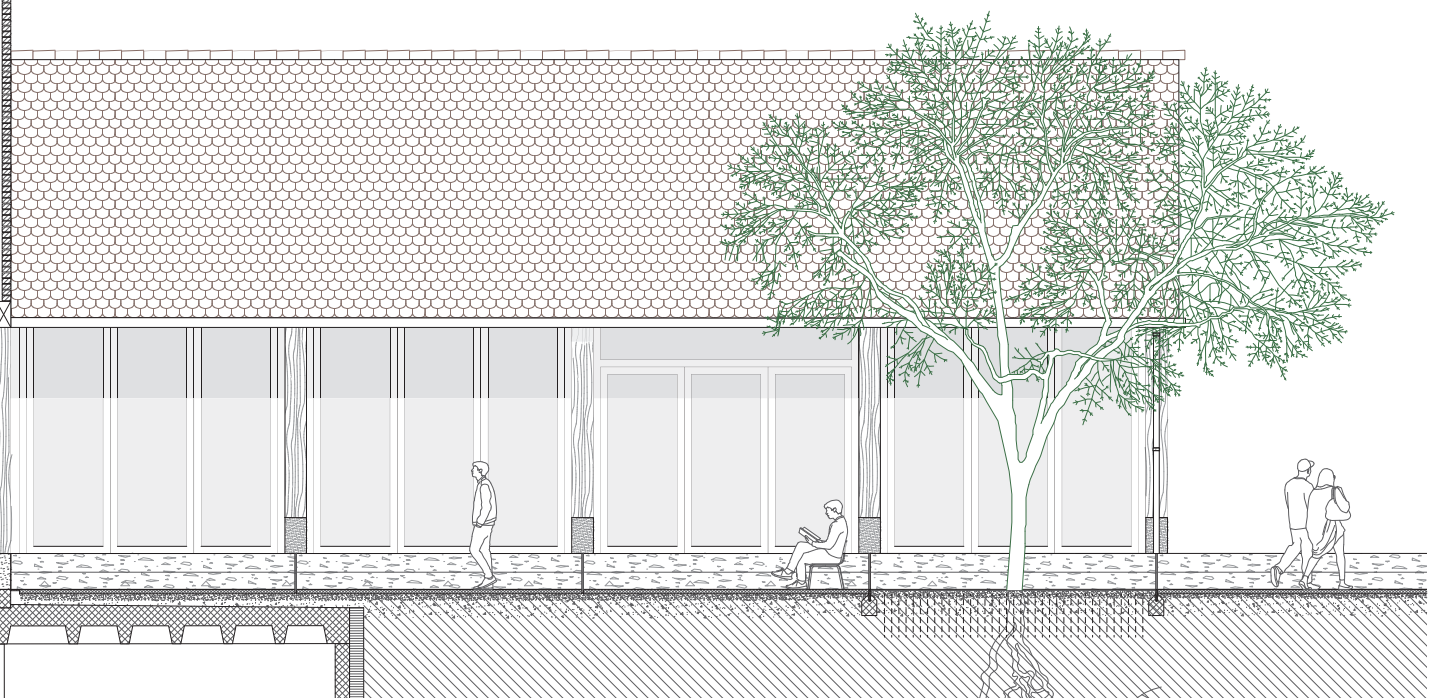
Perméabilité

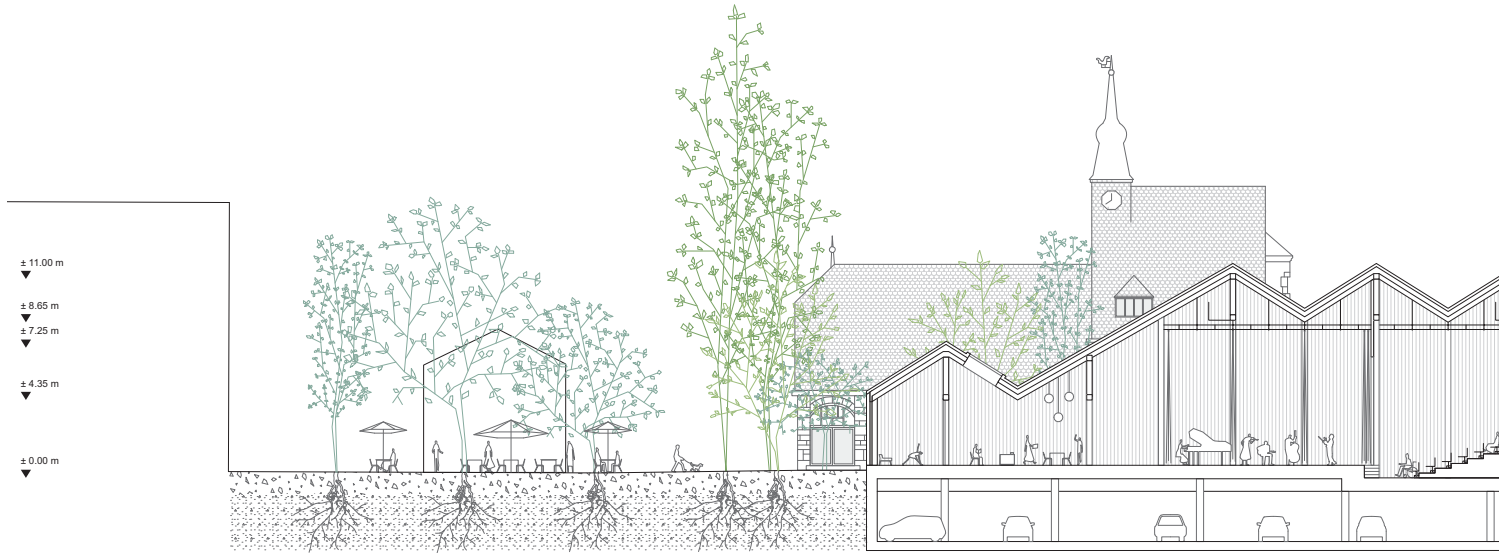
La stratégie de gestion des eaux pluviales cherche à infiltrer le plus possible sur site. Ainsi, deux grandes surfaces en gravier à l'endroit de la terrasse du café et au sud de la parcelle permettent cette gestion directe, complétées par des surfaces perméables aux pieds des nouvelles plantations sur la place. Des surfaces végétales aux extrémités nord et sud de la parcelle assurent aussi l'infiltration directe des eaux pluviales. Une gestion fine des pentes permettra de rediriger toutes les eaux de ruissellement des surfaces imperméables vers les fosses de plantations. Les eaux de toiture pourront aussi y être acheminées (principe de Stockholm).





MATERIAUX	EPAISSEURS [mm]	MATERIAUX	EPAISSEURS [mm]
Toiture 681		Mur 570	
Tuile plate à l'ancienne type BX	20	Remplissage en brique terrabloc	120
Lattage de ventilation	60	Vide de ventilation	60
Contre-lattage de ventilation	60		
Là de sous-couverture		Etanchéité	
Isolation entre lambourde	60	Lattage vertical	100
Panneau 3 plis	27	Isolation laine minérale	100
Granulats de béton recyclé concassé	160	Contre-lattage	180
Chevrons	160	Isolation laine minérale	180
Panneau 3 plis	27	Panneau sandwich acoustique	110
Isolation thermique laine minérale	300		
revêtement int. panneau 3 plis perforé	27		





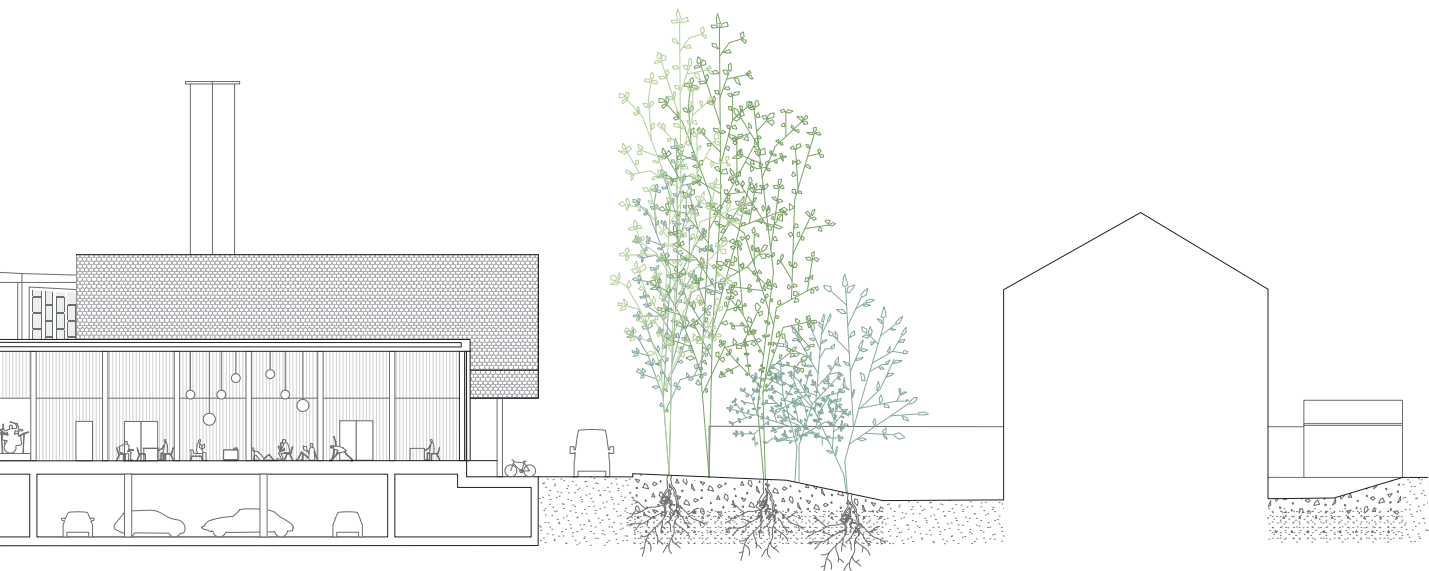
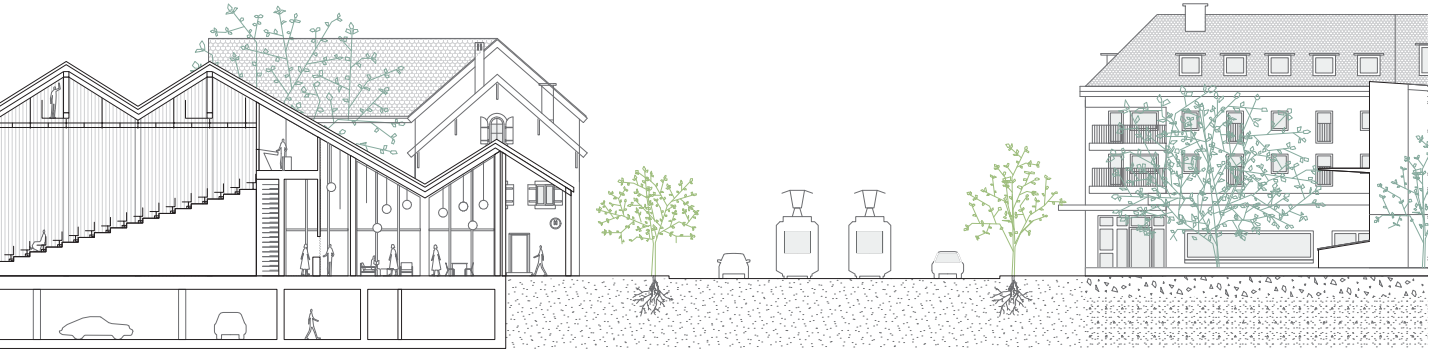
Coupe A-A' 1:200

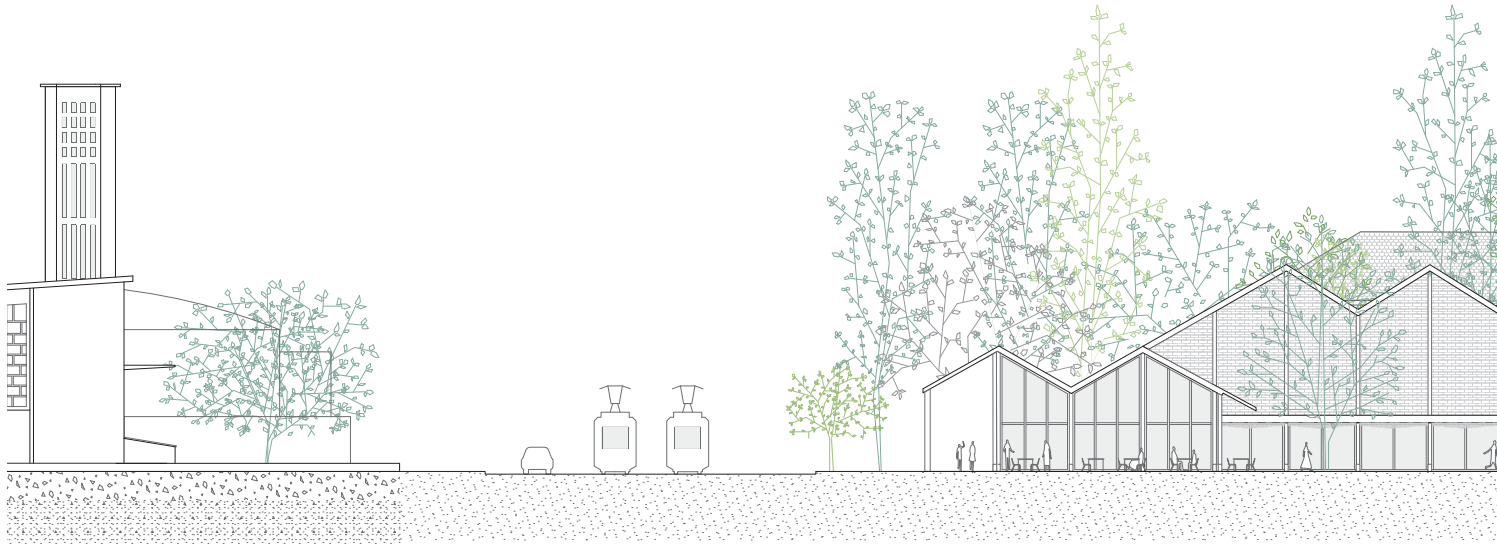


Coupe B-B' 1:200

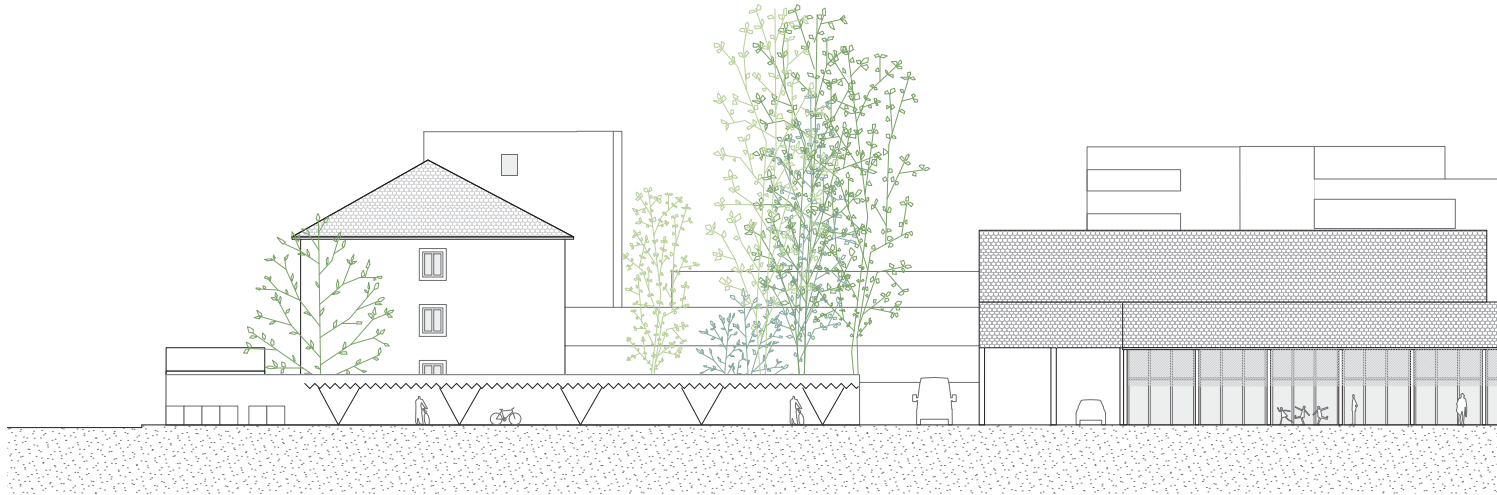


Coupe C-C' 1:200

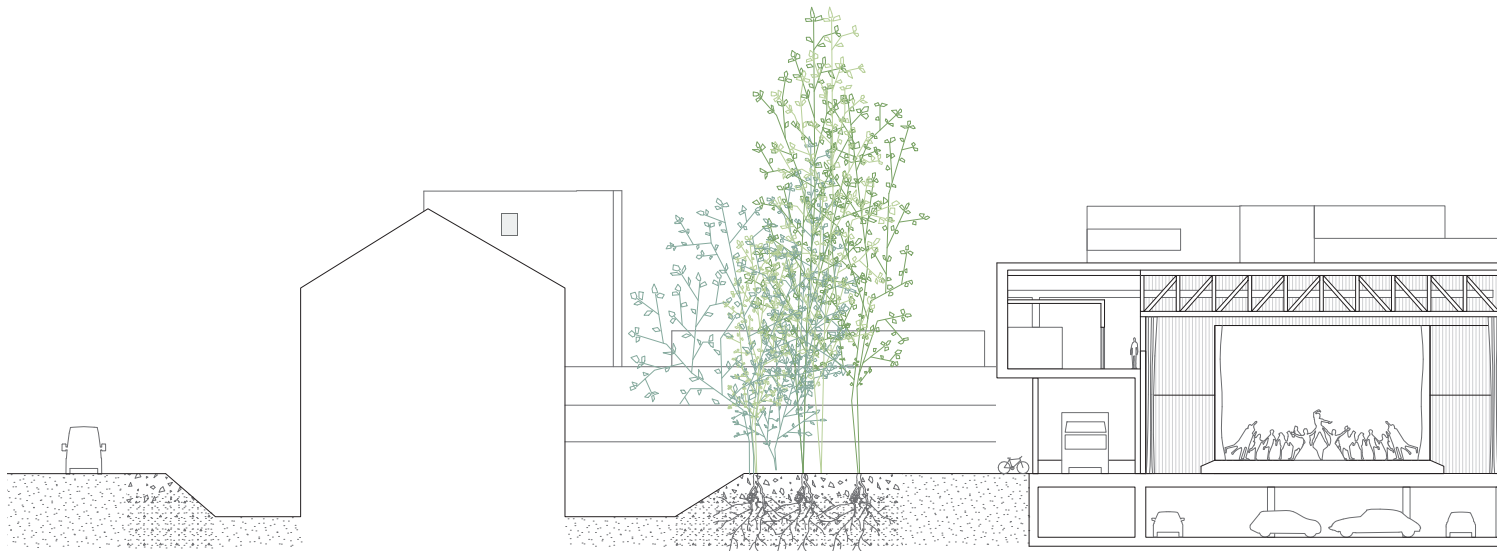




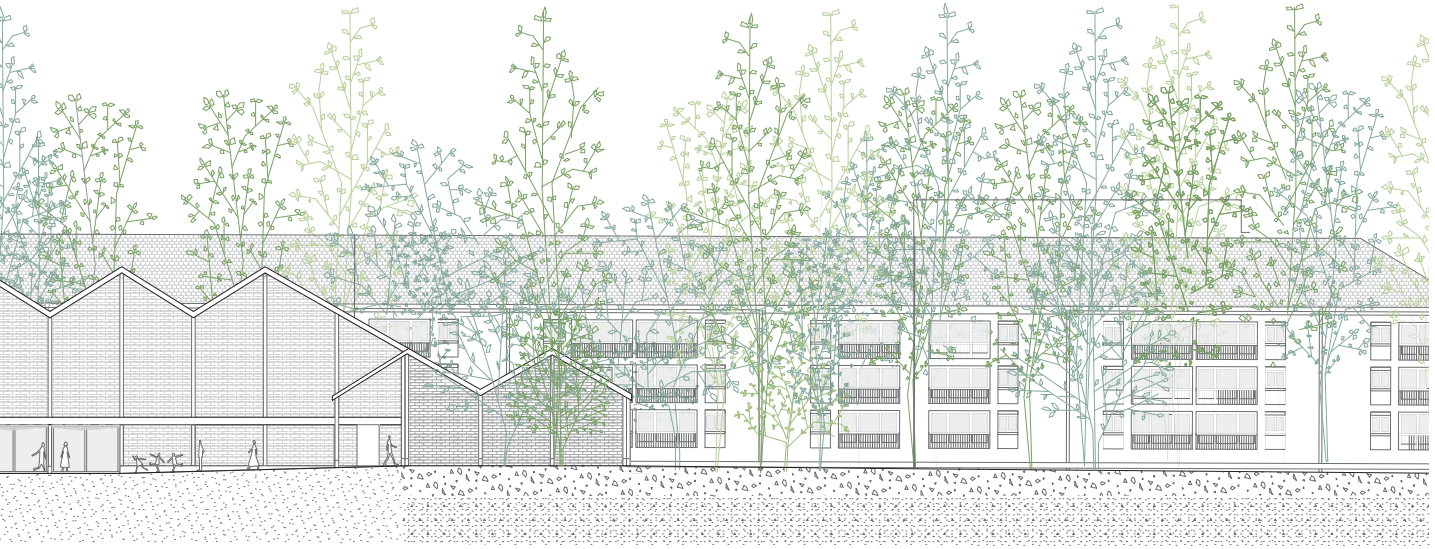
Ouest 1:200



Nord 1:200



Coupe D-D' 1:200



LE CRU ET LE CUIT

5^E RANG, 5^E PRIX: PROJET N° 12

AAPA SA

Rue de Veyrier 19, 1227 Carouge

Collaboratrices, collaborateurs :

- Andrea Schiavio
- Pierre Minio
- Thomas Foissotte
- Léo Chanfray
- Emanuele Pibiri
- Jan Perneger
- Carlos Cebollero
- Patrick Aeby

BUREAU GENIE CIVIL : MESSI & ASSOCIATI SA

BUREAU ARCHITECTE PAYSAGISTE : VERZONE WOODS ARCHITECTES SARL

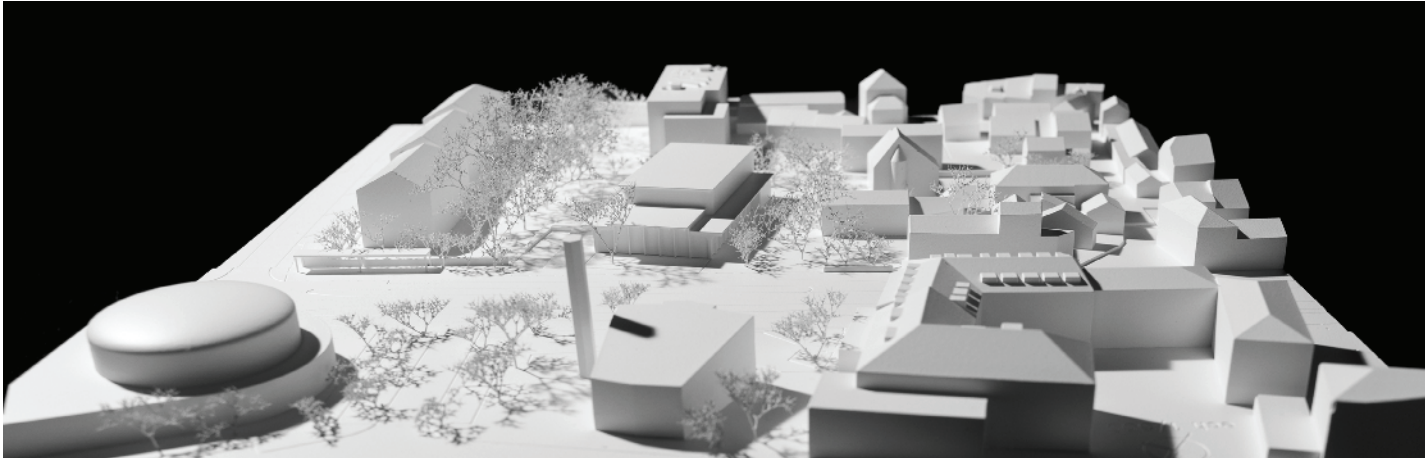
Le projet présente un parti pris fort qui a suscité un débat vif et nourri au sein du jury. L'implantation de la nouvelle salle polyvalente, en légère rotation par rapport au réseau viaire, prend le parti de s'orienter face aux deux églises modernes situées de l'autre côté de la route de Chancy. Ainsi les trois édifices solitaires se font face avec l'intention de créer un espace de transition, un passage et peut-être une rencontre entre la Cité-Nouvelle et le village d'Onex. Mais le nouvel objet architectural possède-t-il la force de l'architecture « brutaliste » auquel il tente de répondre et la capacité de jouer dans ce double registre ?

Cette proposition affirmée induit des effets paysagers collatéraux dont certains sont positifs – tel que la généreuse restitution de pleine terre sous le cordon de chênes à l'est – tandis que d'autres incidences paraissent plus « subies » – telles que les formes arbitraires des nouvelles placettes à l'ouest et au sud, résultant des espaces résiduels entre les façades des bâtiments.

En effet, la qualification des aménagements extérieurs est longuement questionnée en raison d'une impression de flottement entre le grand volume de la salle de spectacle, la grange, le café et la salle Hermès-Braillard. Si le parvis d'entrée orienté généreusement en direction de la place des Deux-Églises et dont le travail volumétrique soigné pourrait conférer une animation engageante, il est par contre difficile de percevoir le potentiel d'appropriation des autres espaces.

Côté ouest, la salle de spectacle s'ouvre du côté de l'esplanade minérale arborée sans toutefois convaincre complètement malgré ses bas-côtés et le couvert latéral. Les bancs circulaires autour des arbres et la référence aux fenêtres voûtées du bâtiment Braillard ne suffisent pas à instaurer le dialogue souhaité avec le voisinage immédiat des édifices anciens.

En revanche, le jury relève l'articulation convaincante entre la grange, le café et la route de Chancy avec une délimitation de l'ordre de la placette qui rappelle le contexte villageois - fontaine longiligne, terrasse, végétation - pour permettre rencontre et convivialité. L'extension latérale de la grange semble profiter autant aux locaux de gestion accompagnée et à l'espace culturel qu'elle accueille qu'à la qualité de dialogue avec le café de la Poste. Côté est, le traitement de l'accès au parking souterrain par une grande trémie située le long du cordon de chênes

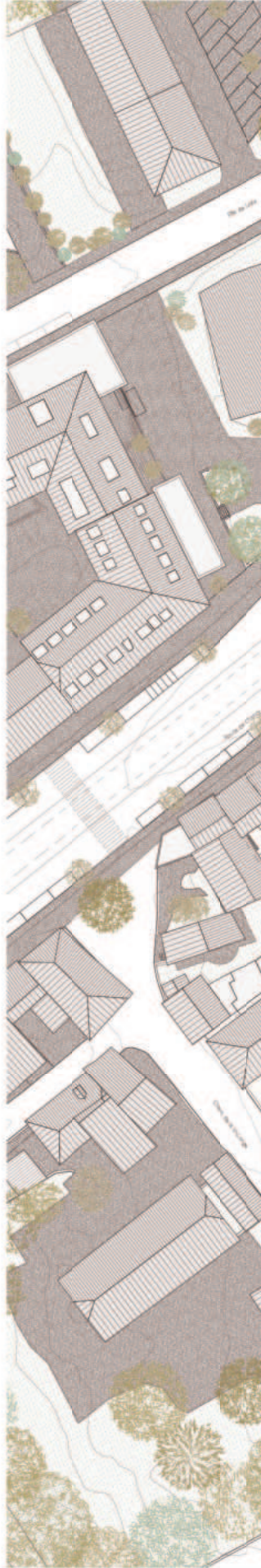


est spatialement difficile et questionne l'usage de l'espace extérieur, tout comme le jardin potager au sud dont la destination n'est pas précisée et interroge sur son maintien à long terme. En surface, la ruelle d'accès logistique et la profusion de stationnements vélos paraissent bien fonctionner.

Concernant la salle polyvalente, celle-ci est distribuée symétriquement depuis le hall et son accès technique est correct. Toutefois les circulations autour de la scène sont inexistantes. En raison de la triple orientation de la salle avec une grande baie vitrée au sud, la liaison cour-jardin ne peut se faire qu'en descendant au niveau -1 par des escaliers en colimaçon, ce qui n'est pas envisageable pour l'exploitation. Le jury questionne également la transformation de la salle claire en salle noire. Il remarque que la courbe de visibilité est à vérifier car la hauteur des emmarchements ne semble pas suffisante pour des tribunes télescopiques. En termes de scénographie, le projet offre peu de qualité quant à son utilisation scénique.

Concernant la petite salle avec hall, elle profite d'un accès indépendant, mais sa localisation au niveau -1 est peu convaincante, tout comme celle des loges et du dépôt technique, lequel est éloigné du monte-charge.

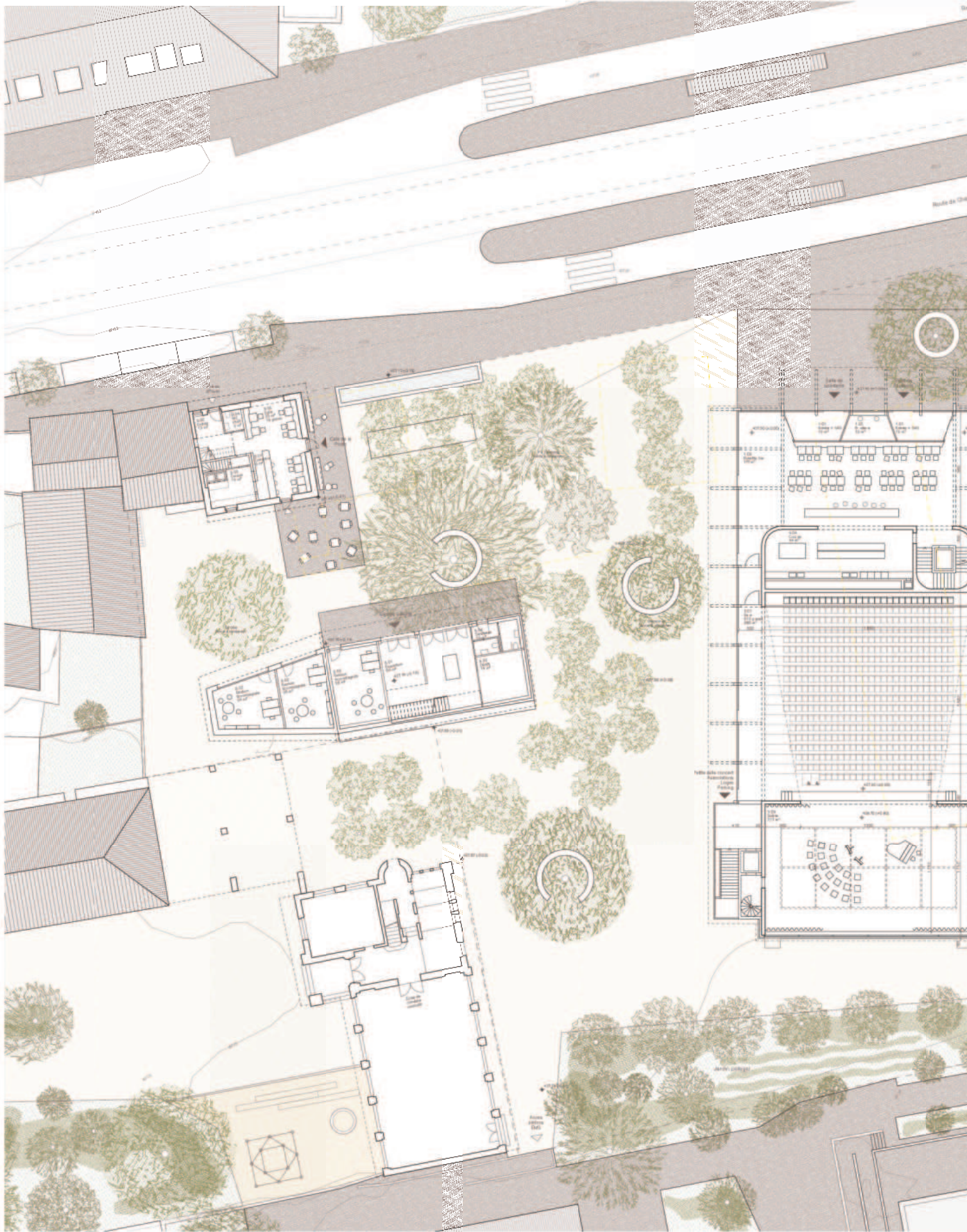
Enfin concernant le projet paysager, les larges surfaces en gravier stabilisé garantissent efficacement l'infiltration directe des eaux météoriques, au profit des nombreux arbres prévus et dont le système racinaire pourrait prospérer allégrement dans la pleine terre. Les trois nouvelles strates arborées proposées : arbres isolés, mail multi spécifique, et alignement verger constituent une base conceptuelle paysagère lisible et cohérente. Il manque néanmoins des précisions quant au choix variétal et l'adjonction d'autres strates végétales intermédiaires et basses qui permettraient de compléter avantageusement le tableau.



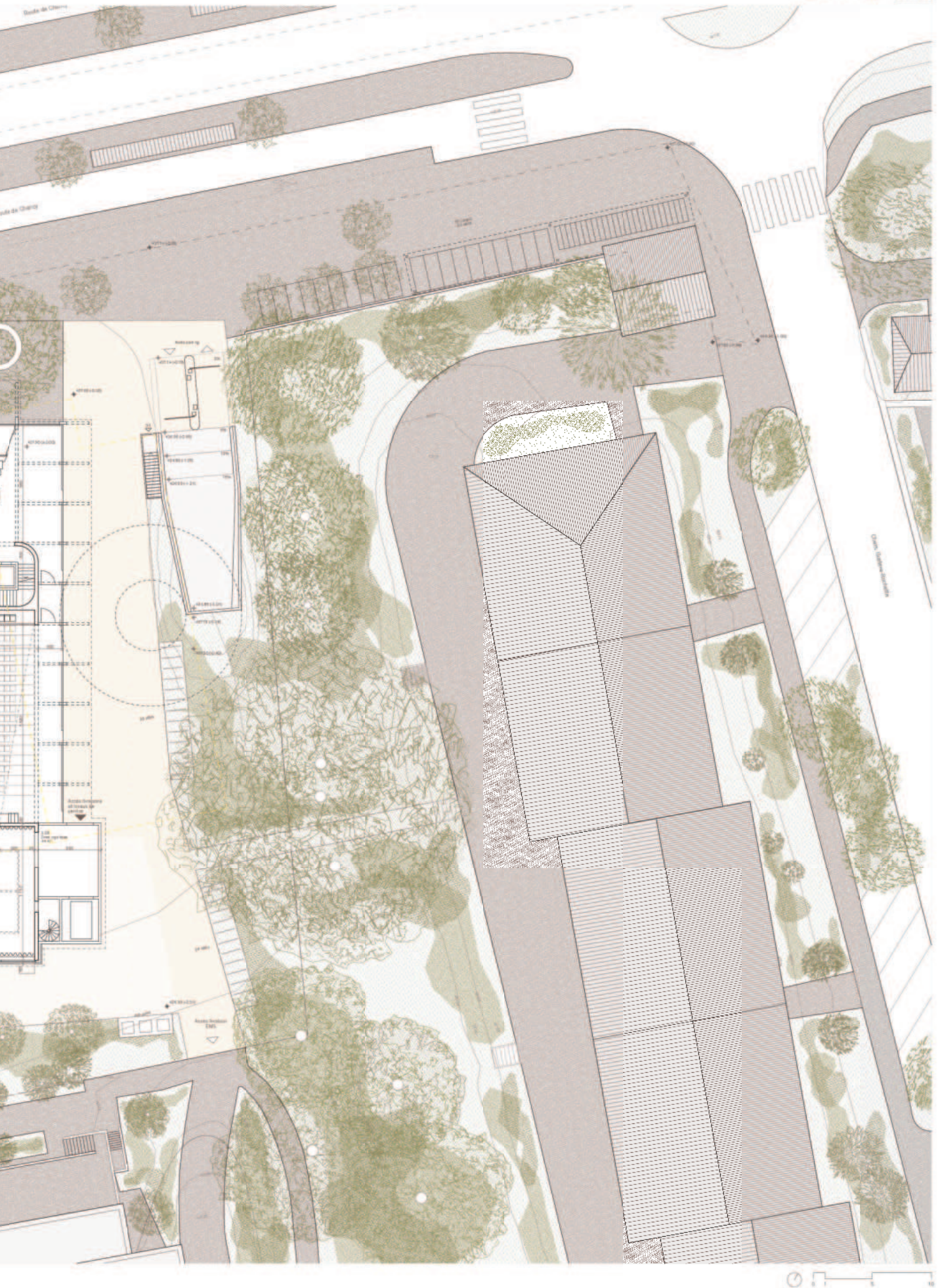
Plan de situation 1:500

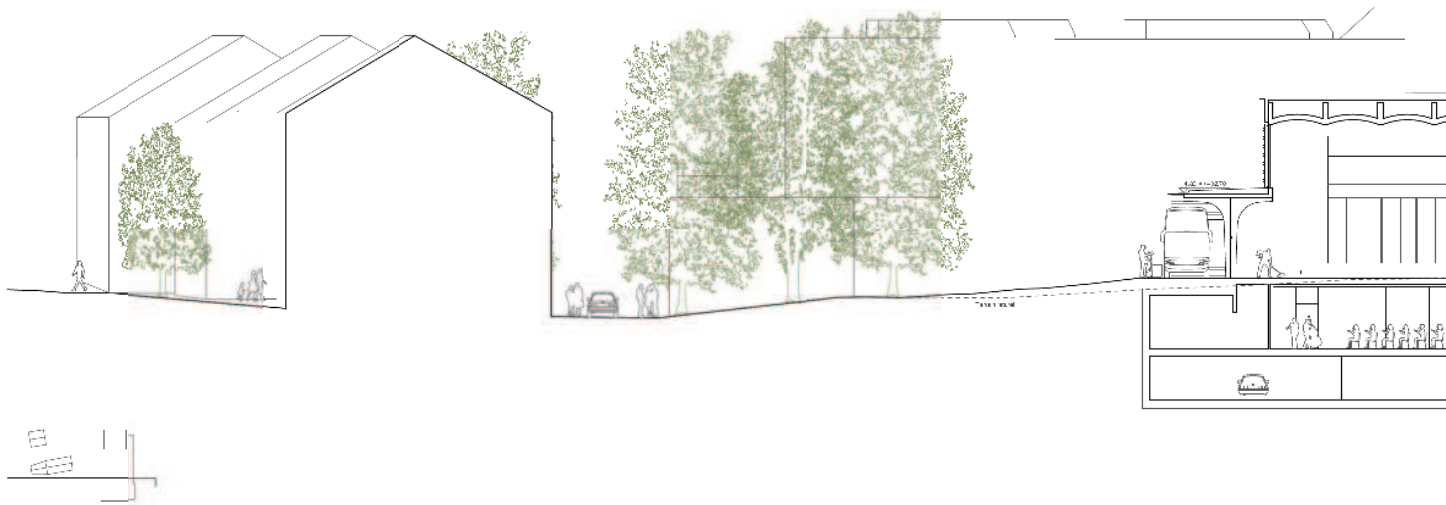






Rez-de-chaussée 1:200





Coupe AA' 1:200



Elevation nord-est 1:200





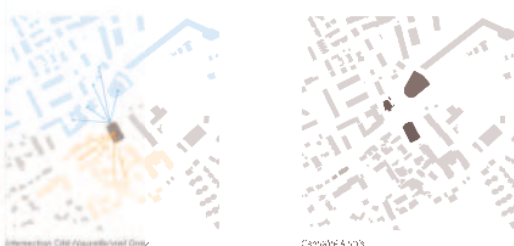
Contexte

Le joli village d'Onex est caractéristique d'une ruralité genevoise régionale. La Cité-Nouvelle, remarquable réussite d'un urbanisme moderne et international, illustre aussi bien les CIAM d'avant-guerre que ceux d'après-guerre. Onex est ainsi composé de deux tissus bâtis fort différents par leur histoire, leurs ambiances et leurs présupposés mais qui ont tous deux en commun une grande qualité.

Exactement à leur articulation, juste en face des deux églises modernes, vient s'installer la nouvelle Salle ainsi appelée à recevoir un rôle central important. Elle devra notamment :

- Renforcer la relation entre la Cité-Nouvelle et le village d'Onex, dans un espace public dédié ;
- Jeter un pont entre les milieux modernes de la Cité et ceux plus anciens du village ;
- Consolider une centralité commune des deux villages en ville ;
- Assurer une connexité avec les tramways, toutes proches du village ;
- Accompagner l'espace public de manière flexible.

La position du bâtiment, à l'égale entre un axe majeur du paysage linéaire, situé au-dessus sur la route de Chêne pour établir une continuité forte avec ce qui sus-jacent à l'abri d'un troisième édifice soigné. Son profil, sa coupe sont influencés à la fois du paysage moderne de la Cité-Nouvelle et de la rugosité délicate et sensuelle du village d'Onex.



Forme

La volumétrie du nouveau bâtiment est composée, à l'origine, de la diversité du programme pour affiner les relations de la Salle avec son contexte proche. Un volume générique s'élève vers le Nord, à l'échelle des deux villages et de la route de Chêne où l'édifice, en couvrant l'angle d'un plus modeste répond à la nouvelle placette face au Bar. Ici, l'accompagnement l'accès des piétons à la petite salle et au parking en sous-sol par un loggia. Ici, un couvert simple protège les livraisons ponctuelles et loggia, au nord de chênes, le dispositif d'arcades, situées et de toitures en volants de terre crue, résout aussi bien avec l'église de Fraillin qu'avec l'architecture vernaculaire de la région.

Programme

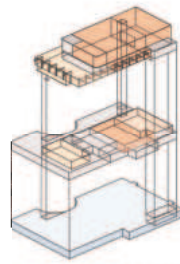
Le projet distribue le programme de la manière suivante.

Café de la Poste : restaurant.

Grange existante et annexe : salles d'expositions et locaux en gestion www.onex.ch

Nouveau volume :

- Rég. Accueil, café, grange salle et scène ;
- 1 Régie, accès supérieur aux gradins ;
- 1 Vestiaires, espaces annexes, accès salle, scène, locaux des associations, niveau dépôt et locaux techniques ;
- 2 Accès PC et parking public.

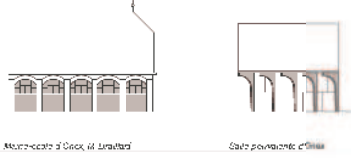


Réception-bar

Bien visible et accessible de Chêne, le hall d'accueil de la nouvelle salle s'ouvre généreusement sur l'espace communautaire des deux églises au Nord, et donne de chênes à l'Est, l'esplanade à l'ouest. Café de la Poste à l'Ouest, le bar accueille du fait à l'extérieur, nuit. Au-dessus du bar, la cuisine est reliée par monte-plateau à la salle à manger située en sous-sol. Les façades du bar s'ouvrent pour faire face à la grande salle par les bas-côtés. Un escalier extérieur, donne accès au vestiaire et aux salles publiques situées au niveau -1.

Grande salle

Accessible par ses bas-côtés, la salle se révèle aux visiteurs de façon progressive, par une véranda extérieure sensible. Sa structure s'élève dans le sens de portée le plus court, soit dans une profondeur de la salle de 17m. Les gradins sont implantés au sol en respectant dans un environnement de la salle et l'extérieur, par l'entée des spectateurs, quelle que soit la disposition adoptée (clou ou assis).

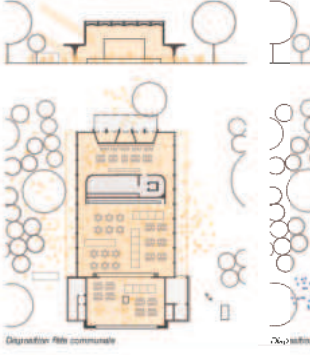


En partie haute, les façades latérales, à un moment où il y a un grand volume de la salle, ont été conçues pour être commodes, confortables et sûres. Elles sont en chêne à l'Est ou à l'Ouest. En fait, la salle, offre une façade à l'Est ou à l'Ouest, même si, la scène, a une triple orientation à l'ensemble salle-scène, soit une hauteur maximale, un peu à l'image d'un ouvrage suisse. La scène, de plain-pied avec la zone loggia, est dotée d'une régie est située à l'étage, au niveau supérieur des gradins.

Configurations pour spectacles

Lors de grands spectacles d'échelle régionale, l'entrée accueille le public et l'introduit dans le hall-bar. À partir de là, l'accès se fait de la même façon avec ou sans gradins. En pratique, les stores descendant en partie basse, contiennent.

Lors des fêtes communales qui n'utilisent pas de gradins, de la route de Chêne, les couverts latéraux assurent de façon large son environnement et bénéficient à nisi d'une public lorsque le temps le permet.



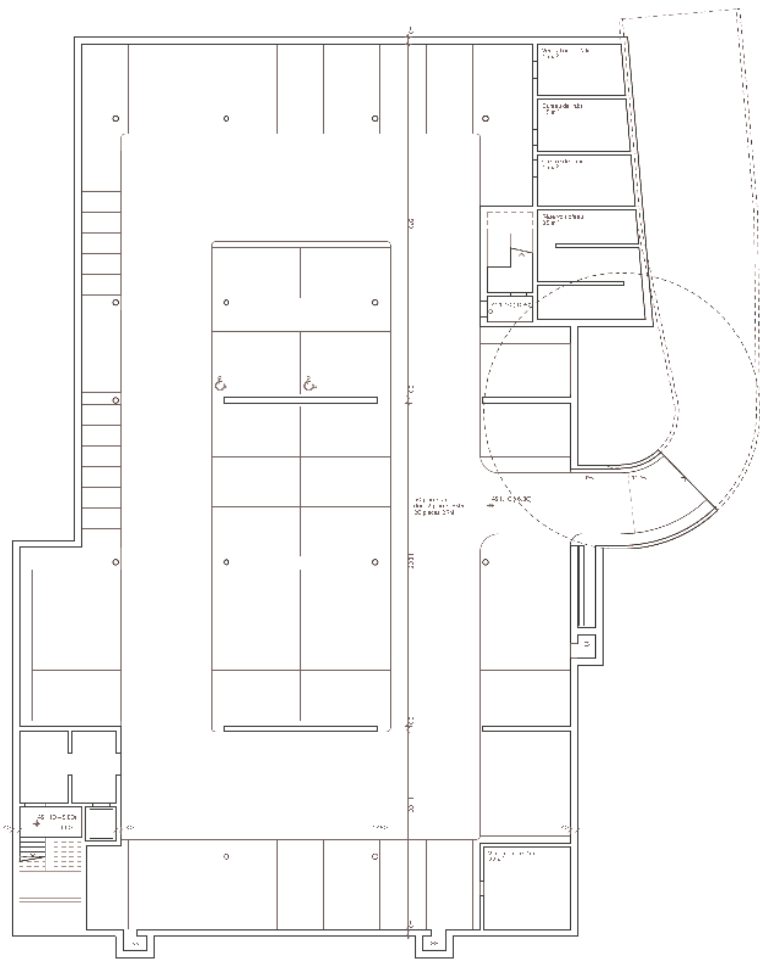
Construction
Au stade de construction, le temps est plus important que le budget. Les CIAM d'avant-guerre et ceux d'après-guerre ont des idées qui ne se réalisent que par la force. Elles ne se réalisent que par la force. Elles ne se réalisent que par la force.

Sur le plan technique, il y a une grande diversité de matériaux. Les matériaux sont choisis pour leur résistance et leur durabilité.

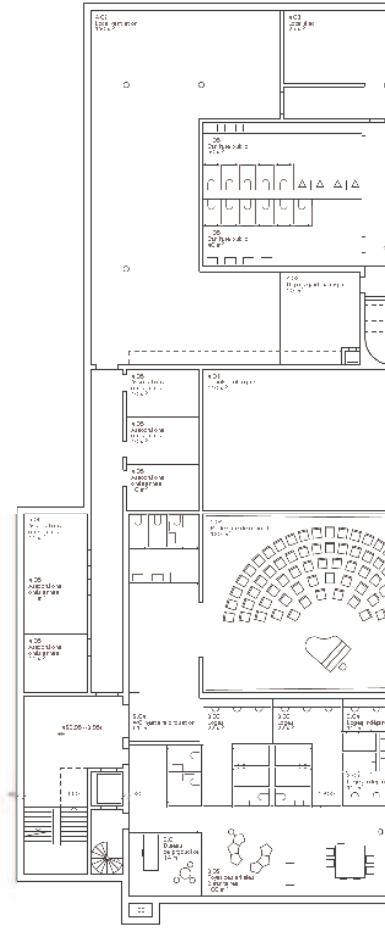
La structure porteuse est en béton armé. Les colonnes sont en béton et les poutres sont en acier. Les murs sont en béton et les fenêtres sont en aluminium.

Les revêtements sont en béton ciré pour les sols et en bois pour les murs et le plafond. Les sièges sont en tissu et les banquettes sont en cuir.

- 1 - Vestibule extérieur, 2 - Accès à la Poste, 3 - Café, 4 - Accès à la Poste, 5 - Accès à la Poste, 6 - Accès à la Poste, 7 - Accès à la Poste, 8 - Accès à la Poste, 9 - Accès à la Poste, 10 - Accès à la Poste, 11 - Accès à la Poste, 12 - Accès à la Poste, 13 - Accès à la Poste, 14 - Accès à la Poste, 15 - Accès à la Poste, 16 - Accès à la Poste, 17 - Accès à la Poste, 18 - Accès à la Poste, 19 - Accès à la Poste, 20 - Accès à la Poste, 21 - Accès à la Poste, 22 - Accès à la Poste, 23 - Accès à la Poste, 24 - Accès à la Poste, 25 - Accès à la Poste, 26 - Accès à la Poste, 27 - Accès à la Poste, 28 - Accès à la Poste, 29 - Accès à la Poste, 30 - Accès à la Poste, 31 - Accès à la Poste, 32 - Accès à la Poste, 33 - Accès à la Poste, 34 - Accès à la Poste, 35 - Accès à la Poste, 36 - Accès à la Poste, 37 - Accès à la Poste, 38 - Accès à la Poste, 39 - Accès à la Poste, 40 - Accès à la Poste, 41 - Accès à la Poste, 42 - Accès à la Poste, 43 - Accès à la Poste, 44 - Accès à la Poste, 45 - Accès à la Poste, 46 - Accès à la Poste, 47 - Accès à la Poste, 48 - Accès à la Poste, 49 - Accès à la Poste, 50 - Accès à la Poste, 51 - Accès à la Poste, 52 - Accès à la Poste, 53 - Accès à la Poste, 54 - Accès à la Poste, 55 - Accès à la Poste, 56 - Accès à la Poste, 57 - Accès à la Poste, 58 - Accès à la Poste, 59 - Accès à la Poste, 60 - Accès à la Poste, 61 - Accès à la Poste, 62 - Accès à la Poste, 63 - Accès à la Poste, 64 - Accès à la Poste, 65 - Accès à la Poste, 66 - Accès à la Poste, 67 - Accès à la Poste, 68 - Accès à la Poste, 69 - Accès à la Poste, 70 - Accès à la Poste, 71 - Accès à la Poste, 72 - Accès à la Poste, 73 - Accès à la Poste, 74 - Accès à la Poste, 75 - Accès à la Poste, 76 - Accès à la Poste, 77 - Accès à la Poste, 78 - Accès à la Poste, 79 - Accès à la Poste, 80 - Accès à la Poste, 81 - Accès à la Poste, 82 - Accès à la Poste, 83 - Accès à la Poste, 84 - Accès à la Poste, 85 - Accès à la Poste, 86 - Accès à la Poste, 87 - Accès à la Poste, 88 - Accès à la Poste, 89 - Accès à la Poste, 90 - Accès à la Poste, 91 - Accès à la Poste, 92 - Accès à la Poste, 93 - Accès à la Poste, 94 - Accès à la Poste, 95 - Accès à la Poste, 96 - Accès à la Poste, 97 - Accès à la Poste, 98 - Accès à la Poste, 99 - Accès à la Poste, 100 - Accès à la Poste.



Sous-sol -0 1:200



Sous-sol -1 1:200

Aménagements extérieurs

Le projet propose un espace public vivant, en cohérence avec les valeurs bâties et la nature. Il s'agit de créer un lieu central pour la communauté scolaire et villageoise. L'espace public comprendra les jardins du bâtiment de la salle D, une topographie unitaire, le dialogue avec le site existant et la possibilité de créer un espace public extérieur.

Entre le café et l'espace culturel, délimitée par la route de Chancy, une fontaine originale, une auberge médiévale comme une courbe fermée permet de définir un caractère à l'ensemble du village. À proximité, un mail d'arbres se déploie au-dessus de la cour, liant les différents espaces. La placette « Druide » est initiée par l'ÉVLS, et l'édifice. Dans l'axe, l'espace public est initié, une salle polyvalente se trouve au centre de l'espace en proposant un lieu de détente et de convivialité au filant d'un 1000m² accessible à tous les âges ; elle accueillera des événements de différentes échelles, et pour différents moments, au quotidien à la fête annuelle. À l'EFH, un espace libre permet la question logique de la salle et de l'EFH tout à l'espace de support d'événements en lien avec les activités culturelles. L'ensemble s'inscrit dans une démarche respectueuse de l'environnement et de la biodiversité, en harmonie avec les besoins des habitants et des usagers.

Stratégie végétale

La production des arbres existants est prioritaire. Le site est désigné comme l'arbre maximum au lieu de l'arbre existant, du moment où, du point de vue de l'arbre, l'arbre est le plus adapté à l'arbre à l'arbre à l'arbre. Le soin apporté à la végétation existante permet de maintenir le caractère initié et l'arbre nature à l'arbre. Le projet propose un espace public générique de cet arbre par la plantation d'un mail d'arbres en relation avec l'espace ouvert. Dans le cadre de Chancy, l'arbre est un mail d'arbres par des arbres alignés entre le café et la salle polyvalente afin que l'arbre soit initié par des arbres alignés entre le café et la salle polyvalente afin que l'arbre soit initié par des arbres alignés entre le café et la salle polyvalente afin que l'arbre soit initié par des arbres alignés entre le café et la salle polyvalente.

Accueil

Le projet, conçu comme un espace public, est initié par la transition entre la salle polyvalente, l'arbre existant, la place des Deux Églises. Ce nouvel aménagement favorise un accès facile et sûr aux usagers, tout en intégrant les circulations initiales. Le projet s'inscrit dans les différents équipements publics et facilite la rencontre entre les habitants et les visiteurs.

Durabilité

Dans une optique de durabilité et de responsabilité des ressources, les fonctionnalités durables sont privilégiées pour le projet. L'initiation des courbes de l'arbre existant, les mailles existantes et les salles de lecture complètes après démolition de la salle existante sont initiés pour les espaces de lecture et de lecture. L'ensemble du projet est initié par un accès facile et sûr aux usagers, tout en intégrant les circulations initiales. Le projet s'inscrit dans les différents équipements publics et facilite la rencontre entre les habitants et les visiteurs.

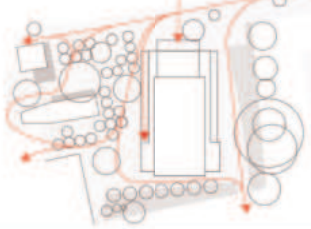
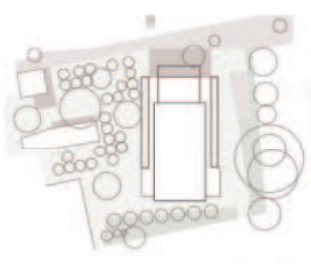
Arbres existants

- N°100
- N°100-100-100
- PNEUMATIQUE
- PNEUMATIQUE

Arbres

- 40-100-100-100
- 40-100-100-100
- 40-100-100-100
- 40-100-100-100

Arbres existants



Développement durable et matérialité

Notre époque n'est plus celle du béton et du ciment. Elle est marquée par la prise de conscience de la nécessité de développer des matériaux durables et innovants. Le projet propose un développement durable et innovant, en cohérence avec les besoins des habitants et des usagers.

Concept énergétique et techniques

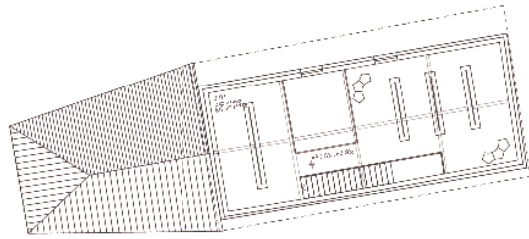
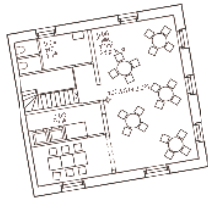
- Conception de la grande salle.
- Flexibilité d'usage maximale.
- Mutualisation et optimisation des espaces.
- Simplicité des réseaux techniques.
- Aération naturelle et ventilation naturelle.
- Réduction des besoins en énergie.
- Réduction des besoins en énergie.
- Réduction des besoins en énergie.
- Réduction des besoins en énergie.

Concept énergétique et techniques

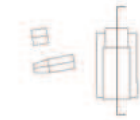
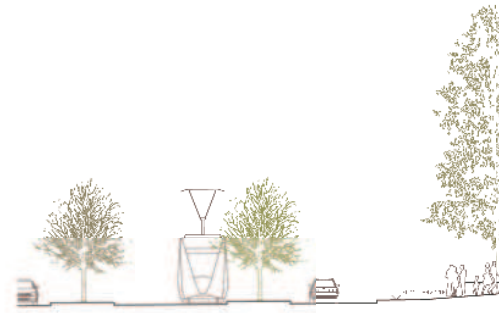
Après avoir étudié le projet, le projet respecte les principes de conception au sujet du concept énergétique. Le projet propose un développement durable et innovant, en cohérence avec les besoins des habitants et des usagers.

Concept énergétique et techniques

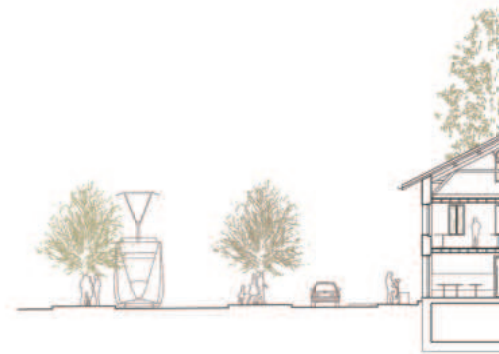
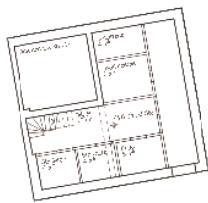
Sur le plan des techniques, le projet propose un développement durable et innovant, en cohérence avec les besoins des habitants et des usagers.



-Page 11 1:200

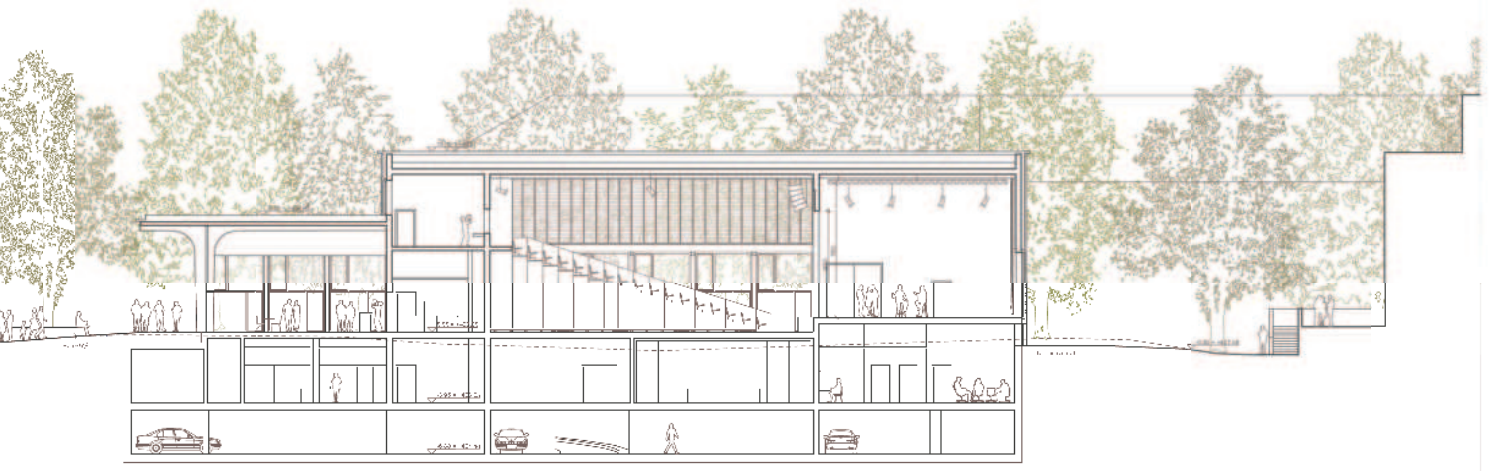


Coupe BB' 1:200



Coupe CC' 1:200

Section -' 1:200



APRES-DEMAIN

6^E RANG, MENTION: PROJET N° 4

CONSORTIUM SUJETS OBJETS SARL + COMTE/MEUWLY SARL

Place De-Grenus 7, 1201 Genève

Collaboratrices, collaborateurs de COMTE/MEUWLY :

- Adrien Comte
- Adrien Meuwly
- Timo Bauer

Collaboratrices, collaborateurs de SUJETS OBJETS SARL

- Marine Evrard
- Dafni Retzepi
- Philippe Buchs

BUREAU GÉNIE CIVIL : MÉRY & BUFFO INGÉNIEURS CIVILS SÀRL

BUREAU ARCHITECTE PAYSAGISTE : EN-DEHORS SÀRL, ARCHITECTES PAYSAGISTES

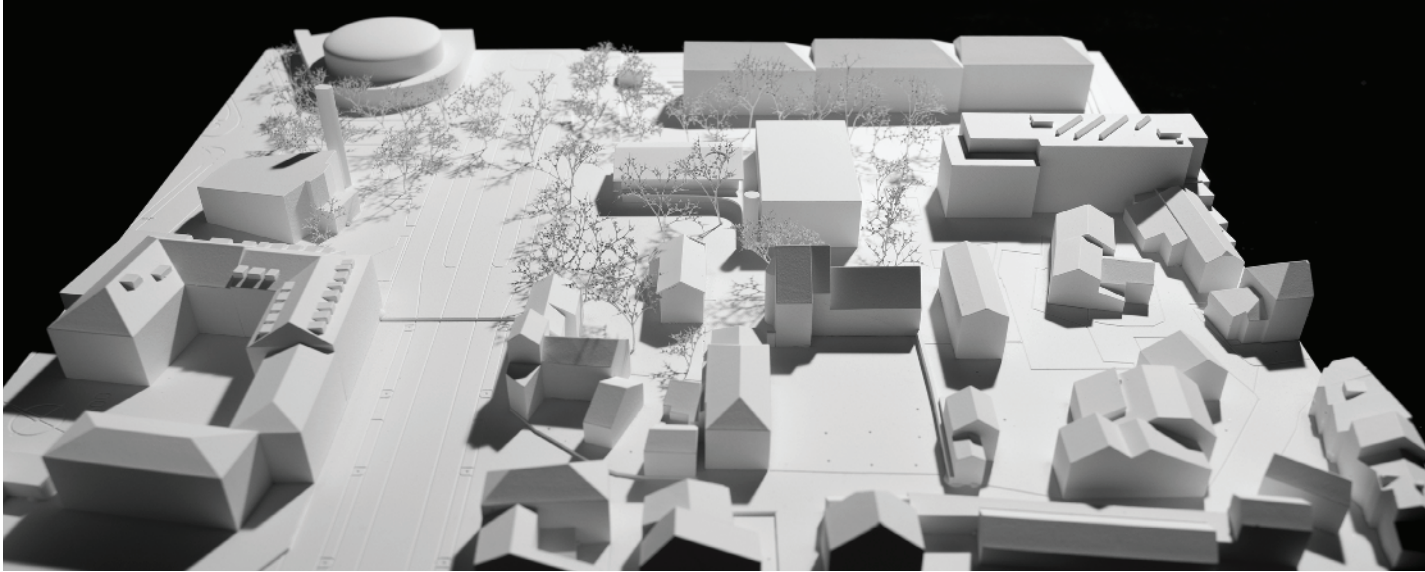
Le projet « Après-demain » déroge au programme qui demandait la démolition de la salle actuelle, il a par conséquent été exclu de la planche des prix.

Cela étant posé, le projet «Après-demain» a fortement interrogé le jury précisément pour sa posture urbaine et ses projections éthique et environnementale engagées.

L'intégration de la salle communale existante au cœur de la proposition est judicieuse car elle permet de prolonger la présence et la vie d'un bien public dans la mémoire collective. Cette valeur identitaire est louable également car elle intègre l'idée d'économie circulaire qui doit, dès à présent, devenir un des nouveaux moteurs de la construction. Le raccourcissement du bâtiment existant instaure un rapport judicieux avec la route de Chancy.

Au rez-de-chaussée, la disposition de part et d'autre de l'entrée-buvette, de la petite salle de concert et de la salle polyvalente est intéressante. Ce plan offre un espace central de distribution et de rencontre vivant qui s'ouvre également sur l'espace public extérieur. L'escalier et la galerie de la petite salle sont des propositions intéressantes. Cependant l'accès à la grande salle est jugé insuffisant pour une jauge de 485 places. Une seconde porte aurait été préférable mais rendue difficile par le plan en équerre. Par la suite, l'accès des spectateur·rice·s s'effectue par une large allée en pied de gradins bien proportionnée. Si les circulations publiques sont bien gérées, celles des artistes sont très contraintes. Les accès en scène sont eux aussi limités. Il est à noter que la grande salle est équipée d'un niveau de passerelles techniques, la scène de deux niveaux de passerelles techniques et d'un faux-gril. Les plafonds acoustiques de la salle sont avisés (mais vraisemblablement des formes convexes seraient plus pertinentes). Le jury s'interroge également sur la justesse de la courbe de visibilité (la hauteur des emmarchements ne semble pas suffisante pour des tribunes télescopiques) et sur la surface de la zone logistique qui est inférieure à celle demandée par le programme. Enfin, le foyer et les loges des artistes sont situés au sous-sol et n'offrent que des locaux aveugles. Le traitement de façade est peu développé et interroge quant à sa nature, matérialité versus durabilité. L'escalier-tour menant à une toiture-terrasse offre des usages supplémentaires porteurs, mais malheureusement sa position demanderait une dérogation due au non-respect des distances aux gabarits d'environ 3m.

Le jury regrette que les circulations des artistes soient fortement contraintes, comme la liaison cour-jardin qui ne peut se faire qu'en redescendant au R-1.



La simplicité du revêtement proposé pour la place de la grange, avec ses granulométries variables d'argilo-calcaire, offre à la fois une perméabilité propice au développement généreux des strates végétales et une liberté de cheminement intéressante.

A contrario d'autres implantations plus formelles et aléatoires peinent à convaincre. Par exemple : le « sifflet » de la terrasse en béton conduisant à la grange ou l'enfilade des stationnements deux-roues occultant l'accès aux escaliers qui mènent aux food trucks.

Au sud-ouest de la nouvelle construction, le large débordement du sous-sol péjore le regain de nature sur la pleine terre.

A l'articulation des volumes bâtis, la marquise courbe – bien que son dessin varie sur chaque planche du rendu – crée un lien fluide entre les deux typologies architecturales et unifie agréablement la lecture du site. Ce couvert – s'il est suffisamment large – opère une activation sociale supplémentaire entre les animations du rez et une transition entre les aménagements intérieurs et extérieurs.

L'accessibilité à la toiture de la nouvelle construction offre du potentiel. Cependant, pour que cet espace représenté sur les plans de manière totalement plate et minérale soit réellement fonctionnel et attractif, il conviendrait de l'aménager convenablement.

En termes d'arborisation, il est difficile de se rendre compte de la pertinence du choix des essences (invasives, adaptation climatique, etc.) puisque les abréviations indiquées sur le plan du rez de la planche n° 2 ne sont ni détaillées dans une légende mentionnant les espèces et cultivars ni ne correspondent au schéma de répartition des sorbus et paulownias de la planche n° 1.

Finalement, si le jury relève l'intérêt de cette piste d'implantation, il note aussi que ce choix montre à plusieurs reprises ses limites. En effet, la compacité du plan oblige le projet à proposer deux niveaux de sous-sols créant une excavation importante. Le développement des sous-sols induit plusieurs questions ou remarques. La complexité technique de reprise en sous-œuvre est difficile à apprécier au stade du concours. Par ailleurs, le jury estime les niveaux de parkings inconfortables avec des fortes pentes (15%) et des accès étriqués. Le volume souterrain déborde de l'emprise du rez-de-chaussée rendant impossible des plantations et externalisant la rampe d'accès. La vision d'une trémie en zone 4B protégée n'est pas souhaitable. Concernant les aménagements extérieurs, des explications plus approfondies auraient été appréciées.

APRÈS-DEMAIN

L'actuelle salle communale, construite en 1959, ne répond plus aux besoins engendrés par le succès de la riche programmation culturelle de la ville. Onex a besoin d'une nouvelle salle polyvalente, d'un espace culturel à la hauteur de la qualité et de la diversité des événements qu'elle accueille.

Notre projet combine les exigences d'une salle de spectacles moderne et performante avec les enjeux climatiques de demain. Tandis qu'un nouveau bâtiment est construit pour abriter la nouvelle salle polyvalente et ses infrastructures techniques de haut niveau, l'élégante structure en béton existante et ses espaces en double hauteur sont transformés pour accueillir généreusement l'entrée, la buvette et la petite salle de concert. Ainsi, l'immense quantité d'énergie grise contenue dans le bâtiment existant est préservée, faisant de ce projet un exemple remarquable, à la fois d'espace culturel et de construction durable.

En valorisant le bâti existant – la grange, le café de la Poste et la salle communale – «Après-demain» assure une transition harmonieuse entre la structure historique du village d'Onex et les grands ensembles des années 1960. Cette transition s'opère par une succession d'espaces publics qui relie, de manière fluide, la place des Deux-Églises à la place du Chêne, en passant par le nouveau centre de la salle de spectacle.

UN LIEU CULTUREL OUVERT ET RAYONNANT

Ancré dans l'histoire du site, le projet valorise la structure du bourg en la prolongeant vers l'est et en établissant un dialogue avec les éléments en vis-à-vis. La grange, pivot central, devient le cœur d'un espace perméable où convergent traversées, lieux de séjour et continuités paysagères. Fort de son caractère historique, cette transformation associe patrimoine végétal et bâti à de nouvelles pratiques urbaines, affirmant l'identité de ce nouvel espace public majeur pour Onex.

En faisant écho à son histoire, la grange se positionne comme un pivot autour duquel gravitent différents programmes tels que l'école, le café de la Poste, une petite salle de concert et une grande salle de spectacle.

Cette nouvelle place, qui se distingue à travers différents sous-espaces paysagers, met également en valeur l'héritage bâti, renforçant l'identité historique et architecturale du site.



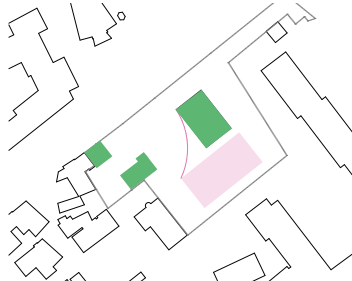
Vue aérienne 1932 avec la grange au centre de la structure du bourg. Projet proposé.

IMPLANTATION URBAINE ET VALORISATION DE L'EXISTANT

Le projet s'engage dans la valorisation de l'existant pour répondre à des enjeux actuels majeurs de dimensions écologiques, sociales et politiques.

Dans cette vision, la nouvelle place s'inscrit dans l'imbrication de bâtiments qui sont rénovés et complétés selon différents degrés. Afin d'éviter la démolition complète de la salle communale existante et de minimiser l'impact environnemental de l'énergie grise stockée dans ce bâtiment existant, un ré-emploi de sa structure en béton est proposée. La nouvelle salle de spectacle s'ajoute dans un nouveau volume, formant un assemblage en L avec le bâti existant. Les deux volumes sont reliés par un couvert pour accueillir tous les programmes publics au rez-de-chaussée et s'ouvrir sur le nouvel espace extérieur.

La nouvelle salle polyvalente se définit comme une composition de volumes prenant en considération la valorisation de l'existant en offrant une identité architecturale contemporaine tout en préservant l'esprit du lieu.



Transformation / Nouvelle construction

UNE SUCCESSION DE PLACES

Le projet propose une connexion harmonieuse entre la structure historique du village d'Onex et la grille urbaine et régulière de la cité d'Onex.

La transition s'opère par une succession d'espaces publics qui relie de manière fluide la place des Deux-Églises à la place du Chêne, en passant par la nouvelle place de la Salle Polyvalente. Cette nouvelle centralité encourage des cheminements piétons qui rejoignent les deux parties d'Onex en offrant un trait d'union à l'échelle de la commune.

La nouvelle place s'insère dans des imbrications de pleins et de vides rappelant les typologies d'espaces du bourg à l'arrière, et s'ouvre avec une continuité paysagère sur la future place des Deux-Églises.

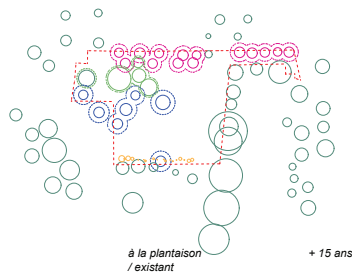


Les places se succèdent et se relient jusqu'à la nouvelle place centrale qui agit comme un trait d'union entre Onex-village et Onex-centre.

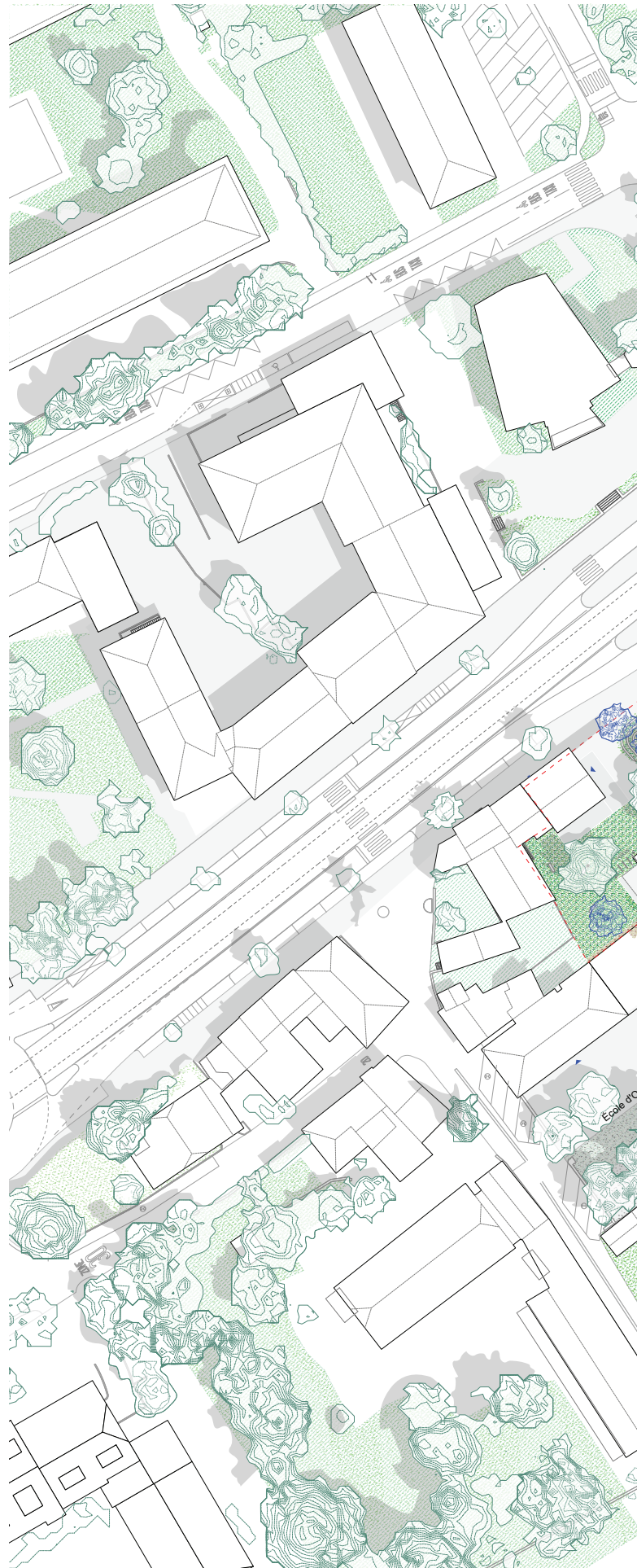
UN CŒUR PERMÉABLE, ENTRE MÉMOIRE ET MODERNITÉ

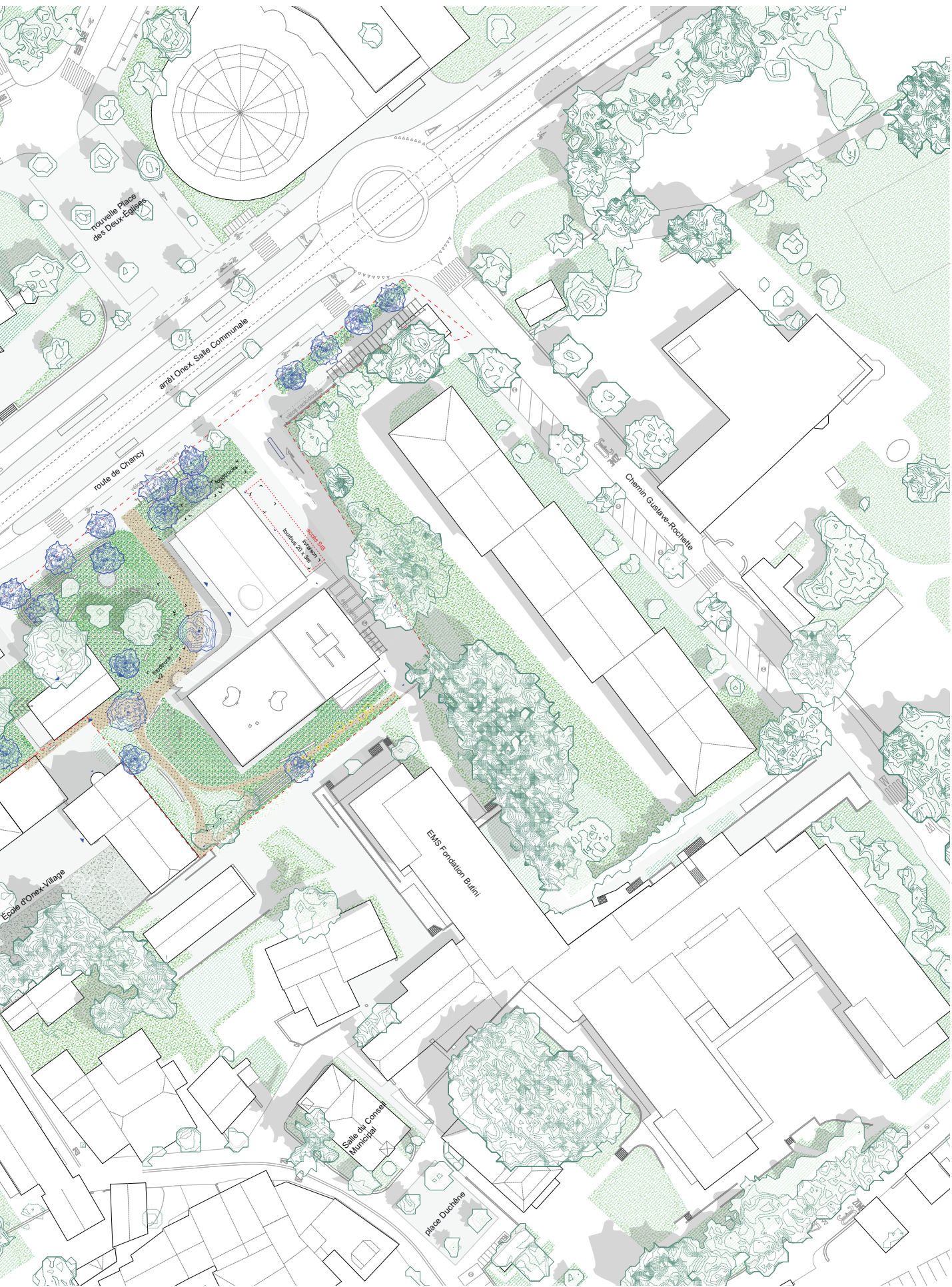
Évoquant les typologies des espaces ouverts du vieux bourg, la composition paysagère repose sur trois strates végétales – herbacée, arbustive et arborée – qui rayonnent autour de la grange et définissent le caractère planté du parvis.

Deux rangées d'arbres d'avenue (sorbus, prunus) prolongent l'alignement bâti, tissant un lien visuel entre le café de la Poste et l'extrémité de l'arrêt de tram. Cette trame végétale accompagne les continuités paysagères du site et fait écho aux aménagements prévus en lien avec le réaménagement de la place des Deux-Églises.



à la plantation / existant + 15 ans
 Sorbus diam. 350cm
 Paulownia diam. 450cm
 Maronnier diam. x cm
 Epicea / Pinus diam. x cm
 + 15 ans
 diam. 600cm
 diam. 750cm
 diam. +200cm
 diam. +100cm
 Plan de toiture échelle 1:500





A. TERRASSE DU CAFÉ DE LA POSTE

La nouvelle terrasse s'oriente vers la grange, offrant un cadre paisible à l'abri des nuisances de la route de Chancy. Nichée dans cette nouvelle cour, elle profite de l'ombre de l'aspicéa et d'un dégagement ouvrant la vue sur la grange.

B. PLACE DE LA GRANGE

La place s'organise autour de la grange, formant un léger plateau en surplomb de la route. Les massifs de vivaces fleuris et colorés en pied d'arbre renforcent son identité paysagère, créant un lien harmonieux entre la Grange et l'esplanade. Le sol minéral perméable et la couronne des arbres font de cette place un lieu privilégié de séjour.

C. NOUVELLE ESPLANADE

Seuil minéral entre la place et la salle communale, elle est en partie abritée par la casquette du bâtiment qui s'étire le long de sa façade ouest. Terrasse de la buvette lorsqu'elle est ouverte, espace de rencontre et d'attente avant ou après les événements, elle constitue un lieu polyvalent et animé pour le public créatif.

D. JARDIN DU BOURG

Transformé en jardin de quartier, le lieu conserve son caractère paisible tout en permettant les rencontres entre les différents publics. De nouveaux passages fluidifient la circulation entre l'EMS et le plateau. Une diversité d'aménagements favorise une appropriation adaptée aux usages. Deux longs bancs invitent à s'asseoir, manger ou jouer.

E. DEVANT LA PETITE SALLE

Ne servant plus d'entrée de la petite salle, celle-ci est transformée en un front urbain planté. Légèrement surélevée, elle est accessible par une volée de marches, avec un seuil conservé et élargi, tourné vers le tram. Ce nouvel aménagement, avec un plateau dédié aux food trucks, crée une connexion avec les usages de la rue.

F. ESPACE LOGISTIQUE

Espace dédié à la logistique, comprenant un quai de déchargement et une zone spécialement aménagée pour accueillir le tour bus.

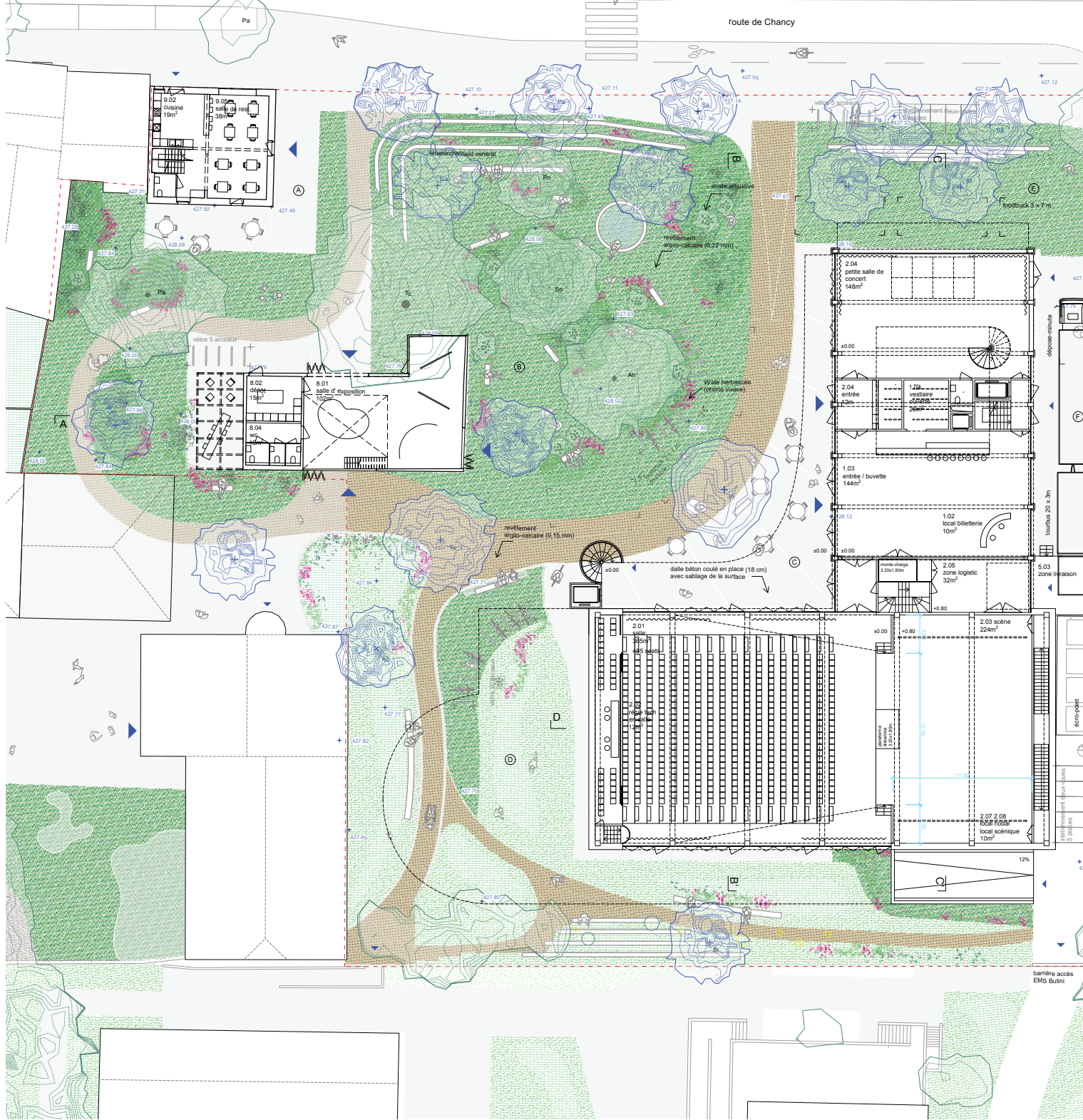
G. ROUTE DE CHANCY

L'alignement d'arbres renforce la liaison visuelle et de revêtement entre la Salle communale et la place des Deux Églises. Elle inclut une zone de stationnement pour deux-roues et accueille de nouveaux espaces d'assises et de séjour, en harmonie avec le canopy des arbres. Les pieds d'arbres, plantés en massifs, rappellent ceux de la place de la salle, créant ainsi une continuité paysagère.

VÉGÉTATION

- strata herbacée
 - Anemone sylvestris
 - Allium sphaerocephalon
 - Campanula rotundifolia
 - Cichorium intybus
 - Dryopteris affinis
 - Euphorbia cyparissias
 - Geranium sanguineum
 - Helieborus foetidus
 - Salvia pratensis
 - Vinca minor
- strata arbustive
 - Rosa canina
 - Berberis vulgaris
 - Hortensia ssp.
 - Viburnum lantana
 - Mahonia aquifolium

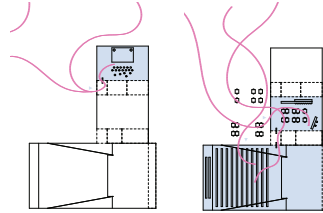
arrêt Onex, S



ORGANISATION DES PROGRAMMES: SYNERGIES ET INDÉPENDANCES

Les différents programmes publics, tels que la salle de spectacle, la petite salle de concert, la buvette et l'annexe culturelle dans la grange, sont tous au rez-de-chaussée, favorisant l'activation de l'espace public et leur parfaite accessibilité. Tant la grande salle de spectacle, que la petite salle de concert, par leur entrée de plein-pied avec la place, favorisent des activités diverses. Par exemple la petite salle peut servir autant d'espace de projection que comme lieu convivial de rencontre profitant de la lumière naturelle.

Une attention particulière est portée à l'optimisation de l'organisation spatiale et fonctionnelle du projet dans sa globalité : les deux salles peuvent fonctionner de manière indépendante, tant au niveau des flux et des entrées que d'un point de vue acoustique. Le flux de livraison et celui du personnel sont également indépendants, afin de garantir leur fonctionnalité même lorsque les deux salles sont occupées.

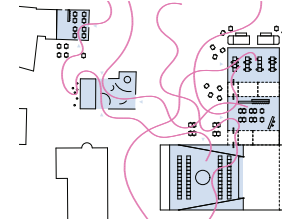


Prendre un verre au café de la poste puis aller écouter un concert dans la petite salle.
Regarder une pièce de théâtre dans la grande salle et se réunir dans la buvette pour discuter.
Les deux salles fonctionnent en même temps, et de manière indépendante.

L'implantation de la nouvelle salle de spectacle ainsi que la ré-activation de la grange comme annexe culturelle, et du café de la poste offrent des usages divers tout au long de l'année, de nuit comme de jour. La nouvelle entrée de la salle de spectacle, s'orientant du côté de la place, crée de nouveaux usages qui animent l'espace extérieur et relie de manière fluide les activités de la grange et du café.

Les qualités spatiales et paysagères du site proposent une appropriation libre par les habitants d'Onex. En effet, l'organisation spatiale est pensée pour être flexible et ouverte, et ainsi être capable de réagir à diverses activités dans le temps.

Ainsi, les différents usages peuvent fonctionner indépendamment, ou comme un ensemble lors de l'organisation d'un marché ou d'un festival d'été faisant fonctionner tout le site, qui peut s'étendre à terme avec la future place des Deux-Eglises.



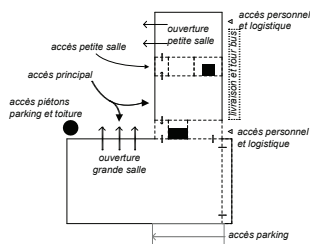
Rejoindre le festival d'été en s'arrêtant manger dans un food-truck, passer voir le marché dans la grande salle, s'arrêter boire un sirop dans la buvette, aller jouer au scrabble dans la petite salle, regarder une exposition dans la grange, puis se reposer sur la terrasse du café de la Poste.

ENTRÉES ET ACCÈS: FLUX ET LOGISTIQUE

Le programme se répartit de manière indépendante dans les différents volumes du site avec des accès clairs et définis qui guident les usagers à travers de la place. Les accès du public s'orientent en façade du côté de la nouvelle place, permettant ainsi à la buvette/entrée et aux salles de spectacle de se prolonger en extérieur.

L'accès logistique et livraisons s'effectue sur la façade opposée pour faciliter les livraisons à l'arrière de la scène, conserver l'accès à l'EMS Fondation Butini et assurer l'accès au parking souterrain. Le tourbus stationnera également à l'arrière du bâtiment, au plus proche de l'entrée des artistes.

L'équilibre des volumes pleins et des vides sur l'ensemble du site permet d'offrir une porosité et une profondeur entre les différents bâtiments. Les nouvelles ouvertures en façade, les circulations fluides et transversales, ainsi que les perspectives sur les différents espaces, créent une connexion sur l'ensemble du site.



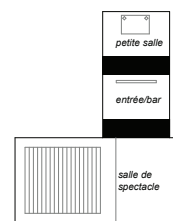
Organisation des accès, circulations du public, du personnel et de la logistique.

ACOUSTIQUE: INDÉPENDANCE ET CONFORT

Une attention particulière est portée à l'optimisation de l'organisation spatiale et fonctionnelle du projet dans sa globalité : les deux salles peuvent fonctionner de manière indépendante, tant au niveau des flux et des entrées que d'un point de vue acoustique.

Pour garantir la fonctionnalité de la salle de spectacle, la répartition spatiale est organisée à travers la simplicité d'une trame qui facilite les circulations des usagers et du personnel, définit des accès clairs, et contrôle la qualité acoustique des espaces.

En effet, afin de maintenir la bonne qualité acoustique des espaces et la possibilité d'accueillir des spectacles simultanément, des zones tampons se glissent dans la structure, comme des tranches qui permettent de gérer les différents flux et d'isoler acoustiquement les espaces des représentations.



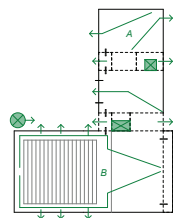
Maintien de la bonne qualité acoustique des espaces par les zones tampons.

SÉCURITÉ INCENDIE

Les chemins de fuite sont organisés de manière très directe, grâce au positionnement au rez-de-chaussée de toutes les salles accueillant un grand nombre de personnes, permettant de sortir directement du bâtiment vers l'air libre.

Trois noyaux de circulation verticaux sont précisément positionnés pour assurer les chemins de fuites depuis tous les espaces du bâtiment.

Les salles sont équipées selon les normes incendies AEA: un système de désenfumage, un système de protection contre la foudre, un éclairage de sécurité, des postes incendies et un dispositif d'alarme sonore.



Chemins de fuites > 35m
A. capacité > 150 personnes
B. capacité 1000 personnes

Voies de fuite et concept incendie.

Plan du rez-de-chaussée
échelle 1:200



PROGRAMME
SPECTACLES
ONESIENS

26. 02.
29. 03.

RS NAVA
IEFFERT



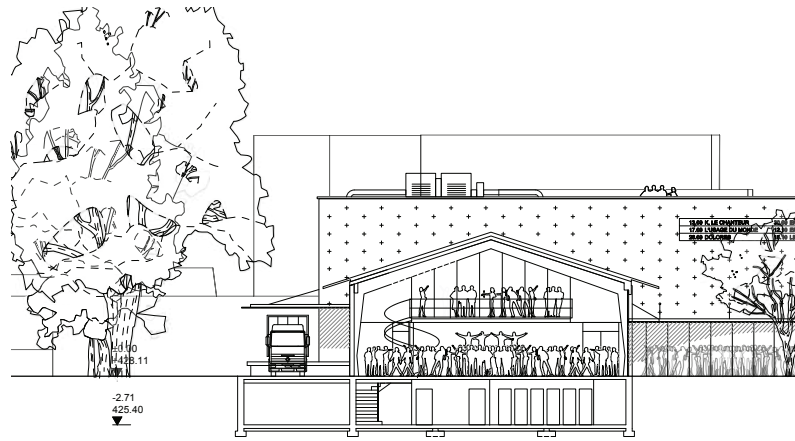
NOVA
RT

194
8/04.

MATTEO STIONI
MINIMAL/ÖHRN



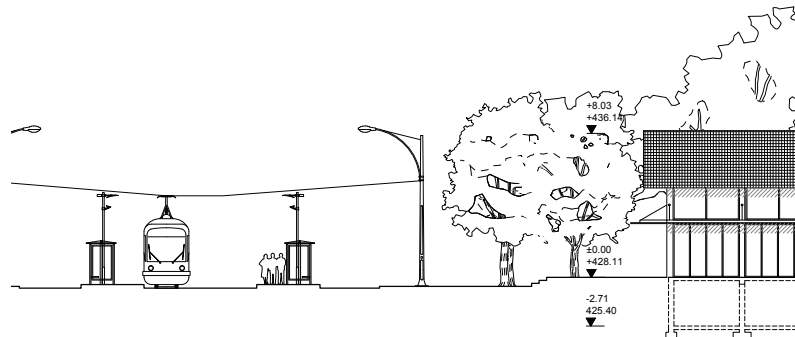
La façade existante face à la Route de Chancy est entièrement transformée, le remplissage existant est supprimé et remplacé par une façade en verre. Un nouvel avant-toit apporte de l'ombrage et une protection au bâtiment et à l'espace public.



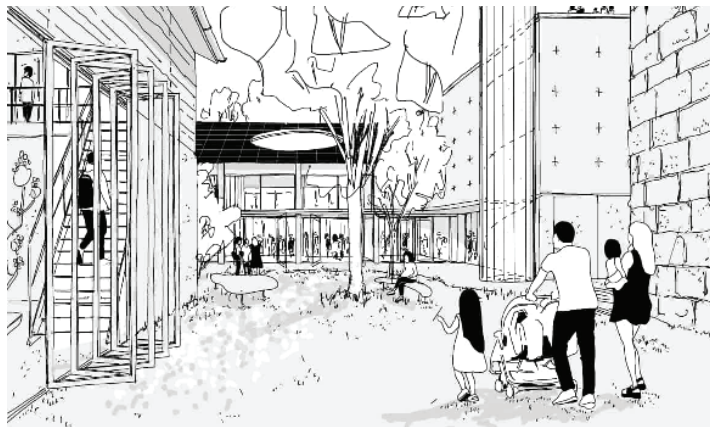
Coupe AA
échelle 1:200



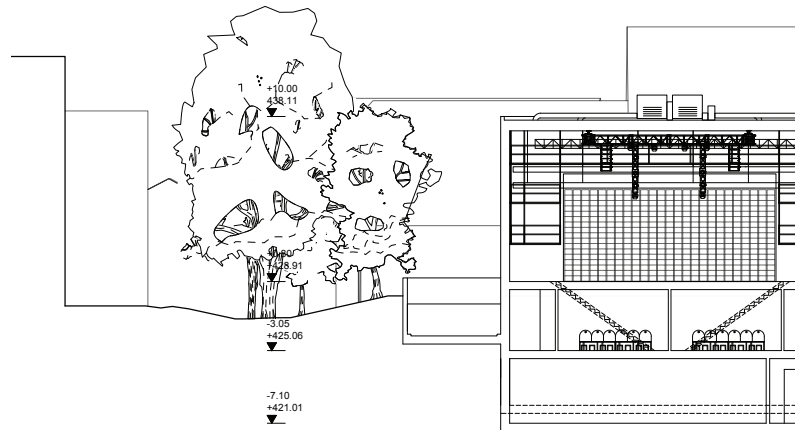
Le volume généreux et traversant de la grande salle de spectacle s'ouvre directement sur la place pour accueillir divers activités tout au long de l'année : un spectacle, un marché, un rassemblement, un bingo etc.



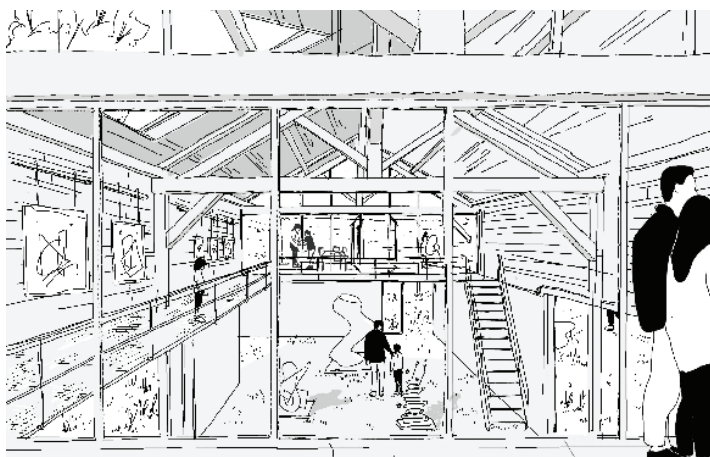
Coupe BB
échelle 1:200



L'imbrication des pleins et des vides crée une synergie entre les différents bâtiments du site et offre de nouvelles qualités paysagères qui forment un ensemble harmonieux. Une nouvelle place appropriable par les usager·ère·s où les espaces rayonnent autour de la grange.



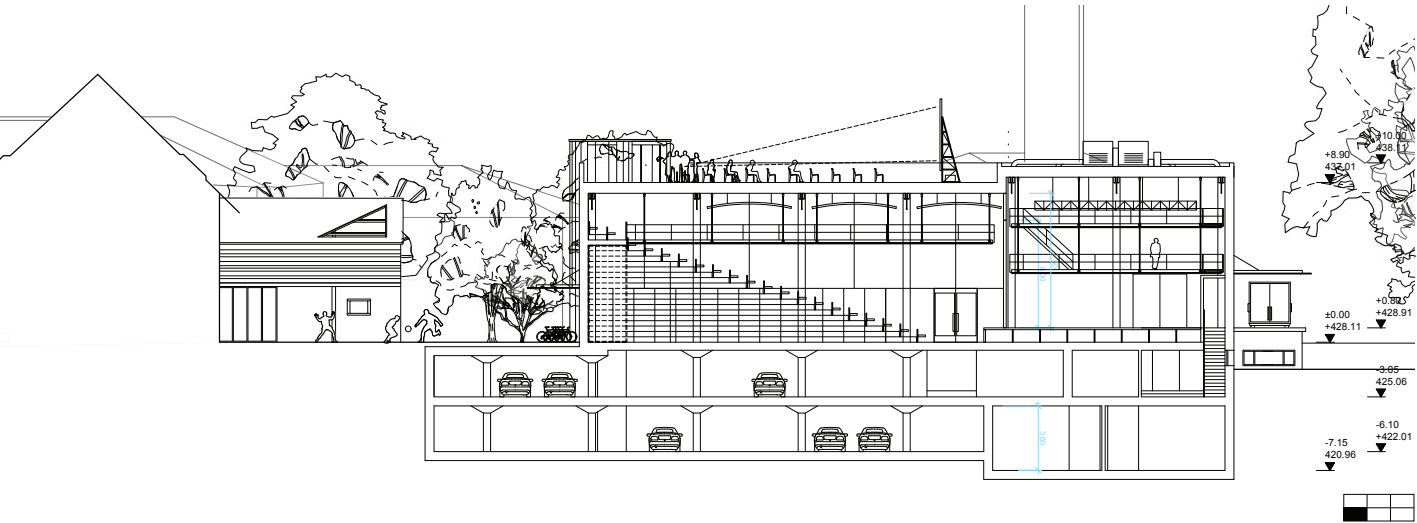
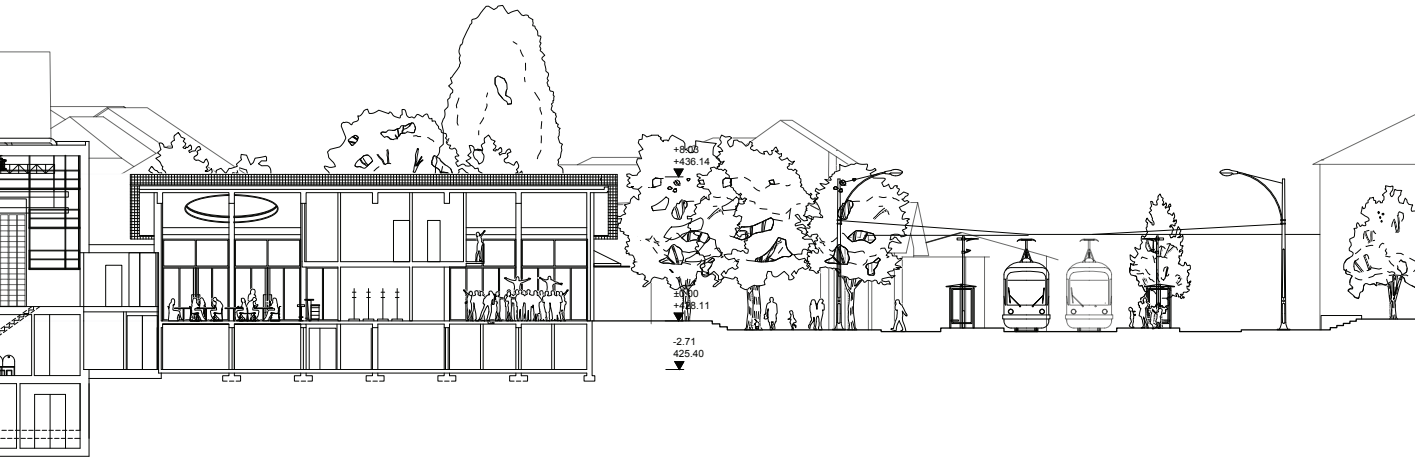
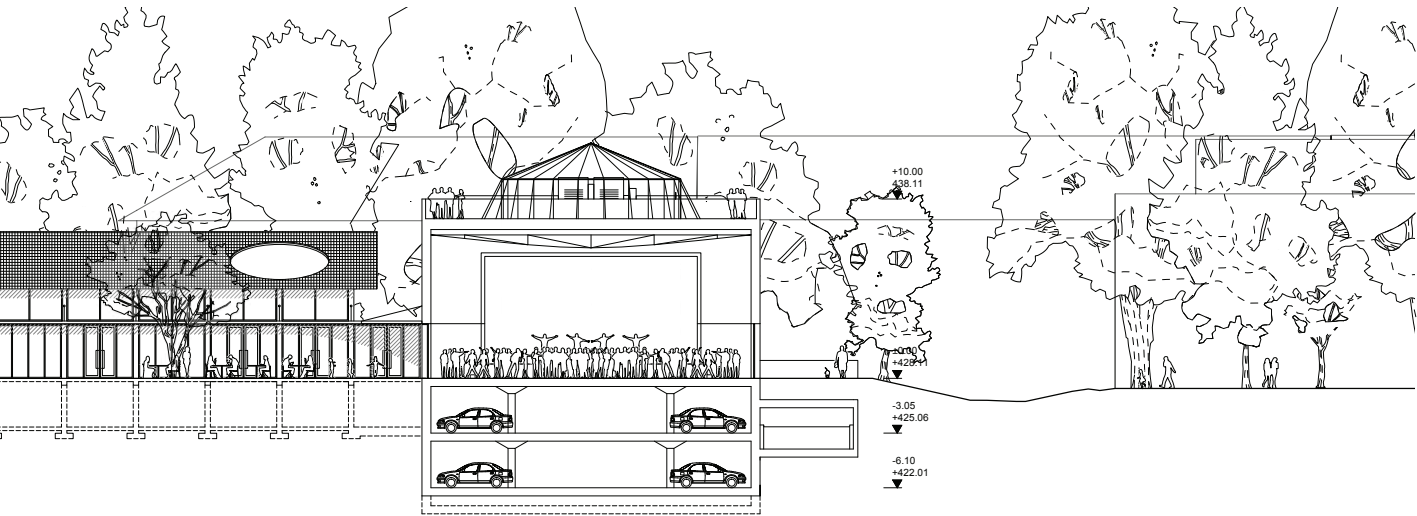
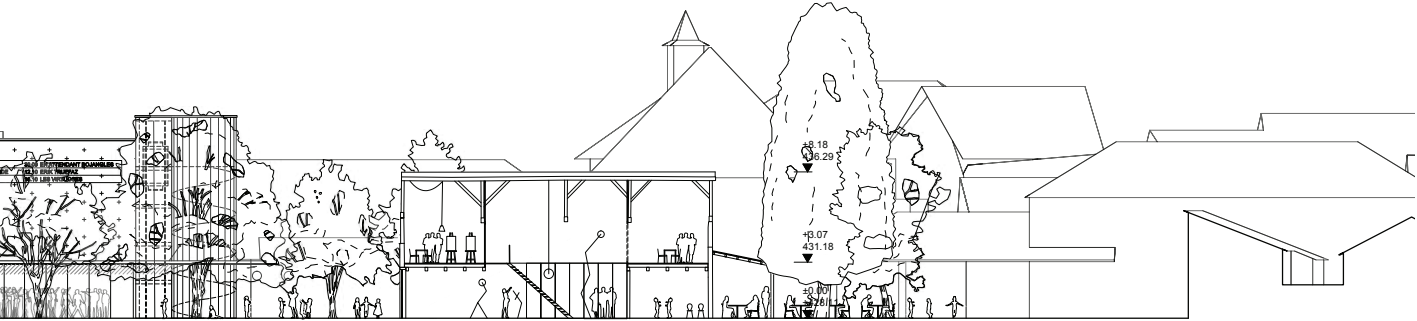
Coupe CC
échelle 1:200

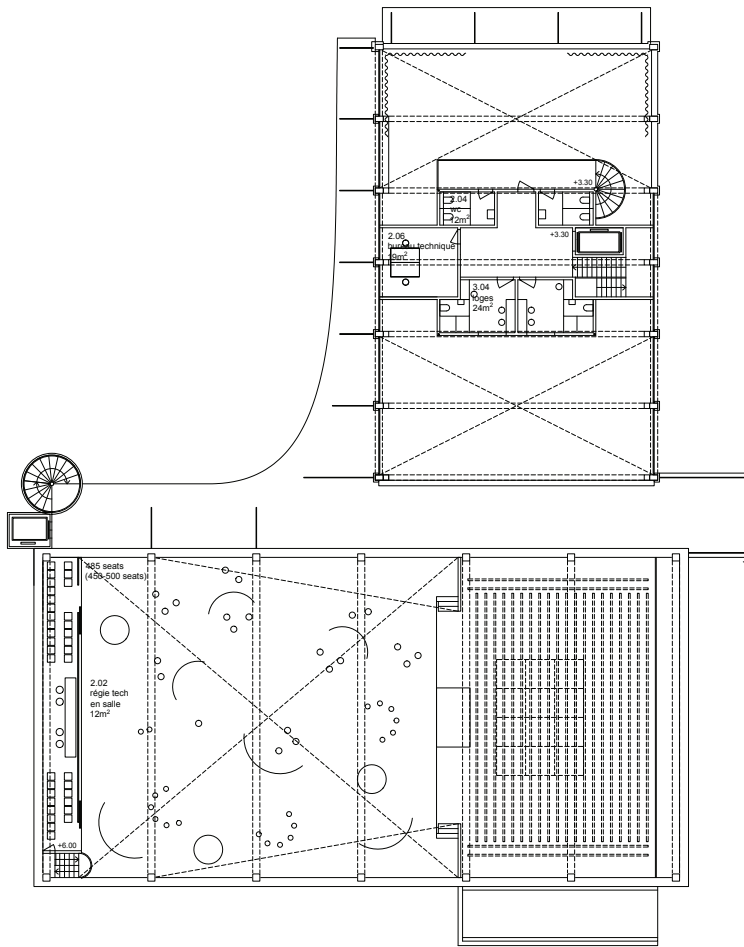


La grange se transforme en centre d'exposition où les habitant·e·s d'Onex pourront profiter de ses volumes en double hauteur, sa relation de plein pied au jardin ainsi qu'une passerelle en mezzanine.

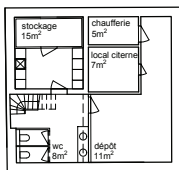


Coupe DD
échelle 1:200

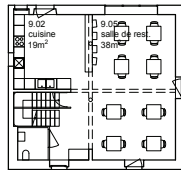




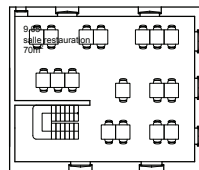
Plan +1
échelle 1:200



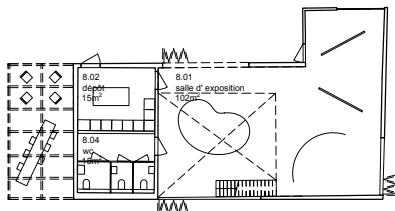
Plan Café -1
échelle 1:200



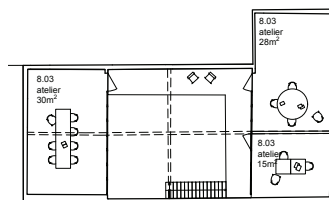
Plan Café 0
échelle 1:200



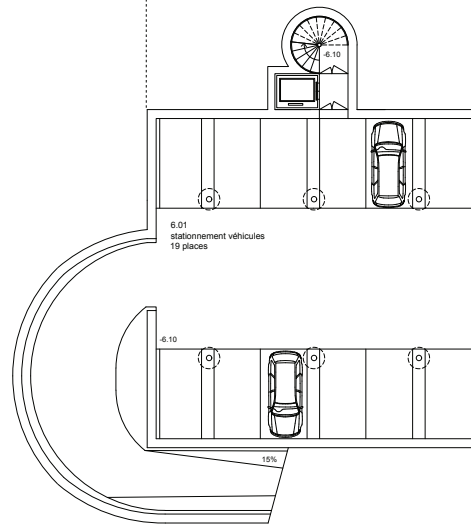
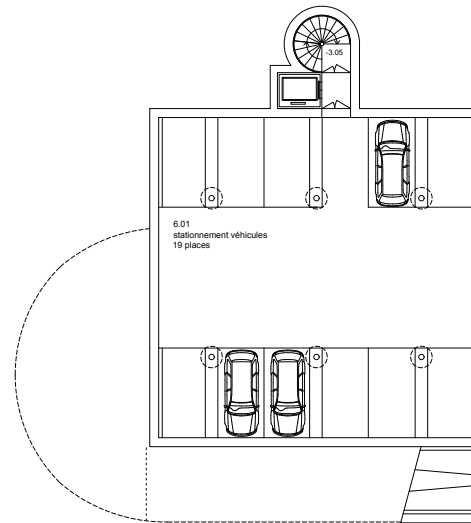
Plan Café +1
échelle 1:200



Plan Grange 0
échelle 1:200



Plan Grange +1
échelle 1:200

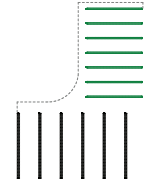


APRÈS-DEMAIN

ÉCONOMICITÉ ET RATIONALITÉ

Le projet propose un nouveau volume compact, fonctionnel et économe. La rationalité de la construction et la répétitivité de la structure en bois permettent de simplifier le processus de construction, en privilégiant la préfabrication pour réduire les délais de réalisation.

Enfin, les choix techniques et constructifs, favorisant autant que possible la mise en place de solutions low-tech, sont pensés pour minimiser les coûts d'entretien et de gestion à long terme, offrant ainsi une solution à la fois performante, durable et économique.



Ré-emploi structure existante / Nouvelle construction structure bois

DURABILITÉ

Le projet est conçu dans une optique de durabilité à tous les niveaux : elle se manifeste tout d'abord par la valorisation de l'existant, garantissant une continuité dans le temps. Elle s'incarne également dans le nouveau volume compact, respectueux des bâtiments avoisinants, et sauvegardant au maximum les espaces en pleine terre. L'organisation claire et fonctionnelle du projet assure une utilisation optimale et économe de l'espace, et génère un plan flexible qui permet une réorganisation ou adaptation future.

La matérialisation du projet, choisie avec soin, reflète une volonté de durabilité.

Enfin, les techniques durables, intégrées dans la conception, assurent un fonctionnement efficace sur le long terme, renforçant ainsi l'engagement global vers la durabilité.

CONCEPT ÉNERGÉTIQUE ET VENTILATION

Importance du paysage:

Le contexte paysager de la nouvelle place se dessine avec des sols perméables et de nouvelles plantations qui apportent une canopée généreuse offrant de la fraîcheur lors des saisons chaudes. Le travail paysager produit ainsi un contexte agréable pour les activités culturelles y prenant place.

Ventilation:

Afin d'assurer une ventilation correcte dans la grande salle de spectacle et la petite salle de concert, un monobloc double-flux est positionné en sous-sol du nouveau bâtiment, les gaines remontant en toiture.

Une attention particulière est placée sur la possibilité de gérer la ventilation des deux salles de manière différenciée, afin de répondre aux différents besoins des deux salles.

De plus, la Grande Salle, la petite salle de concert et la buvette peuvent être ventilées naturellement de manière transversale, ce qui permet, dans de nombreux cas (occupation modérée, saison propice à l'ouverture des fenêtres), d'éviter la ventilation mécanique, générant ainsi des gains énergétiques considérables.

Production de chaleur:

La production de chaleur est mutualisée et assurée par une centrale de chauffage commune dans le sous-sol du nouveau bâtiment. La chaleur est également distribuée dans le bâtiment de la grange et du café de la poste. Il est possible d'étudier deux options de production de chaleur, la première est celle de la géothermie, la seconde est une pompe à chaleur avec comme source la nappe du Rhône. Ces options nécessitent de prévoir un forage pour vérifier leur faisabilité.

Panneaux solaires:

Une grande quantité de panneaux solaires profitent des généreuses toitures idéalement exposées pour maximiser la production d'énergie solaire. Cette installation permettra de produire de l'électricité auto-consommée par les systèmes techniques du bâtiment.

Protection solaire, contre la surchauffe:

Une protection solaire horizontale, sous la forme d'un généreux avant-toit en direction de la nouvelle place, protège les façades exposées tout en offrant un lieu couvert à l'espace public. Les protections solaires extérieures mobiles, sont essentielles au confort thermique estival.

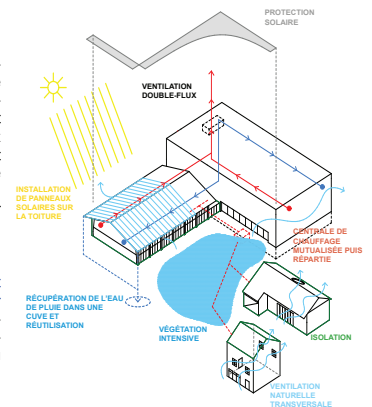
Récupération de l'eau de pluie:

La récupération d'eau de pluie est réalisée à travers une cuve de récupération, afin de réduire l'utilisation d'eau potable et optimiser la gestion des réseaux.

Grange et café de la Poste:

La conservation de la Grange nécessite une isolation de la structure existante et une extraction d'air simple flux lors d'expositions conséquentes.

La rénovation du café de la Poste conserve l'inertie thermique de la pierre existante et propose d'isoler la toiture et de changer le vitrage simple par du triple vitrage.



STRATÉGIE DE RÉNOVATION DU CAFÉ DE LA POSTE

La rénovation du Café de la Poste est légère et maintient l'inertie thermique du bâti en pierre en isolant la toiture et en remplaçant les vitrages existants.

Il s'agit principalement de retrouver la façade d'origine, et activer son accès depuis la place et celui face à la grange afin d'offrir une terrasse extérieure dans le prolongement de la salle de restauration. L'aménagement intérieur garantit un espace généreux et lumineux.

La cuisine se positionne à l'arrière pour bénéficier d'un accès pour le personnel et les livraisons côté Route de Chancy, et libère un espace de restauration qui s'ouvre sur l'extérieur et se prolonge à l'étage via une circulation verticale qui est complétée et transformée. Le sous-sol garde son usage technique et de stockage et accueille des sanitaires supplémentaires.

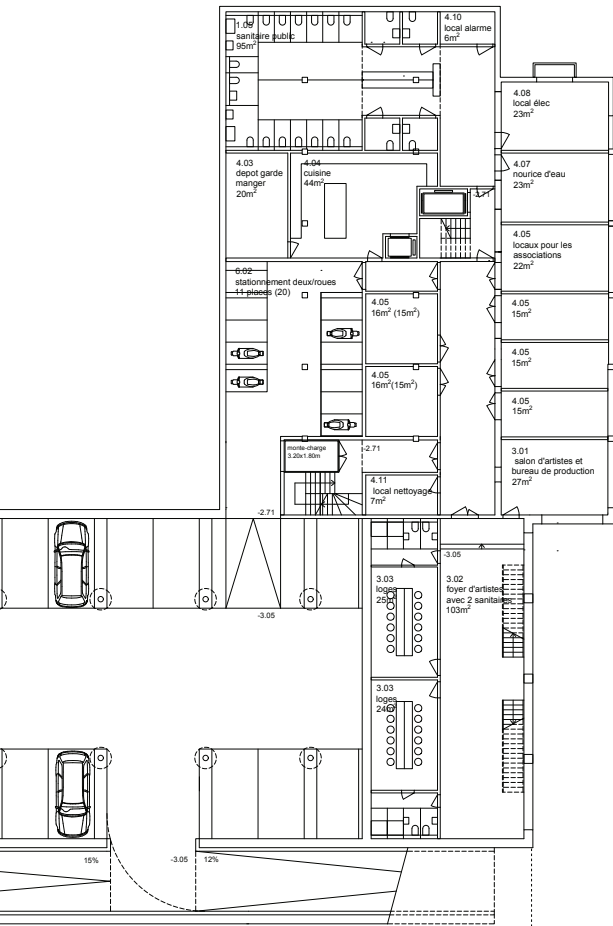
STRATÉGIE DE RÉNOVATION DE LA GRANGE

La grange est conservée et rénovée pour accueillir des activités culturelles. La rénovation consiste à renforcer la structure existante et à ajouter une ventilation mécanique simple flux nécessaire lors d'expositions majeures, en parallèle de la ventilation naturelle.

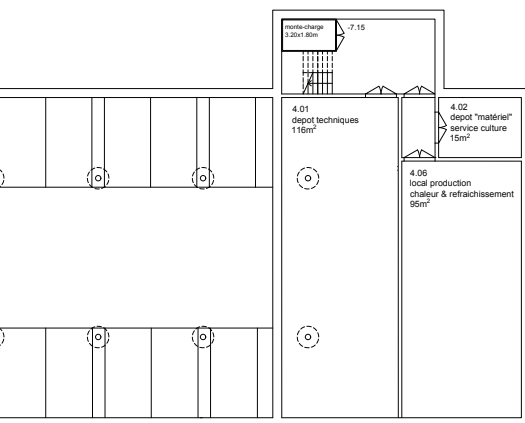
Des ouvertures en façade et en toiture sont créées pour offrir des circulations transversales et des perspectives sur le bâtiment Hermès-Braillard, la salle de spectacle, ainsi que le Café de la Poste.

La grange profite de sa situation en plein-pied pour proposer un espace d'exposition ouvert en double hauteur, qui bénéficie d'une belle lumière naturelle.

A l'étage, une mezzanine se glisse dans la charpente existante en bois pour offrir des ateliers isolés aux habitants d'Onex. Ils sont accessibles par une circulation verticale et une passerelle qui les relie, et servent d'extension aux ateliers, comme une coursive qui peut-être appropriée ou encore un balcon pour regarder les expositions.



Plan-1
échelle 1:200



Plan-2
échelle 1:200





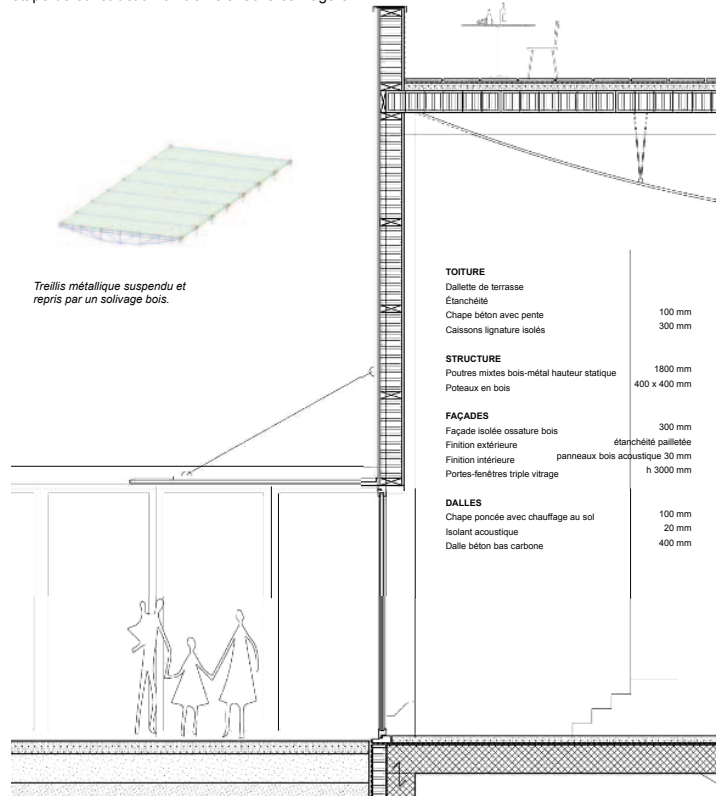
NOUVELLE GRANDE SALLE: STRUCTURE ET CONSTRUCTION

Le nouveau volume de la Grande Salle de spectacles nécessite des capacités techniques et acoustiques élevées qui sont garanties dans une nouvelle construction. Les grandes portées de la salle de spectacle sont réalisées avec une méthode constructive simple de mise en œuvre et économe en matière. La solution structurelle proposée est une dalle en bois combinée à un fin treillis métallique courbé en tension.

Entre la trame des treillis, un solivage bois définitif servira de coffrage pour un surbéton. La première étape de construction en treillis avec le solivage en

bois limite l'étaillage et sert de plancher constructif pour faire la dalle. Celui-ci renforce et rend l'ensemble du système monolithique pour le contreventement et le sismique.

Cette nouvelle construction profite de son emprise bâtie pour insérer au sous-sol deux niveaux de parking sous-terrain (abri de protection civile) dont l'accès se fait à l'arrière du bâtiment via une rampe, la technique nécessaire à la maintenance de la salle et également un accès en toiture pour offrir un espace public supplémentaire en hauteur.



RÉ-EMPLOI DE LA STRUCTURE EXISTANTE

Le projet s'attache à réemployer la structure primaire existante. En effet, la transformation d'une partie du bâtiment existant s'inscrit dans une démarche durable qui amortit l'empreinte carbone qui serait liée à sa démolition, et s'engage ainsi pour un meilleur cycle de vie de la gestion des ressources.

Les cadres en béton de la structure existante sont en bon état et offrent une base généreuse pour proposer un volume vide qui permet d'accueillir un aménagement intérieur varié, tel que l'entrée et la petite salle. La structure est capable de supporter les charges additionnelles d'étage supplémentaire en favorisant un renfort léger en métal. Ainsi, une mezzanine suspendue s'insère dans la hauteur pour une partie des loges des artistes de la petite salle.

La toiture est isolée depuis l'intérieur et accueille une installation de panneaux solaires. Les façades sont également transformées avec de larges baies vitrées qui s'ouvrent sur l'extérieur.

Une partie du sous-sol existant est conservée et réorganisée avec les espaces de stockage, les sanitaires et la cuisine.

COMPOSITION TOITURE

Panneaux photovoltaïques	
Châssis de fixation	100
Éanchéité	mm
Isolation bio-sourcée	10 mm
Pare-vapeur	280 mm
	10 mm
Dalle de toiture existante en béton	220 mm
Finition bois acoustique	50 mm

STRUCTURE

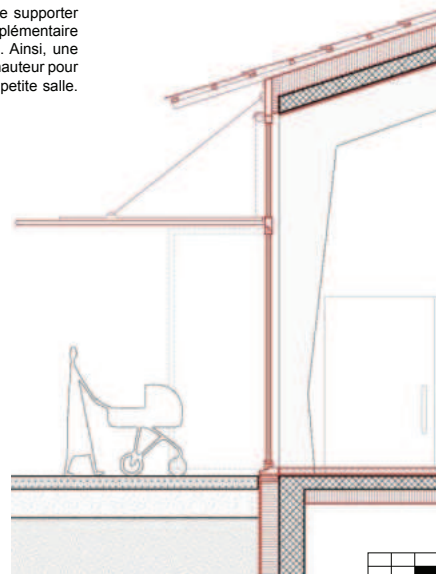
Cadres en béton existants

FAÇADES

Vitrages triples fixes	h 1500 mm
Stores à rouleaux	
Portes-fenêtres triple vitrage	h 3000 mm

DALLES

Chape poncée avec chauffage au sol	100 mm
Isolant acoustique	20 mm
Dalle béton	180 mm
Isolation	200 mm



Projets non primés

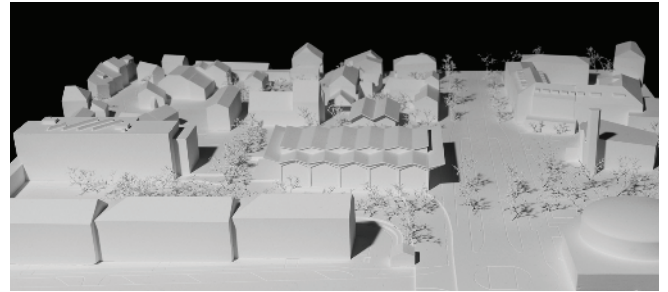
ORYGAMY

Auer Weber Assoziierte GmbH et architect
Sandstrasse 33
80335 Munich

Collaboratrices et collaborateurs
de Auer Weber Assoziierte GmbH :
Stefan Niese
Larissa Schulz
Alexander Mayer
Jannes Eich

Collaboratrices et collaborateurs
de architect:
Guillaume le Grelle
Frank Herbert
Diego Osorio

Bureau génie civil : INGENI SA Genève,
Grand-Lancy
Bureau architecte paysagiste : Rainer Schmidt
Landschaftarchitekten GmbH, Munich
Bureau ingénieur AEAI / SRG engineering I EXPI
Conseils SA, Genève
Bureau ingénieur CVSE CONTI&ASSOCIÉS
INGENIEURS SA, Versoix

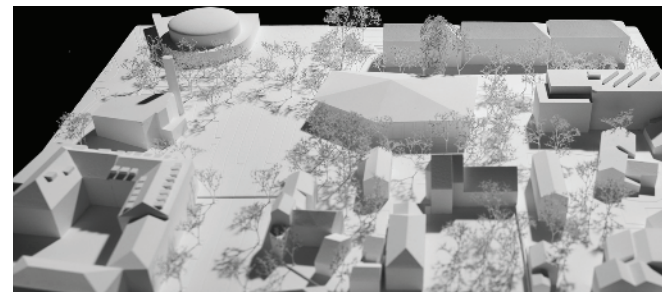


KALAKUTA

Sylla Widmann Architectes SA, Genève

Collaboratrices et collaborateurs :
Legoupil Elsa
Beetschen Yves
Netcu Anca
Malgarini Marco
Sylla Widmann Kristina
Widmann Marc

Bureau génie civil : LÜCHINGER MEYER
PARTNER AG, Lausanne
Bureau architecte paysagiste : Maren Kühn
architecte-paysagiste, Genève
CV consultant: Jean-Marc Enggist, Genève



SOUS LE MEME TOIT

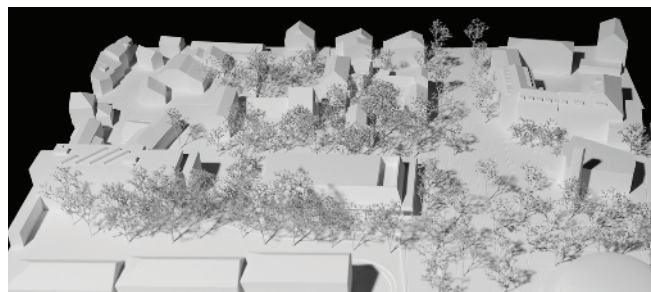
Atelier March SA
Chemin Frank-Thomas 24
1208 Genève

Collaboratrices et collaborateurs :

Juan Madrinan
Michael Casares
Mathias Gommier
Morgan Voirol
Pablo Ruffieux
Sohan Espie
Alejandro Krivobok

Bureau génie civil : Perrenten & Milleret SA,
Carouge

Bureau architecte paysagiste : approches SA,
Lausanne



PENDRILLON

TRIBU architecture SA
Rue Elisa Serment 1
1018 Lausanne

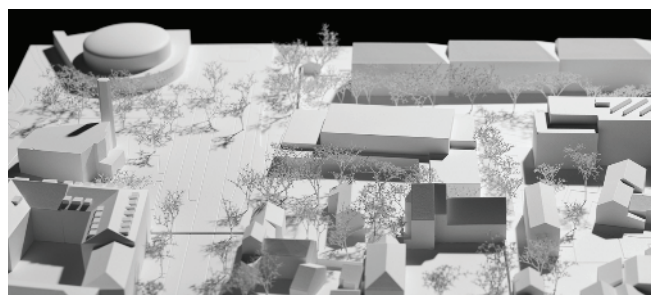
Collaboratrices et collaborateurs :

Mathieu Hofer
Aramis Semadeni
Christophe Gnaegi
Lya Blanc

Bureau génie civil : 2M ingénierie civile SA
Yverdon-les-Bains

Bureau architecte paysagiste : INTERVAL Paysage,
Chavannes-près-Renens

Expert Archac: Nicolas Gallaud, Genève

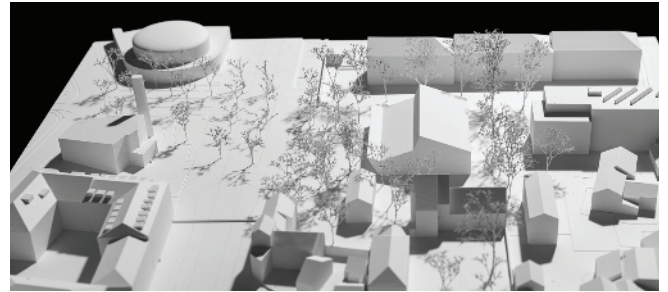


VOGLIO VEDERTI DANZARE

atelier ba.le
Klybeckstrasse 141
Gebäude K24, 4057 Basel

Collaboratrices et collaborateurs :
Constance Leroy
Robin Bader
Anja Raemy

Bureau génie civil : Société Coopérative 2401,
Montreux
Bureau architecte paysagiste : Uniola AG, Genève
Consultant : AAB Atelier Acoustique du Bâtiment,
Genève

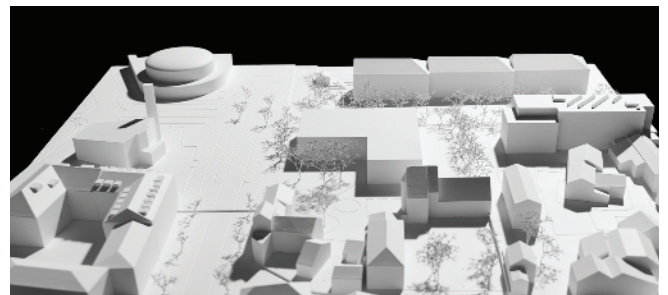


ONEX EN SCÈNE

ON Architecture Sàrl
Avenue de Sainte Clotilde 13
1207 Genève

Collaboratrices et collaborateurs :
Jean Camuzet
Kevin Soilly

Bureau génie civil : Nicolas Fehlmann Ingénieurs
Conseils SA, Genève
Bureau architecte paysagiste : Atelier Florent Clier,
Paris

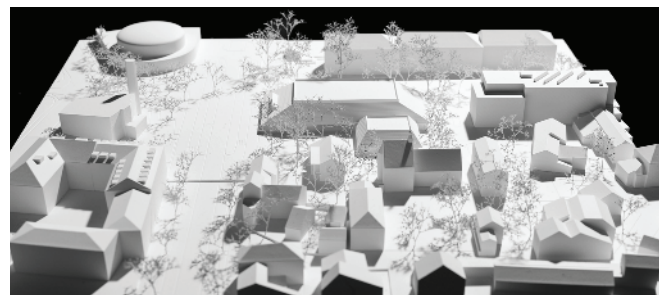


ONEX-ONEX

atelier bonnet architectes sàrl
avenue Rosemont 6
1208 Genève

Collaboratrices et collaborateurs
Pierre Bonnet
Mireille Adam Bonnet
Steven Beuc
Maria Trombetta
Paulo Teodosio

Bureau génie civil : B+S INGENIEURS SA, Genève
Bureau architecte paysagiste : ATELIER PLUM,
Samuel Enjolras, Genève
Infographie : Vincent Blanc-Tailleur, Genève



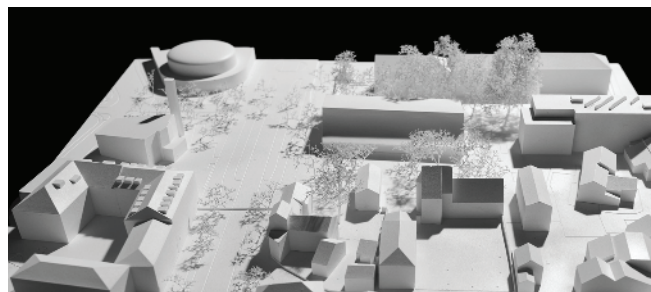
ERINACEUS

Atelier Prati Zwartbol
Dienerstrasse 21
8004 Zürich

Collaboratrices et collaborateurs :

Lea Prati
Tieme Zwartbol
Nils Tamm

Bureau génie civil : ZPF Structure AG, Zürich
Bureau architecte paysagiste : BOE Studio, Zürich
Consultant bureau ingénieur CVSE: SB Technique
SBt SA, Genève



Jury le 20 février 2025

